MÉMOIRE

SUR

LA GÉNÉRALITÉ DE LA ROCHELLE[1]

EDIT DU ROY

PORTANT CRÉATION D'UN BUREAU DES FINANCES ET GENERALITÉ A LA ROCHELLE, ET D'UN CORPS DE VILLE ET COMMUNAUTÉ DANS LADITE VILLE.

Donné à Versailles au mois d'avril 1694.

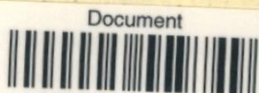
REGISTRÉ EN PARLEMENT[2].

LOUIS par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre : à tous presens et à venir, SALUT. Nous avons esté informez qu'il est tres-important au bien de nostre service et pour la commodité de nos Sujets, d'établir une Generalité et Bureau de nos Finances dans nostre Ville de la Rochelle et de la composer des Elections de la Rochelle, de Saint Jean d'Angely, Cognac, et Xaintes, compris l'Election particulière de Marenne dépendante à present des Generalitez de Poitiers, Limoges, et Bordeaux, dont il est à propos de les distraire et

---

1. Rétablissez ainsi la note de la page 20 : L'élection de La Rochelle de la généralité de Poitiers; les élections de Saintes, Cognac et Marennes de la généralité de Bordeaux et l'élection de Saint-Jean-d'Angély de la généralité de Limoges.

2. A PARIS, chez ESTIENNE MICHALLET, premier Imprimeur du Roy, ruë S. Jacques, à l'Image S. Paul, M.DC.XCIV. — Pièce in-4°, 8 pages. — La date de l'enregistrement est : 28 avril 1694.



desunir à cause de leur éloignement, qui cause de grands retardemens à l'execution de nos ordres, et des frais considerables pour le transport de nos deniers; que mesme si nous y rétablissons un Corps de Communauté et Hostel de Ville, au lieu de celuy supprimé par l'Edit du mois de Novembre 1628, cela contribuëroit beaucoup à la rendre plus florissante, et engageroit nos Sujets de ladite Ville, de la fidelité desquels nous avons tout lieu d'estre satisfaits, à nous donner de plus en plûs des preuves de leur attachement à nostre service. A CES CAUSES, et autres à ce nous mouvans, de nostre certaine science, pleine puissance et autorité Royale, Nous avons par nostre present Edit perpetuel et irrevocable, créé, érigé et établi, créons, érigeons et établissons une generalité et Bureau des Finances, et Chambre de nos Domaines, qui aura sa seance en nostre Ville de la Rochelle, et pour étenduë de son ressort et jurisdiction, sçavoir l'Election de la Rochelle, qui dépend à present de la Generalité de Poitiers, l'Election de Saint Jean d'Angely, qui dépend de la Generalité de Limoges, et les Elections de Cognac et Xaintes, compris l'Election particuliere de Marenne, dépendantes de la Generalité de Bordeaux, lesquelles Elections nous avons à cet effet distraites et desunies desdites Generalitez, et icelles jointes, unies et incorporées ensemble, pour composer ladite Generalité de la Rochelle, pour, par nostre Bureau et Chambre de nostre Domaine, et Finances, veiller dans l'étenduë et ressort de ladite Generalité à la conservation de nos domaines et droits d'iceluy et de toutes nos autres Finances ordinaires et extraordinaires, en avoir l'administration et direction, ensemble de nos Ponts, Chaussées, grands chemins, et autres ouvrages publics, connoistre et decider de toutes matieres de nos Domaines et droits, grande et petite Voirie, et generalement de tout ce qui par les Ordonnances et Reglemens appartient à

nos Bureaux, et Chambres de nos Domaines et Finances; et Nous avons composé ledit Bureau et Chambre, sçavoir d'un nostre Conseiller President, six nos Conseillers Tresoriers de France Generaux de nos Finances, et Grands Voyers, dont l'un sera Garde-scel, un nostre Avocat, un nostre Procureur, deux Greffiers, un nostre Conseiller Receveur Payeur des gages desdits Officiers, un nostre Conseiller Receveur Payeur de leurs épices et droits, qui sera aussi Receveur des amendes, un premier Huissier Garde-meubles, quatre Huissiers, et six Procureurs Postulans; auxquels Nous avons joint, uni et incorporé l'Office de Tiers-Referendaire. Tous lesquels Offices nous avons créé et érigé, créons et érigeons en titres d'offices formez, sçavoir nosdits President, Tresorers Generaux, nostre Avocat, et Procureur, avec faculté de resigner en survivant quarante jours à leurs Resignataires, et nous payant nos droits de resignations ordinaires sur le pied de leurs évaluations, et les autres hereditairement aux mesmes honneurs, autoritez, pouvoirs, prerogatives, rangs, seances, privileges, franchises, libertez, exemptions, fonctions, droits, profits et émolumens, tels et semblables qu'en joüissent ceux de nos autres Bureaux et Chambres de nos Domaines et Finances; et en outre Nous leur avons attribué et attribuons les gages cy-aprés, sçavoir à nostre President quatre mil livres, à chacun de nos six Tresoriers, Grands Voyers, et à nostre Procureur, chacun deux mil six cens livres et à nostre Avocat seize cens livres, aux deux Greffiers chacun huit cens livres, au Receveur Payeur huit cens livres, au Receveur Payeur des Epices et Amendes deux cens livres, au premier Huissier six cens livres, et aux quatre Huissiers deux cens livres chacun. Desquels gages le fonds sera fait pour deux quartiers dans l'Etat de nos Finances de ladite Generalité, que nous ferons arrester en nostre Conseil.

Et nous avons pareillement créé et érigé, créons et érigeons en titre d'Offices formez, sçavoir deux nos Conseillers Receveurs Generaux de nos Finances dans ladite Generalité, ancien et alternatif; ausquels Nous avons uni et unissons un pareil Office triennal, pour avoir le maniement des deniers de nos Finances de ladite Generalité, chacun en l'année de leur exercice, et en faire le payement, suivant nos Etats de distribution, qui seront arrestez en nostre Conseil, aux gages de quatre mil cinq cens livres chacun pour deux quartiers de neuf mil livres par an, que nous avons aussi attribué et attribuons à chacun Office et demy, dont le fonds sera fait dans nos Etats des Finances, et payé ausdits Officiers dans les termes accoûtumez; un nostre Conseiller Receveur General hereditaire de nos Domaines et Bois, pour avoir le maniement des deniers de nos Bois, et des charges assignées sur nos Domaines et Amendes, et en faire le payement suivant les Etats de distribution qui seront arrestez en nostre Conseil, mesme des deniers de nos droits Seigneuriaux et casuels, aux gages de mil livres, pour deux quartiers de deux mil livres par chacun an, six deniers pour livre de Taxations des deniers de nos Bois, douze deniers pour livre de nos droits Seigneuriaux et casuels, et cent cinquante livres pour son chauffage. Desquels gages, six deniers de taxation, et chauffage, le fonds sera fait dans les Etats de nos Domaines et Bois; et deux nos Conseillers Controlleurs Generaux aussi hereditaires de nos Finances, Domaines et Bois, aux gages chacun de cinq cens livres pour deux quartiers de mil livres par an, et de douze deniers pour livre de nos droits Seigneuriaux et casuels, desquels gages le fonds sera fait dans nos Etats des Finances de ladite Generalité de la Rochelle. Ausquels nos Receveurs et Controlleurs Generaux des Finances, Domaines et Bois, Nous avons attribué et attribuons les mesmes fonctions, profits,

remises, ports et voitures de nos deniers, droits, honneurs, prerogatives, pouvoirs, autoritez, preéminences, privileges, franchises, libertez, exemptions, entrée dans nostre Bureau et Chambre du Domaine, et autres generalement quelconques, qui sont attribuez, et dont joüissent nos autres Receveurs et Controlleurs Generaux de nos Finances, Domaines et Bois des Generalitez de nostre Royaume, sans aucune difference; et sera par Nous pourvû à l'indemnité des Receveurs Generaux de nos Finances, Domaines et Bois desdites Generalitez de Poitiers, Limoges et Bordeaux, ainsi qu'il appartiendra.

Et pour donner à nostredite Ville de la Rochelle une forme de gouvernement politique, et exciter les Habitans d'icelle par nos bienfaits à continuer leur commerce et leur attachement à nostre service, Nous avons du mesme pouvoir et autorité que dessus, en dérogeant aux articles 13. et 14. de la Declaration du mois de Novembre 1628. ordonné et ordonnons qu'à l'avenir il y aura un Corps de Communauté et Hostel dans nostredite Ville de la Rochelle, qui sera composé, comme nous le composons, sçavoir d'un nostre Conseiller Maire créé par nostre Edit du mois d'Aoust 1692. de quatre Echevins Electifs, qui joüiront de l'exemption de nos Tailles, Ustencils, et autres Impositions, et du logement de gens de guerre pendant leur exercice seulement, de nostre Procureur, et du Greffier-Secrétaire, créez par autre nostre Edit du mois de Juillet 1690, et d'un Conseil de Ville.

Lesdits Maire, quatre Echevins en charge, nostre Procureur et le Greffier-Secrétaire auront la direction des affaires de la Communauté, exécuteront ou feront exécuter les déliberations qui auront esté arrestées dans les assemblées particulieres du Conseil de Ville, et dans les assemblées générales des Habitans, et feront les logemens des Gens de guerre, avec le Commissaire aux Revûës créé par nostre Edit du mois d'Aoust 1692.

Le Conseil sera composé, outre lesdits Maire et Echevins en charge, nostre Procureur, et Greffier, des anciens Echevins, du Commissaire aux Revûës, de douze Conseillers Assesseurs créez par nostre Edit du mois d'Aoust 1692. et de douze des principaux Habitans.

Les Maire, quatre Echevins en charge, et douze Assesseurs, avec nostre Procureur, et le Greffier-Secretaire, connoistront de la police de ladite Ville, et en exerceront la Justice.

Unissons, joignons et incorporons ledit Office de Maire, fonctions et gages y attribuez, au corps de nos Presidens et Tresoriers Generaux de France, pour estre exercé annuellement par un d'entr'eux, à commencer par le plus ancien en reception, et continuer d'année en année à tour et par ordre de tableau, sans qu'à l'avenir, sous quelque prétexte que ce puisse estre, la fonction du Maire puisse estre desunie ny separée des Offices de nos Presidens et Tresoriers de France audit Bureau.

L'élection des quatre Echevins sera incessamment faite en l'Assemblée generale des Habitans, et ils les choisiront, sçavoir un dans le nombre des Officiers de nostre Présidial, un autre dans le nombre des Officiers de nos autres Justices, et deux dans le nombre de nos Bourgeois et Marchands, et l'année suivante à pareil jour que sera faite cette premiere élection, sera fait l'élection de deux autres Echevins, pour remplir les deux qui sortiront au choix des Habitans, lesquels deux Échevins entrans seront pris, l'un dans les douze Assesseurs, et l'autre dans le nombre des douze notables du Conseil de Ville; et sera ainsi continué ladite élection d'année en année, en sorte toutesfois que quand les Assesseurs auront rempli leurs tours de l'Echevinat, les deux Echevins qui seront élûs seront pris, l'un dans les Officiers, et l'autre dans les Bourgeois, et douze notables du Conseil de nostredite Ville.

Il sera pareillement procedé à l'élection des douze notables qui composeront le Conseil, lesquels seront pris, sçavoir trois dans le nombre de nos Officiers du Présidial, trois dans le nombre des Officiers de ladite Ville, et six dans le nombre des Marchands et Bourgeois d'icelle, et ceux qui en seront tirez pour l'Echevinat, seront remplacez annuellement de personnes de pareille qualité.

Pourront à l'avenir lesdits Maire, Echevins, Conseil et Habitans, élire entr'eux les deux Administrateurs, et le Receveur de l'Hospital, dont l'élection nous estoit réservée par le sixième article de la Declaration du mois de Novembre 1628, laquelle nous leur avons remise par grace speciale, dérogeant expressement à cet effet audit Edit pour tout ce qui pourroit estre contraire à ce que dessus.

Voulons et nous plaist qu'il soit incessamment pourveu à tous lesdits Offices de personnes capables, ausquelles toutes Lettres de provisions seront expediées en nostre grande Chancellerie sur les Quittances du Tresorier de nos Revenus Casuels, de la finance à laquelle chacun d'iceux aura esté taxé en nostre Conseil. Voulons pareillement que les pourveus desdits Offices de Presidens, Tresoriers Generaux de France, Avocats, et Procureurs pour Nous, créez par le present Edit, joüissent de la dispense des quarante jours pendant les sept années prochaines, en payant le Droit Annuel sur le pied des évaluations qui seront arrestées en nostre Conseil, sans qu'ils puissent estre tenus, pour y estre admis, de nous payer pour ce aucune confiance, dont nous les avons pour toûjours déchargez et déchargeons; comme aussi du payement de l'Annuel pour le reste de la presente année et la suivante, sans que leur deceds arrivant, leurs Offices puissent estre declarez vacans ny impetrez. Voulons que pour cette premiere fois seulement, et sans tirer à consequence, ceux qui seront pour-

veus desdits Offices ne payent que le quart des droits qu'ils devroient payer pour le Marc d'or, Sceau, et autres frais des Lettres de provisions qui leur seront expédiées. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amez et feaux Conseillers les Gens tenans nostre Cour de Parlement, Chambre des Comptes, et Cour des Aydes à Paris, que nostre present Edit ils ayent à faire lire, publier et registrer, et le contenu en iceluy garder et executer selon sa forme, nonobstant tous Edits, Declarations, et autres choses à ce contraires, ausquels Nous avons dérogé et dérogeons par ledit present Edit : CAR tel est nostre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toûjours, Nous y avons fait mettre nostre scel. Donné à Versailles au mois d'Avril l'an de grace mil six cens quatre-vingt-quatorze, et de nostre Régne le cinquante-unieme. Signé, LOUIS : *Visa,* BOUCHERAT. Et plus bas, Par le Roy : PHELYPEAUX. Et scellé du grand Sceau de cire verte.

Registrees, oüy, et ce requerant le Procureur General du Roy, pour estre executées selon leur forme et teneur, suivant l'Arrest de ce jour. A Paris en Parlement le 28 Avril 1694. Signé, DONGOIS.

Le mémoire sur la généralité de La Rochelle fut commencé en 1698, sous la direction de Michel Bégon, intendant de cette généralité, sur l'invitation qui en fut faite aux intendants de toutes les généralités par le roi Louis XIV, désireux de mettre entre les mains du duc de Bourgogne la description détaillée de toutes les provinces de France [1].

Nous ne nous laisserons pas aller à la tentation de donner ici une biographie de Bégon, qui fut tout à la fois un administrateur intelligent et un homme de goût. Non-seulement nous avons déjà une importante notice de M. de La Morinerie [2] et une heureuse étude de M. Georges Duplessis [3], mais nous ne faisons que commencer aujourd'hui, je l'espère, une série de publications du plus haut intérêt, relatives à Michel Bégon et à l'administration de son intendance. Nos bibliothèques publiques contiennent de nombreux documents qui permettront d'approfondir l'histoire de cette époque et qui trouveront place dans la suite de ce recueil.

Le mémoire se compose de deux parties bien distinctes. La première

---

1. Voyez dans le *Bulletin de la Soc. de l'hist. de France,* t. X (1873), p. 149-160, 167-175, une notice intéressante, de M. A. de Boislisle, sur les *Mémoires des intendants.*

2. *Michel Begon, intendant de la Rochelle,* 1638-1710; Paris, 1855, in-8°. — Voyez aussi *Histoire de Rochefort,* par le P. Théodore de Blois, (1733, in-4°), p. 76-102, et A. Jal, *Dict. critique de biogr. et d'hist.* (2e édit., Paris, 1872, in-8°), p. 168-175.

3. *Un curieux du* XVIIe *siècle. Michel Bégon, intendant de la Rochelle,* Paris, in-8°, 1874.

comprend un ensemble d'observations concernant tout ce que la généralité contient d'intéressant au point de vue de la religion, de l'administration, du commerce, des mœurs, etc.; la seconde est formée de la liste des paroisses de la généralité, et du chiffre de la taille pour chacune de ces paroisses.

Le mémoire tout entier ne paraît pas avoir été achevé dans l'année 1698, dont il porte la date dans plusieurs manuscrits. La liste des paroisses nous semble n'avoir été dressée que postérieurement à 1699.

Voici les motifs de cette appréciation. Nous lisons dans l'*Histoire de La Rochelle et du pays d'Aunis,* par le P. Arcère, t. I, p. 111 (il s'agit de la baronnie de Châtelaillon) : « Jean-Louis-Charles d'Orléans de Longueville, dernier mâle de cette maison, étant décédé le 4 février 1694, le fermier du domaine demanda la réunion de Châtelaillon à la couronne. La réunion fut ordonnée le 9 mars de la même année; mais les enfants de Pharamond Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de Châtelaillon, ayant supplié Sa Majesté d'agréer un échange, le roi accepta la seigneurie de Dompierre, près La Rochelle, et le contrat fut passé le 5 février 1699. » Ainsi, du 9 mars 1694 au 5 février 1699, la baronnie de Châtelaillon fut réunie à la couronne de France. C'est ce que nous apprend d'abord le *Mémoire:* « Le roi l'a réunie depuis quelques années à son domaine, après l'extinction de la maison de Longueville. » — Quelques manuscrits ajoutent, il est vrai, « et depuis peu, par grâce singulière (le roy) l'a cédée à ceux qui en portent le nom ayant pris en échange la terre de Dompierre qui leur appartenoit » ; mais cette phrase, qui paraît contredire la première, a été évidemment mise après l'achèvement du *Mémoire*. Nous lisons, au contraire, dans la liste des paroisses : « Châtelaillon, 650 livres ; à M. Grain de Saint-Marsault de Châtelaillon. » Ici plus de doute, la terre n'est plus au roi; nous sommes à une date postérieure au 5 février 1699.

La première partie de ce mémoire a été analysée d'une manière très-incorrecte dans l'*État de la France,* par le comte de Boulainvillers (Londres, in-12, 1737, t. IV, p. 268-307). Il n'existe aucune publication intégrale de la première partie, et la seconde est complétement inédite.

Voici l'indication de Mss. contenant le *Mémoire* de Bégon : Bibliothèque de l'Arsenal, nos 336 et 6,010. Bibliothèque Nationale, *fonds français*, nos 4,287 ; 8,148 ; 11,400 ; 14,312 ; 16,762 ; 22,197 et 22,213. Archives Nationales, H 4,781. Les Archives de la Charente-Inférieure, la Bibliothèque de Cognac, celle de M. G. de Rencogne, archiviste de la Charente, en conservent chacune un ms. Il en existe également un ms. dans la collection particulière de M. Adolphe Bouyer. De ces mss., deux seulement, celui de M. Bouyer et celui du *fonds français,* n° 8,148, contiennent les plans annoncés dans le texte de notre *Mémoire,* et quelques autres. En voici la liste : Carte de la généralité de La Rochelle; plan de La Rochelle, én l'état qu'étaient les fortifications en 1697 ; Rochefort; ville et fort de l'île d'Aix; château de Fouras ; fort de la Charente ; ville et citadelle de Saint-Martin de Ré ; redoute de Sablanceau ; fort de La Prée ; Saintes ; Brouage ; fort du Chapus ; Vergeroux ; Royan ; la tour de Cordouan, Oleron ; château de Cognac ; figure d'un marais. Dans le ms. 8,148, deux seulement de ces plans sont signés, Rochefort : *A. Coquart D. et S.,* et Saintes : *A. Coquart F.* Aucun plan n'est signé dans le ms. Bouyer.

Nous nous sommes servis, pour établir notre texte, du ms. 336 de la Bibliothèque de l'Arsenal, désigné par A, de celui de la Charente-Inférieure par 1, de celui de M. de Rencogne, par 2, du ms. Bouyer, par 3, et du ms. du *fonds français,* n° 8,148, par 4. Nous n'avons relevé que les variantes les plus importantes. Nous avons suivi l'orthographe moderne ; nous avons cru cependant devoir laisser les *o* dans les mots où ils seraient remplacés aujourd'hui par un *a :* ainsi nous écrivons *faisoit* pour *faisait.*

Les notes que nous avons ajoutées au texte n'accuseront nulle part la prétention de juger les assertions de l'auteur du *Mémoire,* notre œuvre étant une œuvre de vulgarisation avant d'être une œuvre de discussion. La critique suivra naturellement la publication des textes qui s'éclaireront les uns les autres. Certains faits avancés par l'auteur ne doivent évidemment être admis qu'avec précaution, mais la discussion historique eût tenu trop de place. Aussi les notes auront simplement pour but d'éclairer les points obscurs, d'expliquer les termes

tombés en désuétude, de faire la lumière autour du nom des personnages peu connus (1).

Pour l'explication des institutions et des divisions administratives ou judiciaires dont il est question à chaque ligne dans le *Mémoire*, sans vouloir donner ici une liste des ouvrages spéciaux qui traitent de ces matières, nous renverrons le lecteur aux *Notes sur l'organisation administrative de la Généralité de La Rochelle avant* 1789, publiées par M. de Richemond, archiviste de la Charente-Inférieure, dans l'*Annuaire de la Charente-Inférieure pour l'année* 1875.

GEORGES MUSSET.

---

1. Nous ne saurions trop remercier M. le comte Théophile de Bremond d'Ars de la grande part qu'il a bien voulu prendre à la rédaction des notes.

MÉMOIRE

SUR

LA GÉNÉRALITÉ DE LA ROCHELLE

Cette généralité a été établie par édit du mois d'avril 1694 par la distraction des élections qui ont été tirées des généralités de Poitiers, de Limoges et de Bordeaux[1]. Elle a de longueur vingt-deux lieues et vingt-six de largeur. Elle est bornée du côté du nord, par le Bas Poitou, et du midi par la Gironde; elle a au levant le Haut Poitou, partie de l'Angoumois et du Périgord et au couchant la mer Océane.

ILES ET PORTS DE MER. — Les îles les plus considérables sont celles de Ré et d'Oleron, dont on parlera en particulier. Toutes les côtes sont pleines de ports ; les plus importants sont ceux de Rochefort, de La Rochelle, de Brouage, de Saint-Martin-de-Ré, de La Tremblade et de Tonnay-Charente, sur chacun desquels il y aura un article séparé dans ce mémoire.

RIVIÈRES. — Les rivières principales sont la *Gironde,* dont il sera parlé ci-après.

La *Seudre*, qui est plutôt un bras de mer qu'une rivière,

---

1. L'élection de La Rochelle de la généralité de Poitiers; les élections de Saintes, Cognac et Saint-Jean-d'Angély de la généralité de Limoges et celle de Marennes de la généralité de Bordeaux.

parce qu'elle n'est navigable que par le secours qu'elle tire des marées. Elle n'a que quatre lieues de cours, mais elle est d'une commodité inconcevable [1] pour tous les lieux qui sont situés dans son voisinage ; les vaisseaux de deux à trois cents tonneaux y montent aisément.

La *Charente* est si profonde que les vaisseaux de cent canons montent jusqu'à cinq lieues au-dessus de son embouchure ; elle facilite le commerce des provinces de Saintonge, de Poitou, d'Angoumois, de Périgord et de Limousin.

Elle ne commence à être navigable qu'à Angoulême, mais on espère, qu'avec peu de dépense, on la mettra en état de porter bateau jusques à Verteuil ; on pourroit même la rendre navigable jusqu'à Civray, y ayant de l'eau suffisamment, mais M. le duc de La Rochefoucault [2] s'y oppose [3] parce que ses beaux jardins de Vaugay [4] seroient exposés à être pillés par les bateliers, n'étant fermés que par cette rivière.

La *Boutonne* ne porte bateau que jusques à Saint-Jean-d'Angély, et se joint à la Charente à deux lieues au-dessus de Rochefort. Elle est très-commode pour la voiture des blés et des poudres qu'on tire des moulins de Saint-Jean ; on en parlera encore dans la suite de ce mémoire.

La *Sèvre* sert au transport des blés, des farines et des

---

1. Ms. A, 1, 2 : *incontestable.*

2. François VII de La Rochefoucauld, né le 11 juin 1634; mort le 11 janvier 1714:

3. Ms. A, 1, 2 . *s'y est opposé.*

4. « Les issues de Verteuil connues sous le nom de parc de Vaugay, ont des beautés naturelles qui surpassent peut-être tout ce qu'on peut voir en France. Le parc, d'une étendue des plus spacieuses, s'est trouvé contenir un terroir très-propre à élever des arbres, et les plants de charmilles et d'autres espèces y ont si bien réussi qu'il n'y en a point ailleurs d'une semblable hauteur, de si belle tige et de si bien fournis. On y entretient aussi une orangerie superbe. » *Mémoire sur l'Angoumois,* par J. Gervais, lieutenant-criminel au présidial d'Angoulême, 1725 ; édité par M. G. Babinet de Rencogne, Paris, 1864, in-8°, p. 79. — Voyez aussi note I, p. 369.

bois qui descendent de Niort [1], de Fontenay et de tout le Poitou à Marans, d'où on les transporte sur des barques dans tous les ports du voisinage. Il y a sur cette rivière une espèce d'écluse qu'on appelle l'Antolle, qui mérite [2] qu'on en fasse une description séparée [3].

CANAUX. — On a souvent projeté de faire des canaux qui seroient très-avantageux au commerce et au bien de l'État.

Le premier serviroit à la jonction de la Gironde à la Seudre et n'aurait que trois à quatre lieues de long au plus; on rendroit par ce moyen le commerce de Bordeaux avec les autres provinces du royaume infiniment meilleur qu'il n'est, et beaucoup plus assuré, parce que les flottes sont presque toujours obligées de perdre beaucoup de temps au Verdon [4] et à Royan pour attendre une conjoncture de vent favorable pour sortir de la rivière, ce qui n'arriveroit pas si ce canal étoit fait. Le cardinal de Richelieu, qui avait formé le projet de faire un grand établissement en Saintonge, avoit résolu de faire faire ce canal à ses dépens, espérant que le revenu qu'il en tireroit, le rembourseroit bientôt [5] de ses avances; mais, depuis sa mort, cette idée n'a pas été suivie.

Sa Majesté fit, en 1688, un traité avec le sieur Richer pour un autre canal par lequel on devoit avoir communication de la Seudre à Brouage et de Brouage dans la rivière de Charente. On commença à y travailler; mais la [6] guerre étant survenue et tous les ouvriers de la province employés

---

1. Ms. 1 : *du nord.*
2. Ms. A, 1, 2 : *mérite bien.*
3. Cette description n'existe nulle part dans notre mémoire.
4. Ms. A, 1, 2 : *à Verdon.*
5. Ms. A, 1, 2 : *rembourseroit de.*
6. Ms. A, 1, 2, omettent : *mais.*

aux travaux de fortifications des places [1], cet ouvrage a été interrompu et la dépense faite perdue. Ce canal ne seroit pas à beaucoup près si utile que l'autre; cependant on diminueroit par ce moyen très-considérablement la dépense qui se fait pour [2] la voiture des sels.

On a proposé un autre canal de Surgères à Rochefort, qui se feroit à peu de frais; on tireroit, par ce moyen, du Haut Poitou des blés, des farines, du bois et toutes autres sortes de denrées qui n'y peuvent venir et se transportent ailleurs parce que les chemins sont impraticables. On pourroit aussi se servir des eaux de ce canal pour faire des moulins dans les fossés de la ville, proche le magasin général des vivres.

SITUATION DE LA GÉNÉRALITÉ. — La généralité de La Rochelle est située dans un pays qui n'est ni trop élevé ni trop uni; les bords de la mer sont coupés par une infinité de canaux, soit pour dessécher les marais doux ou pour fournir de l'eau de mer aux marais salants. Le haut pays est coupé par des [3] ruisseaux et par des rivières, ce qui le rend assez abondant en blés, vins, foins, bestiaux, fruits, légumes et bois à brûler.

L'air y est sain presque partout, le climat tempéré; la situation de la capitale est à 46 degrés 10 minutes de latitude et 17 degrés et demi de longitude.

Les chevaux d'Aunis et de Saintonge sont excellents et les habitants en retirent un grand profit; on peut compter tous les ans sur 2,000 poulains au moins.

Il n'y a ni mines ni salpêtres.

---

1. Ms. 3 : *employés aux fortifications des places.*

2. Ms. A, 1, 2 : *par les voitures.* Ms. 4 : *pour les voitures.* Ms. 3 : *par la voiture.* Nous avons suivi le texte qu'on lit plus haut, page 21, ligne 19.

3. Ms. A, 1, 2 : *deux.*

On trouve dans la Charente, vers Saint-Savinien [1], de grosses moucles qui produisent des perles qui ne sont ni moins belles ni moins précieuses que celles du Levant; elles sont très-rares, et il semble qu'on a abandonné cette pêche depuis 15 ou 20 ans [2].

Les huîtres vertes sont très-recherchées, parce qu'il n'y en a pas de meilleures dans le monde.

On trouve en différents endroits des îles de Ré et d'Oleron, et sur la côte de Royan des pierres un peu plus dures et plus belles que celles d'Alençon [3].

MARAIS SALANTS.— Mais ce [4] ne sont là que des bagatelles; ce que cette province a de particulier, c'est le sel, qui est sans contredit le meilleur de l'univers pour conserver la viande et le poisson salé. Toute la Basse Saintonge et les îles de Ré et d'Oleron, sont pleines de marais salants. Il y en a aussi quelques-uns autour de La Rochelle; il y en avoit autrefois beaucoup davantage, mais depuis qu'on a trouvé le moyen d'en faire en Bretagne, où le sel se débite mieux, quoiqu'il ne [5] soit pas si bon, on a abandonné plus d'un tiers des marais qui ne servent à présent qu'en pâturages; on les

---

1. Voyez Arcère, *Histoire de La Rochelle*, t. I, p. 164.

2. Les huîtres draguées sur les côtes de l'île d'Aix contiennent parfois des perles. Des échantillons existent au Musée départemental d'histoire naturelle de La Rochelle, appelé *Muséum Fleuriau*. Voir *Faune vivante de la Charente-Inférieure*, par M. Ed. Beltremieux. (*Note de M. de Richemond.*)

3. Pierres d'Alençon. Quartz enfumés, aussi connus sous le nom de diamants d'Alençon. Il s'en faisait autrefois, à Alençon, un commerce considérable, évalué de 8 à 10,000 livres par an. Dès le commencement du siècle les mines d'Alençon se trouvaient presque épuisées. Voir *Dict. universel du commerce*, par Jacques Savary des Bruslons, 1723, t. I, col. 1,697; — *Dict. universel de la géogr. commerçante*, par Peuchet, an VII, t. I, p. 108; — *Dict. du commerce et des marchandises*, par MM. Audrand, Blaise, etc.; Paris, Guillaumin, 1857, t I, p. 55.

4. Ms. A, 1, 2 : *Ce que l'on vient de dire, ce ne.*

5. Mss. A, 1, 2 : *n'y.*

appelle des marais gâts [1], et il seroit presque impossible de les rétablir. La raison de cette différence de débit vient de ce que les droits qu'on paye en Bretagne n'ont point de proportion avec ceux qu'on paye ici.

On trouvera dans la suite l'état le plus exact qui ait jamais été fait de tous les marais salants, gâts, desséchés et à dessécher avec le revenu que les propriétaires en tirent, une figure qui fera voir comme ils sont faits [2] et les instruments nécessaires pour les cultiver [3].

COMMERCE. — La ville de La Rochelle, qui est la capitale et dont on parlera en particulier, est en possession de la plus grande partie du commerce de la province, dont pourtant chaque ville, bourg et village ne laisse pas de profiter. Le grand et le principal commerce des marchands rochelais est celui des îles de l'Amérique, Cayenne, côte de Saint-Domingue, Sénégal, Canada et Plaisance, baie d'Hudson, Acadie [4], Portugal et îles Açores.

Le commerce particulier de la province consiste en sel, vins, eaux-de-vie et chevaux [5].

Les Suédois et les Danois ont envoyé tous les ans pendant la guerre des flottes pour charger du sel, de l'eau-de-vie et du vin, et à présent que nous allons goûter les fruits de la paix, nous espérons que nos ports seront pleins de vaisseaux hollandois et anglois qui chargeront, outre ces principales marchandises, du papier, des toiles de Barbezieux et des

---

1. Ms. A : *gâtés*.
2. Ms. A, omet le passage depuis *une figure*.
3. Bernard Palissy, *Du sel commun* dans les *Discours admirables*, 1582, p. 179. — Beaupied Duménils, *Mémoire sur les marais salans des provinces d'Aunis et de Saintonge*; in-12, 1765. — Le Terme, *Notice sur les marais de l'arrondissement de Marennes*; in-8°, 1826.
4. Ms. A, 1, 2, 3 : *Cadix*.
5. Ce paragraphe n'est pas dans Ms. 1 et 2.

serges de Poitou. On envoie dans toutes nos colonies de l'Amérique presque tout ce qui est nécessaire pour la nourriture et l'habillement des habitants, et on retire en échange des colonies qui sont au sud, du sucre, de l'indigo, du cacao, du tabac, du rocou [1], de la casse, du caret [2], des cuirs, du bois de Brésil et de Campêche, du coton, du jus de citron, et plusieurs bagatelles qui ne sont d'aucune considération pour le commerce, mais qui servent seulement [3] à faire des présents, comme sont les coquilles, les cocos de toutes sortes, les poissons, oiseaux et animaux desséchés et les petits citrons et concombres confits, les oranges douces et aigres, les meubles, habits et ornements des sauvages [4].

On envoie aussi de la côte de Saint-Domingue de la cochenille, du quinquina, du cacao de caraque [5], de la vanille, des perles, des émeraudes et des piastres, mais comme ces marchandises proviennent des prises que les flibustiers font sur les Espagnols, on ne peut pas compter sur ce commerce.

Les colonies qui sont situées du côté du nord nous fournissent de la morue [6] verte et sèche, du stofich [7], du sau-

---

1. Ms. A, *rocat*. Rocou, matière colorante employée pour teindre en jaune ou en jaune orangé, la soie et quelques produits. Littré, *Dict. de la langue franç.*

2. Caret, espèce de tortue à écaille précieuse, ou même seulement l'écaille levée de dessus la tortue. Savary des Bruslons, *loc. cit.*

3. Ms. 3 : omet *seulement*.

4. Le Muséum d'histoire naturelle, fondé à La Rochelle par Clément de La Faille, doit son origine aux échantillons apportés par les navigateurs. (*Note de M. de Richemond.*)

5. Ainsi appelé, d'après les uns, de la province de Caracas (République de Vénézuela), d'après les autres, de la province de Nicaragua (République de l'Amérique centrale). Savary, *Dict.*, déjà cité.

6. Ms. A, 1, 2 : *Molue*.

7. *Stockfisch*. Poisson salé et séché, et particulièrement une espèce de morue séchée à l'air. Littré, *Dict. de la langue française*. — On fait grand usage, en Aunis et en Saintonge, de morue sèche, qu'on appelle *molue parée*.

mon et des anguilles salées, de l'huile de poisson, toutes sortes de pelleteries [1] et des mâts.

Les bagatelles qu'on en tire consistent en capillaire en feuilles ou en sirop, en armes, raquettes, canots et ustensiles de ménage des sauvages.

Le commerce qu'on fait à la côte d'Afrique nous fournit du morfil, des cuirs, de la cire [2], des gommes et de la poudre d'or en petite quantité.

On tire du Portugal de la moscouade [3], du brésil, du chocolat, de l'écorce de citron, des oranges; et pendant la guerre, Lisbonne serviroit d'entrepôt pour toutes les marchandises d'Espagne, d'Angleterre et de Hollande, si les droits d'entrée et de sortie n'absorboient pas le profit qu'on y feroit.

DES PÊCHES.— La pêche des côtes d'Aunis et de Saintonge est très-bonne; on y trouve d'excellent poisson et en quantité, qui se débite dans la province, en Angoumois, Limousin, Périgord et Guyenne. On fait au mois de juin et juillet [4], à l'embouchure de la Gironde, une pêche particulière de sardines, auxquelles on donne le nom de Royans, qui est très-utile aux habitants du pays.

La pêche des rivières et étangs n'est ni moins utile ni moins abondante; elle fournit [5] des carpes, des brochets et des truites d'une grosseur prodigieuse et d'un excellent goût.

DU GIBIER. — Il n'y a guère de pays au monde qui produise

---

1. Ms. A, 1, 2 ajoute : *pour les fourreures.*

2. Ms. A, 1, 2 ne nomment pas ces trois produits. Morfil ou marfil, nom donné à l'ivoire qui n'a pas encore été travaillé. LITTRÉ, *Dict. de la langue franç.*

3. Ms. A : *de la muscade.* Moscouade, sucre brut coloré par de la mélasse et autres substances étrangères. LITTRÉ, *Dict.*

4. Ms. A, 1, 2 omettent : *aux mois de juin et de juillet.*

5. Ms. A. 1, 2, 4 : *elles fournissent.* Ms. 3 : *ils fournissent.*

plus de gibier. On prend dans les marais desséchés des environs de Marans, pendant l'hiver, toutes sortes d'oiseaux de rivière, avec des filets dont les habitants se servent avec bien de l'adresse. En été les marais sont remplis d'une si grande quantité de cailles qu'on ne peut les épuiser. En tout temps on trouve des faisans, des perdrix, des tourterelles, des ortolans, des lièvres et des lapins. Les différentes saisons de l'année fournissent des bécasses, bécassines, grives [1] et autres oiseaux de passage.

MANUFACTURES. — Les principales manufactures de la province consistent dans les raffineries de La Rochelle, dans lequel tout le sucre brut [2] qui vient des îles est raffiné; on y fait aussi de l'eau-de-vie de [3] sucre qui est beaucoup meilleure que celle que l'on fait ailleurs.

A Rochefort et à Barbezieux il y a des manufactures de toiles.

Ce que l'art et l'industrie des habitants fournit de particulier consiste dans la fenouillette [4] de l'île de Ré, qui est très-estimée, les sels policreste et anodin du sieur Seignette [5], qu'on envoie dans toutes les parties du monde, et les tabatières d'écailles de tortues qui sont très-recherchées.

INCLINATIONS DES HABITANTS. — Les inclinations des habitants sont différentes selon les lieux qu'ils habitent; ceux de La Rochelle et Saintes sont assez polis, et on peut dire

---

1. Le mot *grives* n'est pas dans le ms. 2.

2. Ms. 3 : *brun.*

3. Ms. 2 . *sucrée.*

4. Nom que l'on donne à une espèce d'eau-de-vie qui se fait avec la graine ou semence de fenouil. SAVARY, *ouvr. cité.*

5. Sel de tartrate de soude et de potasse, dit sel de Seignette de Jean Seignette, mort à La Rochelle en 1702, qui l'a obtenu le premier. RAINGUET, *Biographie Saintongeaise*, p. 552.

que le peuple n'y est pas si grossier qu'ailleurs; mais sur les côtes de la mer et des rivières et dans les îles, ce sont des matelots ou des gens qui n'ont société qu'avec eux.

La noblesse est presque toute [1] dans le service de terre ou de mer, et il est rare de trouver un gentilhomme qui n'ait servi [2].

Les paysans de la Haute Saintonge ne sont pas si laborieux que ceux de la Basse, et ne cultivent pas si bien leurs terres; cependant, à la réserve de celles qui sont de tous temps destinées au pâturage des bestiaux, il n'y en a presque point [3] en friche, et les syndics des paroisses ont soin de faire labourer pour leur compte particulier les terres de ceux qui les ont abandonnées.

DES RELIGIONNAIRES ET NOUVEAUX CONVERTIS.— Il reste encore dans la généralité un grand nombre de ceux qui ont fait des abjurations forcées et qui ne font pas leurs devoirs de catholiques; on les oblige d'envoyer leurs enfants aux catéchismes et aux instructions, et on ne souffre plus [4] qu'ils exercent aucune charge de judicature, mais leur opiniâtreté est si grande que ces remèdes ne produisent pas tout le fruit qu'on en avoit [5] espéré.

COUTUMES. — La généralité de La Rochelle s'étend sur cinq élections qui sont gouvernées par quatre différentes coutumes. L'Aunis a une coutume particulière. La Saintonge en a une autre. L'Angoumois, dont plusieurs paroisses des

---

1. Ms. 3 : *presque toujours.*

2. Dans les *Annales de l'Académie de La Rochelle,* 1875; (*Choix de pièces lues aux séances,* in-8°, 153 pages), M. de Richemond vient de publier l'état des officiers de marine du département de Rochefort en 1686.

3. Ms. A, 1, 2 : *il n'y en a point.*

4. Ms. A, 1, 2 : *pas.*

5. Ms. A, 1, 2, 3 : *auroit.*

élections de Saintes, de Cognac et de Saint-Jean-d'Angély dépendent, se gouverne par la coutume d'Angoumois.

Il y a quelques paroisses situées en Poitou qui en suivent la coutume.

ÉVÊQUES. — Il y a cinq évêques qui ont juridiction dans l'étendue de la généralité de La Rochelle. Le premier est celui de La Rochelle, qui a l'Aunis et l'île de Ré, qui ont été démembrés du diocèse de Saintes. Le second est celui de Saintes, qui a toute la Saintonge, une partie de l'Angoumois et quelques paroisses en Poitou. La troisième est celui d'Angoulême dans le diocèse duquel sont situées quelques paroisses des élections de Cognac et de Saint-Jean-d'Angély. Le quatrième est celui de Poitiers qui a une seule paroisse dans l'élection de La Rochelle et quelques-unes dans celles de Saint-Jean-d'Angély et de Cognac. Le cinquième est celui de Périgueux qui n'a que la seule ville de Parcoux [1] qui dépend de l'élection de Saintes et qui est du diocèse de Périgueux. Tous ces cinq évêques ont plusieurs autres paroisses dans les généralités de Poitiers, de Tours, de Limoges et de Bordeaux.

GOUVERNEMENT MILITAIRE. — Le gouvernement militaire a d'autres limites. L'Aunis, l'île de Ré, l'abonnée de Marennes et cinq ou six paroisses de la grande terre dépendent du gouvernement général de La Rochelle, dont M. le comte de Gacé [2] est pourvu. Il a sous lui M. de Guiry [3] qui est lieutenant général de la province et gouverneur particulier

---

1. Parcoul, canton de Saint-Aulaye, arrondissement de Ribérac (Dordogne). Les Ms. écrivent à tort *Saint-Parcoux*.

2. César-Auguste Goyon de Matignon, comte de Gacé, depuis maréchal de France, nommé le 8 janvier 1688 sur la démission de M. de Gramont. ARCÈRE, *Hist. de La Rochelle*, II, 573.

3. Hector de Guiry, seigneur de Ronssières (ou Roncières), ancien enseigne

des tours [1]. M. de Marcognet [2] est gouverneur particulier de la ville depuis qu'elle est fortifiée, et a sous lui un lieutenant du roi, un major, un aide-major; et il n'y a que douze paroisses en tout, y compris les cinq de la ville, qui dépendent de lui.

M. d'Aubarède [3], lieutenant général des armées du roi, est gouverneur particulier de l'île de Ré, ville et citadelle de Saint-Martin et fort de La Prée ; il a double état-major, un pour l'île et la ville de Saint-Martin, et l'autre pour la citadelle.

M. le marquis de Vins [4], aussi lieutenant-général, est gou-

---

de la première compagnie des gardes du corps, nommé gouverneur en mars 1690. Il y a une faute d'impression dans Arcère, II, 573, où on lit *Roussier*.

1. Ms. A, 1, 2, 3 : *de Tours*.

2. Nicolas Binet, seigneur de Marcognet, mort à La Rochelle, le 1er janvier 1717, âgé de 82 ans. La pierre tombale, en marbre noir, ornée du buste du défunt et de ses armoiries, existe encore dans l'église des Carmes, convertie en entrepôt réel des douanes à La Rochelle. L'épitaphe rappelle qu'il avait été chevalier de Saint-Louis, commandant pour le roi à Dourlans et à la Fère, gouverneur de Keserver et gouverneur de la ville, tours et dépendances de La Rochelle pendant 27 ans. Voy. *La Rochelle et ses environs*, page 133.

3. Ms. 1, 3 : *d'Auberède*. « Bernard Dolton, comte d'Aubarède, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-général des armées du Roy, gouverneur de Salins et ci-devant de l'isle de Ré, meurt à Paris le 15 mars 1710, âgé de 90 ans. » *Gazette de France*, 22 mars 1710.

4. Jean de Vins d'Agoult de Montauban, marquis de Vins, lieutenant général des armées du Roi, capitaine-lieutenant de la seconde compagnie des mousquetaires, chevalier de Saint-Louis, nommé gouverneur en 1697, est mort à Paris en 1732, âgé de 90 ans.

En 1667, un jugement de noblesse est rendu en faveur de la famille de Vins, à la requête de François de Vins d'Agout de Vesc de Montlaur, de Montauban, chevalier, marquis de Vins, baron de Forcalqueiret, Roussillon, Saint-Savournin, baron de Castelnau, seigneur de Saint-Pol, Le Val Viossant, Ongles et autres lieux, capitaine d'une compagnie de chevaux-légers au régiment royal. (*Archives des Bouches-du-Rhône*, B 1357, f° 2282.)— Le 8 mars 1723 est également rendu un hommage pour le marquisat de Vins (Var, arr. et canton de Brignoles), la baronnie de Forcalqueiret... etc., par Jean de Vins d'Agout de Montauban, chevalier, lieutenant général des armées du Roi, gou-

verneur particulier de la ville de Brouage et des paroisses qui en dépendent, dont vingt-neuf sont situées dans l'abonnée de Marennes et vingt-trois dans la grande terre.

Il a dans son gouvernement un gouverneur particulier du château de Chapus [1] que Sa Majesté a fait bâtir sur un rocher pour défendre l'entrée de la rivière de Seudre et faciliter les secours qu'on pourroit faire passer dans l'île d'Oleron.

M. de La Vogadre [2] est gouverneur particulier de l'île et du Château d'Oleron et a sous lui un état-major.

Tous ces gouvernements particuliers dépendent du gouvernement général d'Aunis, dans lequel il y a encore quelques forts auxquels jusques à présent Sa Majesté n'a pas donné de commandants, et ils sont gardés par des détachements qui se font de Brouage ou d'ailleurs ; on en parlera plus en détail.

Il y a des capitaines gardes-côtes qui ont le commandement des milices de la côte dans tout le gouvernement, qui ont sous eux des colonels et des capitaines d'infanterie, cavalerie et dragons. Leur commandement est divisé de manière qu'en temps de guerre ils sont toujours en état d'empêcher les surprises que les ennemis pourroient faire, ayant des corps-de-garde établis dans tous les lieux les plus élevés et même sur les tours et clochers; cette milice, dans tout l'Aunis, est composée d'environ 8,000 hommes.

---

verneur pour Sa Majesté des villes et pays de Brouage (*Archives des Bouches-du-Rhône,* B 803, f° 324).

La terre de Vins avait, paraît-il, été érigée en marquisat par lettres patentes de l'année 1641, en faveur de François de Vins, et en considération du dévouement de Hubert de Vins qui s'était jeté au-devant de Henri III et avait reçu à sa place un coup de mousquet *(Arch. des Bouches-du-Rhône,* B 1357, f° 2282). — Ces renseignements sont dus à l'obligeance de M. F. Reynaud, archiviste-paléographe, archiviste-adjoint des Bouches-du-Rhône.

1. C'est le château du Chapus, commune de Marennes.

2. Ms. A : *de La Vogaddre*. Ms. 2 : *de La Vogade*. Ms. 3 : *de La Vograde*. L'*État de la France* pour 1699 dit : *le comte de La Vaugadre*.

La Saintonge et l'Angoumois ont pour gouverneur M. le duc d'Uzès [1]; mais son gouvernement ne s'étend point dans la Basse Saintonge qui dépend de l'Aunis. Il a pour lieutenant général sous lui M. le marquis de Ligondais [2]. Mais comme la ville d'Angoulême et le pays des environs dépendent de la généralité de Limoges, il est nécessaire d'observer qu'il n'y a qu'une partie de ce gouvernement qui s'étend dans la généralité de La Rochelle, qui est la Haute Saintonge et quelques paroisses des élections de Saint-Jean-d'Angély et de Cognac.

La ville et le château de Cognac ont un gouverneur particulier qui est M. le marquis de La Caze [3].

Il y a encore un gouverneur particulier de [4] la tour de Cordouan, située à l'embouchure de la Gironde.

Depuis l'année 1688, que la guerre a été déclarée, Sa Majesté a eu [5] à La Rochelle Messieurs les maréchaux de Lorges, d'Estrées [6] et de Tourville [7], qui ont non seulement commandé dans l'étendue du gouvernement général d'Aunis,

---

1. Jean-Charles de Crussol, duc d'Uzès, pourvu de ce gouvernement en 1693, après la mort de Louis, son frère aîné. ANSELME, III, 773.

2. Gaspard de Ligondès, seigneur de Châteaubodeau, colonel d'un régiment de cavalerie et brigadier des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, fils d'Antoine de Ligondès et de Françoise de la Mer de Matha; il avait épousé Antoinette de Saint-Julien; il est mort en 1709. LA CHENAYE-DESBOIS, IX, 42, et BOUILLET, *Nobiliaire d'Auvergne*, III, 413.

3. Jacques-Henri de Pons, marquis de La Caze, fils d'Isaac-Renaud de Pons, Ier du nom. COURCELLES, t. IV, *Pons*.

4. Ms. A, 1, 2: *dans*.

5. Ms. 3 : *a envoyé à*.

6. Ms. A, 4 : *d'Étrées*. Ms. 3 : *d'Étrée*.

7. Gui-Aldonce de Durfort, maréchal de Lorges, vint à La Rochelle en 1689. — Jean d'Estrées arriva à La Rochelle le 28 juin 1692; il y commandait encore le 3 mai 1695. — Anne-Hilarion de Costentin, comte de Tourville, arriva en mai ou juin 1696. ARCÈRE, *Hist. de La Rochelle*, II, 358, 553 et 573. — JOURDAN, *Éphémérides hist. de La Rochelle*, II, 411. — DELAYANT, *Hist. des Rochelais*, II, 139.

mais encore dans tout le Poitou. Et le commandement des élections de Saintes et de Cognac est resté à M. le marquis de Sourdis[1], parce que, par sa commission, il doit commander dans l'étendue de la généralité de Bordeaux, dont ces deux élections dépendoient lorsqu'elle a été expédiée.

JUSTICE. — La généralité de La Rochelle est entièrement située dans le ressort des Chambre des Comptes, Cour des Aides et Cour des Monnoies de Paris, mais elle est partagée entre les parlements de Paris et de Bordeaux. Les élections de La Rochelle, de Cognac et l'île de Ré relèvent de Paris; celles de Saintes, de Marennes et de Saint-Jean-d'Angély dépendent de Bordeaux[2].

Il y a dans la généralité deux présidiaux et six siéges royaux. Les présidiaux sont ceux de La Rochelle et de Saintes. Les siéges royaux sont Saint-Jean-d'Angély, Cognac, Rochefort, Bouteville, Brouage et Châteauneuf.

Le ressort du présidial de La Rochelle s'étend sur l'Aunis et sur l'île de Ré; celui de Saintes sur toute la Haute et Basse Saintonge.

Il y a quelques paroisses dans les élections de La Rochelle, de Saintes, de Saint-Jean-d'Angély et de Cognac qui sont situées dans le ressort des présidiaux d'Angoulême, de Périgueux et de Poitiers. Les siéges de Saint-Jean-d'Angély et de Brouage relèvent du présidial de Saintes pour les cas présidiaux et du parlement de Bordeaux hors les cas de l'édit. Le siége royal de Cognac relève du présidial d'Angoulême pour les cas présidiaux, et du parlement de Paris hors les cas de

---

1. François d'Escoubleau, marquis de Sourdis, seigneur de Gaujac et d'Estillac, chevalier des ordres du roi. — Ms. A, 1, 2 : *pour sa*.

2. Ms. 2 : ajoute : *La généralité de La Rochelle a été augmentée depuis*.

l'édit. Le siége de Rochefort relève en tous cas de La Rochelle. Les siéges de Bouteville et de Châteauneuf sont du ressort d'Angoulême.

VILLES PRINCIPALES. — Les villes principales de la généralité de La Rochelle sont : La Rochelle, capitale [1], Saintes, Saint-Jean-d'Angély, Cognac, Brouage, Rochefort, Saint-Martin-de-Ré, le Château d'Oleron et Pons.

JURIDICTIONS.—Les juridictions établies dans la ville de La Rochelle sont : le bureau des finances, le présidial, la sénéchaussée, le bailliage d'Aunis, l'élection, la mairie, l'amirauté, la monnoie, les traites et la maréchaussée [2]. Ce sont toutes juridictions royales. Le fief de Saint-Louis a un juge, qui est un commissaire particulier du roi, accordé à M. le duc de Saint-Simon [3]. L'officialité et la chambre ecclésiastique [4].

Les juridictions de la ville de Saintes sont : le présidial, la maréchaussée, la sénéchaussée, l'élection et la mairie qui sont aussi royales; l'officialité et la chambre ecclésiastique, dont les juges sont ecclésiastiques ; le juge de l'évêché, celui du chapitre et celui de l'abbaye qui sont seigneuriaux.

---

1. Ce paragraphe ne se trouve pas dans le Ms. 1. Le mot *capitale* n'est pas dans les Ms. 3 et 4.

2. Dans le Ms. 1, il y a une lacune jusqu'à ces mots : *la juridiction de Cognac.*

3. Louis, duc de Saint-Simon, pair de France, vicomte de Clastres, baron de Benais, seigneur du fief Saint-Louis en la ville de La Rochelle, etc., chevalier des ordres du roi, gouverneur de Blaye, etc., né le 16 août 1675, mort en 1755. C'est l'auteur des *Mémoires.* Son père, Claude de Saint-Simon, eut aussi le fief Saint-Louis.

4. Dans le Ms. 2, il y a une lacune qui va jusqu'à ces mots : *le juge de l'évêché, celui du chapitre.*

Les juridictions de Saint-Jean-d'Angély sont : le siége royal, l'élection, la maréchaussée et la mairie, qui sont aussi royales, et le juge de l'abbaye.

Les juridictions de Cognac sont : le siége royal, l'élection, la maréchaussée et la mairie, qui sont aussi royales.

A Brouage, il y a un siége royal et un siége d'amirauté.

A Rochefort, il y a un siége royal et un maire.

A Saint-Martin-de-Ré et au Château d'Oleron, il n'y a que les juges des seigneurs.

A Pons, il n'y a que le juge du seigneur et un maire.

NOMBRE DES HABITANTS. — Il y a dans la généralité de La Rochelle environ 360,000 âmes de tout sexe et âge, dont il y en a dans l'Aunis et l'île de Ré 70,000, en Saintonge 280,000, et dans les paroisses situées dans les diocèses d'Angoulême, de Poitiers et Périgueux, environ 10,000 âmes [1].

NOMBRE DES PAROISSES. — Il y a dans toute la généralité le nombre de 730 paroisses, savoir :

Dans l'élection de La Rochelle.	92
Dans l'île de Ré.	6
Dans l'élection de Saintes.	300
Dans celle de Marennes.	32
Dans celle de Saint-Jean-d'Angély.	162
Dans celle de Cognac.	138
Total	730

TAILLES. — La liste en détail des paroisses avec ce que

1. Ms. A : *environ mil âmes.*

chacune porte de tailles se trouvera à la fin de ce mémoire. Ce qu'on en peut dire à présent, c'est que la généralité porte de tailles la somme de 992,532 livres, dont l'élection de La Rochelle en paye. 184,940

Celle de Saintes.	435,900
Celle de Marennes.	34,000
Celle de Saint-Jean-d'Angély.	184,930
Celle de Cognac.	152,762
Total.	992,532

AUTRES DROITS. — Outre la taille, on lève encore, dans la généralité de La Rochelle, les aides dont il n'y a que l'île de Ré et l'abonnée de Marennes qui soient exempts. Les douanes y sont très-considérables et produisent un gros revenu à Sa Majesté.

Les domaines [1] sont presque entièrement aliénés, et Sa Majesté a eu la bonté d'en donner la plus grande partie en payement à quelques-uns des propriétaires des héritages qui ont été pris pour les fortifications des places du pays d'Aunis, et comme ils n'ont pas été suffisants pour acquitter tout ce qui [2] étoit dû, on espère que la paix fournira [3] les moyens de payer le reste.

Les fermiers du domaine royal d'Occident ont des commis à La Rochelle pour recevoir leurs droits, parce qu'ils ont un privilége par lequel il n'est pas permis de décharger dans d'autres ports de la province les marchandises qui viennent des colonies françaises.

Les droits sur le papier timbré et le tabac sont joints à la ferme des aides.

1. Ms. 1 : *douanes.*
2. Ms. A, 1, 2 : *ce qui.*
3. Ms. A, 1, 2 : *découvrira.*

FORÊTS. — Il y a peu de forêts, dans la généralité, qui appartiennent au Roi; celle de Rochefort, qui ne contient que 5 à 600 arpents, est la plus considérable. Il y en a encore une à Cognac qui est très-petite.

DÉSORDRES AUXQUELS IL FAUDROIT REMÉDIER. — Après avoir parlé de tous les avantages de cette généralité, il paroît nécessaire d'expliquer en peu de mots les désordres généraux auxquels il seroit à désirer qu'on pût apporter quelques remèdes.

RELIGION. — Et pour commencer par ce qui regarde la religion, on sait que cette province a été infectée de l'hérésie[1] plus qu'aucune autre du royaume et que les églises ont été ruinées sur la fin du siècle passé et au commencement de celui-ci, et les [2] peuples ont sucé avec le lait la pernicieuse doctrine de Calvin[3].

Sa Majesté a travaillé avec un zèle inconcevable à la conversion de ses sujets, et n'a rien oublié de ce qui pouvoit dépendre de ses soins pour leur instruction. On a tout mis en usage, des missions, des vicaires, des maîtres, des maîtresses d'école entretenus, des couvents pour retirer les jeunes filles, des pensions aux ministres, aux officiers et autres qui ont fait leurs devoirs de catholiques, des prisons pour les opiniâtres et les scandaleux, des grâces à ceux dont le bon exemple pouvoit produire de bons effets.

---

1. Ms. 2 : *Des plus infectées de l'hérésie, que les églises ont été ruinées et que les peuples ont sucé avec le lait la doctrine de Calvin; on a tout mis en usage, des missions, des vicaires...* La suite comme plus loin.

2. Ms. A, 1, 2 : *sur la fin du* XVI[e] *siècle et au commencement dernier passé et dont les.*

3. Voir *La Rochelle protestante*, par M. P.-S. Callot, 1863, 1 vol. in-8°; — *Origine et progrès de la réformation à La Rochelle*, par M. L. de Richemond, 2[e] édition, 1872, in-8°, etc

Mais c'est un ouvrage si important qu'il n'y a pas lieu d'espérer qu'il soit sitôt achevé; au contraire nous voyons encore avec douleur qu'un grand nombre de gens de tout âge et de tout sexe ont abandonné leur patrie et se sont retirés chez les étrangers où ils ont porté leurs meilleurs effets [1]. Nous voyons encore avec plus de chagrin que ceux qui sont restés dans leurs maisons trouvent des difficultés insurmontables auprès des curés lorsqu'ils se veulent marier. Les évêques n'ont pu, jusqu'à présent, apporter de remède à ce mal; il n'y a que l'autorité royale qui puisse mettre ces gens-là en état d'avoir des successeurs [2].

Les évêques sont pleins de zèle pour la conversion de leurs diocésains, mais ils ne sont pas soulagés par les autres [3] ecclésiastiques et par les curés dont la plus grande partie sont très-ignorants, très-intéressés, chicaneurs et peu charitables.

L'exemption du chapitre de Saintes, qui est indépendant de l'évêque, est un abus intolérable. La facilité du Parlement de Bordeaux à recevoir des appellations comme d'abus lie les mains aux évêques et empêche qu'ils ne puissent punir les prêtres scandaleux [4].

Il y a plusieurs petits monastères qui ne sont bons qu'à entretenir le désordre et le dérèglement des moines, dont les revenus seroient plus utilement employés à nourrir les pauvres dans les hôpitaux qui n'ont pour la plupart qu'un revenu très-médiocre, n'y ayant point de province dans la chrétienneté où il y ait si peu de gens charitables que dans celle-ci.

---

1. Voir l'*Histoire des protestants réfugiés après la révocation de l'édit de Nantes*, par M. Charles Weiss, 2 vol. in-12; *De l'état civil des réformés de France*, par M. Anquez, 1 vol. in-12.

2. Ms. A, 1, 2, 3 : *successions*.

Ms. A, 1, 2 : *les ecclésiastiques*.

Ms. 2 : omet *scandaleux*.

USURPATION DE LA NOBLESSE SUR LES PAYSANS. — Après avoir parlé de ce qui seroit à désirer pour le bien et l'honneur de la religion, on se trouve engagé de parler d'une usurpation que la noblesse a faite sur les paysans auxquels les seigneurs hauts justiciers font faire des corvées qu'ils appellent bians et corvées [1]; c'est une exaction contraire aux coutumes et aux lois, mais comme [2] elle est autorisée par la possession et par l'autorité de ceux qui en jouissent, il n'y a que le roi qui puisse affranchir ses [3] sujets d'un joug aussi dur à porter que celui-là.

MAUVAISE ADMINISTRATION DES JUGES DES SEIGNEURS. — Les justices des seigneurs sont très-mal administrées; la plus grande partie des juges n'étant point gradués et ceux qui le sont étant très-ignorants, ces [4] justices sont presque toujours exercées par de malheureux praticiens qui pillent le pauvre peuple sur lequel ils lèvent plus de droits que le roi.

CONSERVATION DE LA CHASSE. — La chasse est conservée par les gouverneurs et par quelques seigneurs particuliers avec tant de rigueur que le peuple en souffre beaucoup; il seroit à désirer que Sa Majesté y apportât quelque tempérament qui mît ses pauvres sujets en état de jouir tranquillement de leur bien.

LIBERTINAGE DU MENU PEUPLE ET SA DIMINUTION. — Le menu peuple vit dans un grand libertinage et fuit le mariage; les bourgs et les villages [5] sont pleins de pauvres filles qui vieillissent sans trouver des maris. Il seroit à dési-

---

1. Ms. 1 ne met pas cette dernière phrase.
2. Ms. A, 1, 2, 4: *mais elle.*
3. Ms. A, 1, 2 : *les.*
4. Ms. A, 1, 2 : *les.*
5. Ms. 2 : *les villes et les bourgs.*

rer qu'on pût établir quelque police sur les mariages, principalement dans un pays comme celui-ci, qui se détruit insensiblement par la diminution de plus d'un tiers de ses habitants.

Les causes visibles de cette diminution sont la guerre, la pauvreté et la misère des paysans, les évasions des religionnaires, l'impossibilité où ils sont de se marier, et le libertinage de ceux qui vivent dans le célibat. La paix dont nous commençons à goûter les douceurs a déjà fait revenir les soldats de milice dans leurs villages et la diminution des impôts fait respirer les paysans, mais il faut tâcher de trouver des remèdes aux autres maux afin que ces belles provinces, qui ont été autrefois si abondantes en toutes choses, puissent reprendre leur premier état [1].

Tout ce qu'on a expliqué jusqu'ici étant commun aux provinces qui composent la généralité, il paroît nécessaire d'entrer dans un plus grand détail, sans rien répéter de ce qui a été dit, de faire des articles séparés des provinces, des villes, des forteresses et de tout ce qui mérite quelque attention [2].

DU PAYS D'AUNIS. — Ce pays faisoit autrefois partie de la Saintonge, mais il fait à présent une province séparée qui est bornée du Poitou au septentrion, de la Saintonge au midi et de la mer Océane à l'orient et au couchant. Sa longueur et sa largeur sont presque d'égale étendue, de sept à huit lieues, sans y comprendre l'île de Ré; le pays est arrosé de la Sèvre Niortoise, qui a sa source à Sevret [3] au-dessus de Saint-Maixent, et de la Charente.

---

1. Ms. A, 4 : *éclat.*

2. A. Maichin, *Histoire de Saintonge, Poitou, Aunis et Angoumois;* Saint-Jean-d'Angély, 1671, in-folio. — Massiou, *Histoire de la Saintonge et de l'Aunis;* 1836-1840, 6 vol. in-8°. — Delayant, *Histoire du département de la Charente-Inférieure;* in-12, 1872.

3. Sevret, canton de Lezay, arrondissement de Melle (Deux-Sèvres).

L'Aunis est régi par une coutume particulière qui fut réformée par les trois États du pays, assemblés à La Rochelle le 26 septembre 1514.

Les lieux qui sont à couvert de la mer, en Aunis, ont l'air assez bon et tempéré, mais les autres l'ont un peu grossier, et le terroir, quoique sec, produit de bons blés et beaucoup de vin, et dans les endroits marécageux, il y a des prairies qui entretiennent beaucoup de bétail. Il y a des marais salants d'où l'on tire du sel fort blanc.

VILLE DE LA ROCHELLE [1].—Cette ville est la capitale d'Aunis. Elle est depuis longtemps une des plus importantes villes du royaume; elle eut le malheur, dans le siècle passé et dans le commencement de celui-ci [2], d'être un des plus puissants boulevards de l'hérésie de Calvin, ce qui l'a fait révolter plusieurs fois; mais le roi Louis XIII l'ayant assiégée, la soumit en l'année 1628, et pour la punir fit raser ses fortifications, abolit ses priviléges, et y rétablit les prêtres et les religieux qui en avoient été chassés. On parlera toujours avec admiration de la digue qui servit à prendre La Rochelle, qui avoit 747 toises de longueur [3]; on en voit encore les ruines lorsque la mer est basse. Le sieur Métezeau, ingénieur [4], fut anobli pour en avoir fait et exécuté le projet avec succès.

En l'année 1648, le roi obtint des bulles du pape Innocent X [5] pour transférer à La Rochelle l'évêché de Maillezais,

---

1. Arcère, *Hist. de La Rochelle et du pays d'Aunis;* 1756, 2 vol. in-4°.— Delayant, *Hist. des Rochelais;* 1870, 2 vol. in-8°. — Jourdan, *Éphémérides hist. de La Rochelle;* 1861-1871, 2 vol. in-8°.

2. Ms. 1, 2 : *dans le seizième siècle et dans le commencement de celui suivant dernier passé.*

3. Ms. A, 1, 2 : *et même on.*

4. Voir notice sur Métezeau dans l'*Hist. de La Rochelle,* par le P. Arcère, t. II, p. 707.

5. *Gallia christiana,* t. II, *Instrumenta,* col. 384.

et pour y joindre la province d'Aunis et l'île de Ré, qui étoient du diocèse de Saintes. Le premier évêque fut Jacques Raoul, qui l'avoit été de Saintes; le second, Henri de Laval de Bois-Dauphin, qui avoit auparavant été évêque de Léon, et le troisième est Charles-Madeleine de la Frézelière [1].

Sa Majesté y a établi un séminaire auquel elle a accordé 3,000 livres de pension annuelle, qui sont levées sur tous les bénéfices du diocèse; Monsieur l'évêque l'a confié aux Jésuites en 1694 : ils y enseignent la théologie et l'hébreu; un collége de Jésuites, où l'on enseigne les basses classes et la philosophie; un autre collége et espèce d'agrégation de médecins, et une école pour l'anatomie et la botanique, pour l'instruction des jeunes chirurgiens et apothicaires.

En l'année 1689, Sa Majesté voulant mettre cette ville hors d'insulte, y a fait faire des fortifications régulières avec sept gros bastions de terre, gazonnés, fraisés et palissadés, un fossé et des chemins couverts défendus par une garnison de trois mille hommes.

Outre les juridictions ordinaires dont on a parlé ci-dessus, il y a encore à La Rochelle des juges consuls qui sont les chefs du commerce. Ce sont les trésoriers de France qui sont toujours maires, chacun à leur tour; les échevins sont élus comme dans les autres villes du royaume. Le maire et les échevins sont juges de police ; le maire est colonel né des milices de la ville.

DU FIEF DE SAINT-LOUIS.—Après la prise de La Rochelle, en 1628, le roi Louis XIII accorda à M. le duc de Saint-Simon, qui étoit alors son favori, le don de tous les empla-

---

1. Jacques Raoul de La Guibourgère, 1648-1661. — Henri-Marie de Montmorency de Laval Bois-Dauphin, 1661-1693. Massiou (*Hist. de la Saintonge*, t. V, p. 514) a commis un singulier lapsus en écrivant : « Il n'y a jamais eu à La Rochelle d'évêque de ce nom (*Montmorency*). C'était Henri de Laval de Bois-Dauphin. » — Charles-Madeleine Frézeau de La Frézelière, 1693-1702.

cements des fortifications, dont il a fait des baillettes à des particuliers qui ont bâtis des maisons à la charge de lui payer aux mutations les profits des lots et des ventes établis par la coutume, ce qui a formé une seigneurie qui vaut à présent plus de 6,000 livres de rente et dont le revenu augmentera encore; il y a un conseiller de présidial qui est juge de ce fief par commission particulière du roi.

VILLE DE ROCHEFORT[1]. — Cette ville est située sur la Charente, à cinq lieues de son embouchure. Ce n'étoit autrefois qu'un petit château appartenant au sieur de Cheuse, qui tenoit cette terre par engagement de Sa Majesté, qui en fit rembourser le prix en 1665, et y commença, sur la fin de cette année, un établissement pour la marine, qu'on doit regarder comme une des plus grandes et des plus utiles entreprises qui aient été faites depuis plusieurs siècles. Avant cet établissement, les vaisseaux du roi qui ne pouvoient aller à Brest, étoient errants tantôt à Brouage, tantôt en Seudre[2] et tantôt à Tonnay-Charente, exposés à mille inconvénients, sans magasins, sans officiers et sans secours dans les besoins pressants.

Le port de Brest, tout beau qu'il est naturellement, ne pouvoit être d'aucune utilité au roi sans le secours de la Saintonge, qui est la province du royaume de laquelle on tire le plus de commodités; les blés, les viandes, les vins, les bois s'y trouvent infiniment meilleurs et à meilleur marché qu'en Bretagne, et la marine ne pouvoit s'établir fortement dans l'Océan qu'en faisant des magasins dans un port propre à recevoir de grands vaisseaux. On visita à cette fin toutes les côtes de la mer

---

1. *Histoire de Rochefort*, par le P. Théodore de Blois, 1733, in-4°. — *Histoire de la ville et du port de Rochefort*, par Viaud et Fleury, 1845, 2 vol. in-8°.

2. Ms. A, 1, 3 : *à Seudre*.

depuis Nantes jusqu'à Bayonne ; on proposa de l'établir au Plomb [1], proche de La Rochelle, dans la rivière de Seudre, et à Tonnay-Charente ; mais il se trouva tant d'inconvénients dans chacun de ces trois lieux, qu'on fut enfin obligé de se fixer à Rochefort où Sa Majesté fit tracer le plan d'une ville de la grandeur de Bordeaux, dans laquelle on marqua tous les emplacements nécessaires pour les magasins du roi, et on abandonna le reste aux particuliers qui offrirent de prendre des emplacements pour bâtir.

On en fera une des plus belles villes du royaume par [2] la régularité des rues qui sont grandes et droites ; elle est fort embellie depuis cette guerre par les maisons qu'on y a bâties et qu'on y bâtit tous les jours en la place des petites cabanes dont on est obligé de se servir dans une colonie naissante.

Cette ville est peuplée de 12 à 15,000 âmes, dont on compte 8 à 10,000 communiants.

Les établissements qu'on y a faits sont si beaux qu'il est difficile de comprendre que dans un même lieu nouvellement fondé, il ait été possible de faire tant et de si grandes choses.

Son arsenal est le plus grand, le plus achevé et le plus magnifique du royaume ; il est composé du plus beau chantier de construction qui soit dans l'univers, de trois grands bassins qu'on appelle des formes pour le radoub des vaisseaux, de tous les magasins généraux et particuliers nécessaires, des corderies, des forges et autres ateliers.

Il y a une des plus belles salles d'armes du royaume, de laquelle on a tiré, en 1680, dix mille mousquets pour envoyer en Irlande, sans toucher aux armes destinées pour l'armement

---

1. Ms. A : *Plomp.* Ms. 2 : *Plomd.* Le Plomb, commune de Lhoumeau, arrondissement de La Rochelle, vis-à-vis les côtes de l'île de Ré. C'est un très-ancien port souvent mentionné dans les chartes du XIIIe siècle de l'hôpital d'Aufrédi, à La Rochelle.

2. Ms. A, 1, 2 : *pour.*

des vaisseaux. Sa Majesté y entretient une manufacture d'armuriers qui travaillent continuellement au radoub et nettoiement des armes et à monter les canons de fusils et mousquets qu'on fabrique dans les forges des provinces voisines qui ne travaillent que pour la marine.

Il y a un grand magasin pour les vivres, d'une magnificence surprenante : on y voit des fours pour cuire le biscuit nécessaire pour l'armement des vaisseaux, des caves pour loger 5 à 6,000 barriques de vin, des halles pour les futailles, des magasins pour les salaisons, des greniers et des soutes pour le pain, la farine, le blé et les légumes, et tout y est si bien disposé qu'on y admire l'ordre et l'économie qui s'y observent.

Dans la fonderie, qui est une des plus belles de l'univers, il y a trois grands fourneaux et plusieurs petits, pour la fonte des canons, mortiers, bombes, pierriers, cloches, rouets[1]; et généralement tous les ouvrages de fonte dont on a besoin pour la marine du Ponant, n'y ayant point d'autres fonderies sur les côtes de la mer Océane que celle-là, dans laquelle, en 1690, on a fondu 100 canons de 36 livres de balles, 33 de 24 livres, et un nombre prodigieux d'autres ouvrages.

Il y a des forges, en Angoumois et en Périgord, dans lesquelles on fait travailler continuellement aux canons, mortiers et bombes de fer dont on a besoin pour la marine, qu'on transporte à Rochefort pour être visités et reçus et ensuite envoyés dans les autres ports du royaume; il en est sorti du port de Rochefort, en 1670, plus de 1,300 pièces.

Il y a à Rochefort un séminaire pour les aumôniers des

---

1. *Rouet,* poulie de chaloupe. C'est une poulie de fonte ou de fer, qu'on met à l'avant ou à l'arrière de la grande chaloupe, pour lever l'ancre. *Dict. de la marine,* par M. Sauverien; Paris, 1758, t. II, p. 287.

vaisseaux du Roi, dont les prêtres de la Mission, qui desservent aussi la paroisse, ont la direction.

Il y a un hôpital entretenu par le Roi de tout ce qui est nécessaire aux malades; il est servi par les sœurs de la charité qui s'en acquittent avec beaucoup d'édification, et les prêtres de la Mission ont soin du spirituel.

Il y a des écoles bien établies pour les officiers et gardes-marine; Sa Majesté y entretient, à ses dépens, des maîtres qui leur enseignent l'hydrographie, le pilotage, la construction des vaisseaux, les langues angloise et hollandoise, à écrire, à faire des armes, à faire l'exercice et à danser.

Il y a trois magasins à poudre, dans lesquels on conserve les poudres qu'on fabrique dans les moulins de Saint-Jean-d'Angély, qui ne travaillent que pour Rochefort.

Il y a une manufacture bien établie de toiles de voiles, qui fait subsister un grand nombre de gens, tant à la ville qu'à la campagne [1].

On voit à une des extrémités de la ville, proche de la porte de Martrou, un grand et beau bâtiment que l'on appelle les casernes, qui avoit été bâti pour loger les gardes-marine qui sont de jeunes gentilshommes que Sa Majesté fait élever dans tous les exercices qui conviennent à des enfants de qualité, destinés à servir sur les vaisseaux du Roi; mais on a depuis jugé plus à propos de se servir de ces casernes pour loger les compagnies franches de la marine, destinées à la garde du port, afin de décharger les habitants du logement des officiers et soldats qui leur étoit fort à charge, et qui empêchoit qu'il n'y vînt de nouveaux habitants pour s'y établir et y bâtir, et faire [2] élever des maisons; ce qui a eu tout le succès qu'on en avoit espéré, parce que depuis que les bour-

---

1. Ce paragraphe manque dans Ms. A, 1, 2.
2. Ms. A, 1, 2, 4 : *bâtir ou élever des.*

geois sont déchargés de ces logements, ils prennent plaisir à se loger commodément.

C'est dans cet arsenal qu'on a bâti en huit mois quinze galères qui firent la campagne de 1690, avec la plus formidable armée du Roi que la mer ait jamais porté. On y a bâti, pendant la dernière guerre, plusieurs vaisseaux du premier, du second et du troisième rang, des frégates et des flûtes.

Sa Majesté a fait bâtir, dans un des plus beaux endroits de la ville, un couvent pour les Capucins, auxquels elle fait tous les ans une aumône de 800 livres.

Il y a peu de villes en France où les pauvres soient plus soulagés qu'ils le sont à Rochefort; car outre le grand hopital, il y en a encore un petit qui n'est destiné que pour les femmes, un autre pour les mousses qui sont des pauvres orphelins qu'on élève pour faire des matelots, un autre pour les orphelins, un pour les soldats qui ont des maladies honteuses, et une charité de dames qui visitent et assistent les malades dans leurs maisons.

Sa Majesté a accordé des foires, des marchés, des priviléges et des exemptions à Rochefort. Elle a fourni le premier pavé de ses rues qui sont les plus belles, les plus droites et les plus larges qui se voyent en aucune ville de France. Elle a fait fermer la ville de murailles qui soutiennent un rempart orné de deux rangs d'arbres, qui sont d'un grand agrément pour la promenade.

Elle a établi un corps de ville, qui est composé d'un maire, de quatre échevins et de tous les officiers nécessaires.

Les octrois de la ville de Rochefort, qui sont destinés pour l'entretien et l'augmentation du pavé, sont affermés 13,000 livres par an.

Les plus gros vaisseaux mouillent devant cette ville lorsqu'on leur a ôté leurs canons.

C'est le séjour ordinaire de l'intendant de la province qui est aussi intendant de la marine et des fortifications et juge conservateur des marais salants. C'est lui qui a la principale

direction des haras et du commerce qui se fait tant chez les étrangers que dans les colonies françaises. Il est logé dans la maison du Roi, qui n'est pas régulièrement bâtie, mais qui a de beaux jardins et des promenades très-agréables.

Il y a ordinairement un officier général qui commande dans le port; c'est à présent M. le chevalier d'Infreville [1], chef d'escadre, dont la principale application est de faire régulièrement la garde pour la conservation des vaisseaux du Roi, dont le nombre est très-considérable, comme on le verra par la liste qui suivra ce mémoire [2]; il a soin de faire observer aux officiers, aux gardes de la marine et aux soldats la discipline militaire. Ce sont eux qui gardent le port et l'arsenal, mais les portes de la ville sont gardées par les habitants qui font toutes les nuits une patrouille à cheval pour empêcher les vols et autres désordres qui pourroient arriver dans une ville remplie d'un très-grand nombre d'aventuriers qui n'ont rien à perdre.

Le désagrément de cette ville est que c'est le lieu de la province le plus malsain et principalement dans le mois d'août, septembre, octobre et novembre. On attribue la malignité de l'air à plusieurs causes. La première est la situation qui, d'un côté, est à couvert des vents du nord, tant par les remparts que par la forêt qui rompt la force de ces vents qui sont sains, et qu'elle est d'un bout à l'autre exposée aux vents du sud-est qui passent par des marais qui sont noyés une partie de l'année. La seconde est commune à tous les nouveaux établissements qui sont ordinairement malsains à cause du remuement des terres. La troisième vient de ce que les rues, qui sont très-larges, ne sont pas encore entièrement pavées, et que celles qui le sont ne peu-

1. Louis Le Roux, seigneur d'Infreville, chevalier de Malte, chef d'escadre depuis 1692.

2. Elle n'est pas dans nos Ms. V. à l'appendice une liste provenant des papiers de l'administration de Bégon, et conservée aux *Archives de la Charente-Inférieure*, C 164[8].

vent être nettes, parce qu'on bâtit encore partout[1]. La quatrième est attribuée à la première construction des maisons qu'on a bâties dans les premières années de l'établissement qui sont si basses et si petites que les habitants y sont infectés. Ceux qui sont à leur aise y remédient de toutes leurs forces, et Sa Majesté les y oblige par un arrêt[2] qui ordonne que les maisons de ceux qui ne seront pas en état de les élever, seront rasées, et les emplacements donnés à ceux qui offriront d'en bâtir à deux étages. Cet arrêt a eu un très-grand succès, et si on continue à travailler comme on a fait depuis dix ans, cette ville deviendra belle et magnifique. La cinquième cause des maladies qui affligent les habitants de cette ville vient des eaux qui sont mauvaises, n'y ayant qu'une seule fontaine dont les canaux sont mal faits et sujets à des réparations continuelles qui les rendent presque inutiles et réduisent les habitants à se servir des eaux de leurs puits, qui sont salées et infectées de toutes les ordures d'une ville aussi peuplée que Rochefort.

On espère que le Roi, qui a déjà fait tant de dépense pour cette ville, aura encore la bonté d'y faire conduire des eaux, qui est la chose du monde la plus nécessaire et sans laquelle un établissement aussi considérable que celui-là ne peut subsister.

L'entrée de la rivière et de la rade est défendue par plusieurs forts qui rendent cette ville inaccessible aux vaisseaux qui seroient envoyés pour l'attaquer par mer.

On a commencé à bâtir un fort à la pointe de l'île d'Aix; on y a même tracé une petite ville; lorsque ce dessein sera achevé, les vaisseaux seront en sûreté dans la rade et on pourra laisser dans l'île une partie des canons et des ancres qu'on est obligé de voiturer ici.

---

1. Ms. 3 et 4 omettent *encore*.

2. En date du 24 octobre 1689. *Histoire de Rochefort*, p. 79.

Il y a sur la côte, vis-à-vis de l'île d'Aix, une anse dans laquelle il seroit facile de débarquer des troupes. On y a bâti, en 1689, une redoute bien revêtue, fraisée et palissadée, qui défend cette descente et on l'appelle l'Aiguille [1].

Il y avoit de toute ancienneté, à l'entrée de la rivière, du côté de l'Aunis, une tour nommée Fouras, qui tomboit en ruine et n'étoit d'aucune utilité; Sa Majesté en a remboursé le prix au propriétaire [2] et y a fait faire un fort pour la défense de cette pointe.

Un peu plus haut, on a fait un autre fort de bois et de terre nommé le Fort de la Pointe, pour empêcher que les vaisseaux ennemis ne puissent entrer dans la rivière.

Au Vergerou [3], à une lieue de Rochefort, il y a une estacade qui traverse la rivière et qui est défendue par un fort dans lequel il y a 44 pièces de canons.

Outre ces forts qui sont en Aunis, il y en a de l'autre côté de la rivière, dont on parlera lorsqu'on fera la description de la Saintonge.

BENON [4].—La baronnie de Benon est la première des quatre baronnies du pays d'Aunis. M. le duc de La Trimouille [5] en est seigneur; il y a plusieurs belles terres qui en relèvent, entre lesquelles est Surgères, dont le seigneur est de la maison de La Rochefoucault [6]. Le principal revenu de cette terre est en bois et en droits seigneuriaux.

---

1. Redan de l'Aiguille, sur la pointe de l'Aiguille, commune de Fouras.

2. Ms. 1, 3 : *aux propriétaires.*

3. Ms. A, 1 : *A Vergerou.* Le Vergeroux, canton et arrondissement de Rochefort.

4. Canton de Courçon, arrondissement de La Rochelle.

5. Charles-Belgique-Hollande, duc de La Trémouille, duc de Thouars, pair de France, mort à Paris le 1er juin 1709.

6. Charles-François de la Rochefoucauld, marquis de Surgères, né en 1663, décédé en 1714, fils de Charles-François et d'Anne-Françoise de la Rochefoucauld d'Estissac. Son frère, François de la Rochefoucauld de Fonsèque, né en

NUAILLÉ. — C'est aussi une des quatre baronnies d'Aunis; l'ancien château est ruiné; mais on en a fait bâtir un autre à Ferrières [1] qui est très-beau. Les deux terres valent ensemble cinq à six mille livres de rente.

PAULÉON [2]. — C'est encore une des quatre baronnies qui est possédée par un gentilhomme qui en porte le nom. Elle est d'un petit revenu, mais très-seigneuriale [3].

CHATELAILLON [4]. — Châtelaillon étoit anciennement une ville considérable qu'on prétend avoir été bâtie par Jules César, et dans laquelle les Romains entretenoient une forte garnison. Mais la mer a entièrement ruiné cette ville. La baronnie est toujours fort seigneuriale; elle appartient [5] à la couronne et elle en fut distraite par le roi Charles VII, qui la donna, avec d'autres terres au comte de Dunois. Mais le roi l'a réunie depuis quelques années [6] à son domaine après l'extinction de la maison de Longueville [7]. Son nom latin est *Castellum Aquilæ.*

MAUZÉ [8]. — C'est un gros bourg dont M. le marquis de Villette [9], lieutenant général des armées navales de Sa Majesté, est seigneur. Il en tire 5 à 6,000 livres de rente. Il est situé

1664, capitaine de vaisseau en 1708, acquit de lui la terre de Surgères. COURCELLES, *Hist. des Pairs,* t. VIII, *La Rochefoucauld,* p. 109.

1. Canton de Courçon, arrondissement de La Rochelle. — Ms. 2 : *Noaillé.*

2. Commune de Saint-Georges-du-Bois, canton de Surgères.

3. Ms. A, 1, 2 : *terre.*

4. Commune d'Angoulins, canton et arrondissement de La Rochelle.

5. Ms. 2 : *appartenoit.*

6. Ms. 3 : *depuis peu à.*

7. Voir les observations préliminaires, Le ms. 2 porte : « Et depuis peu par grâce singulière l'a cédée à ceux qui en portent le nom, ayant pris en échange la terre de Dompierre qui leur appartenoit. »

8. Mauzé, chef-lieu de canton, arrondissement de Niort (Deux-Sèvres). Voyez une *Notice sur Mauzé,* par M. Faye, dans les *Mém. de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* XXII, 1854, p. 67-224.

9. Philippe de Valois, marquis de Villette-Mursay, lieutenant général des

à sept lieues de La Rochelle. La plus grande partie des habitants sont de la R. P. R.

MARANS. — C'est le plus gros bourg et le plus riche de l'Aunis. Il y a toutes les semaines un marché qui fournit des farines et des blés pour toute la province. C'est de là que l'on tire le fin minot de Bagnaux [1] qu'on croit être la meilleure farine du royaume, qu'on porte jusqu'aux Grandes Indes. Cette terre vaudroit plus de vingt mille livres de rente, si elle était bien ménagée; mais par malheur elle est en décret.

ILE DE RÉ [2]. — Elle est à trois lieues de La Rochelle; sa longueur est de quatre à cinq lieues, et sa plus grande largeur d'une lieue et demie. Il y a six paroisses dans cette île et quelques villages, outre la ville de Saint-Martin que Sa Majesté a fait fortifier régulièrement et y a joint une citadelle et quatre bastions. Il y a encore dans cette île quelques autres forts, dont celui de La Prée [3] est le plus considérable. Il y a dans une des extrémités de l'île la tour des Baleines,

---

armées navales, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, lieutenant général pour le roi en Bas-Poitou, mort le 25 décembre 1707, fils de Benjamin de Valois, seigneur de Villette et de Louise d'Aubigné', fille d'Agrippa d'Aubigné.

1. Peuchet, dans son *Dict. universel de la géographie commerçante* (an VIII, déjà cité), dit également en parlant de Marans : « C'est de là qu'on tire le fin minot de *Bagnaux*, qu'on croit être la meilleure farine du monde, et que l'on transporte jusque dans les Indes, » phrase évidemment reproduite du mémoire de Bégon. L'expression de « minot de Bagnaux » subsiste encore pour désigner la farine d'une qualité supérieure, mais le sens originaire s'en est perdu. En somme, ce sont les fins minots du Poitou qui sont ainsi désignés. Peut-être pourrait-on voir là une application du nom des farines du pays de Banniaux, localité de la commune d'Exoudun, près Melle (Deux-Sèvres), à toutes celles de qualité supérieure provenant du Haut-Poitou, par la navigation de la Sèvre?

2. Kemmerer, *Histoire de l'île de Ré;* 1868, 2 vol. in-8°.

3. Commune de La Flotte.

qui sert de fanal aux vaisseaux qui viennent mouiller dans la rade de La Rochelle.

Cette île est fort abondante en vin et en sel ; le vin est médiocre, mais il est excellent pour faire de l'eau-de-vie et de la fenouillette. Il n'y croît point de blé ni de foin, et il n'y a presque pas d'arbres. Cette île est très-commode pour le commerce, bien peuplée, et ses habitants sont très-propres pour la mer et très-courageux. Cette île ne paye point de taille, et il n'y a point d'autres bureaux établis que ceux où se reçoivent les droits sur les sels, parce qu'elle est réputée pays étranger. Cette liberté est en quelque façon à charge aux habitants qui payent les droits de sortie de tout ce qu'ils tirent de la grande terre pour leur provision, et les droits d'entrée de tout ce qui sort de l'île pour la grande terre.

Il n'y a pas un seul pauvre mendiant dans cette île, et il y a vingt-cinq ou trente familles de marchands qui sont fort riches.

DE LA SAINTONGE EN GÉNÉRAL. — La Saintonge a, du côté de l'Orient, l'Angoumois et le Périgord, et du nord le Poitou et le pays d'Aunis, à l'occident la mer Océane, et au midi le Bordelois et la Gironde.

La *Gironde*[1] sort des monts Pyrénées et passant par Toulouse, Agen, Bordeaux, Blaye, elle vient se rendre dans l'Océan au-dessous de Royan; elle change de nom au Bec-d'Ambéz, entre Bordeaux et Blaye, où, se joignant à la Dordogne, ces deux rivières réunies s'appellent la Gironde, et font un canal très-profond qui porte jusqu'à Bordeaux des vaisseaux de 3 à 400 tonneaux.

Il y a encore d'autres rivières dans la Saintonge, dont la Charente et la Boutonne sont les principales. La *Charente* prend sa source à Charennac[2], entre Limoges et Angoulême,

---

1. Il faut lire évidemment *la Garonne*.
2. Chéronnac, Haute-Vienne, commune du canton de Rochechouart.

et de là passant à Civray, Angoulême, Cognac, Saintes, Taillebourg, Tonnay-Charente, Rochefort et Soubise, se vient rendre dans la mer à trente-cinq lieues de sa source [1]. Elle est très-poissonneuse et son poisson est excellent; ses débordements ne causent aucun dommage et engraissent les terres.

La *Boutonne* prend sa source à Chef-Boutonne, en Poitou, et de là passant par Chizé [2], Saint-Jean d'Angély et Tonnay-Charente, va tomber dans la Charente au port de Carillon [3], à douze lieues de sa source en droite ligne. Elle est aussi fort poissonneuse.

La Saintonge est recommandable par l'abondance de ses blés, de ses vins et par la bonté de son sel; elle a aussi toutes sortes de fruits.

Ses habitants sont propres pour les lettres, la guerre et le commerce. Il y a plusieurs familles considérables dans cette province. César et les autres anciens ont parlé de l'absinthe de Saintonge qu'on y trouve encore en abondance. C'est le romarin ou pontique marin ou aluine.

Elle a eu des comtes particuliers, dont Landry vivoit sous le règne de Charles le Chauve, et il eut guerre contre Emenon, comte d'Angoulême [4]. Agnès porta Saintes dans la maison des comtes d'Anjou [5], et Éléonore de Guyenne, que le roi Louis le Jeune répudia, porta la province à l'Anglois [6].

---

1. Ms. A, 1, 2 : *de la Sèvre.*
2. Chizé, arrondissement de Melle (Deux-Sèvres).
3. Carillon, commune de Saint-Clément, canton de Tonnay-Charente.
4. *Historiens de France*, t. VII, p. 55, 223, 224, 227, 259, 274 ; t. VIII, p. 223.
5. Agnès de Bourgogne, veuve de Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, se remaria, en 1030 ou 1031, à Geoffroy Martel, comte d'Anjou.
6. Tamizey de Larroque, *Observations sur l'histoire d'Éléonore de Guienne*, 1864, in-8°. — Divorcée en mars 1152, elle se remaria le 18 mai de la même année à Henri Plantagenet, comte d'Anjou, qui devint roi d'Angleterre en 1154.

Elle fut confisquée à Jean Sans Terre, roi d'Angleterre; depuis, après diverses révolutions, elle fut encore cédée par le traité de Brétigny en l'année 1360. On la conquit [1] et elle fut réunie à la couronne avec le reste de la Guyenne.

Le dernier qui a porté la qualité de comte de Saintonge fut Charles de France, auquel le roi Louis XI, son frère, donna le duché de Guyenne et le comté de Saintonge pour son apanage en 1468.

Cette province porte pour armes : *d'azur à une mître d'argent accompagnée de trois fleurs de lys d'or, deux en chef et une en pointe.*

VILLE DE SAINTES [2].— C'est la capitale de la [3] province. Elle est située sur le bord de la Charente; elle a été une des plus florissantes villes de l'Europe, et Ammian Marcellin dit que, de son temps, elle étoit une des plus belles et des meilleures de la Guyenne. Strabon prétend que Milan a été bâti par une colonie de Saintongeois. Elle est à présent fort petite et a un pont fort ancien, sur lequel il y a un arc qu'on croit avoir été bâti par Tibère. On voit aux environs plusieurs ruines d'acqueducs et d'un amphithéâtre; elle a eu aussi un temple de Capitole, ce qui n'étoit accordé qu'aux premières villes.

Saint Eutrope a été le premier évêque de Saintes, environ en l'année 95 de Notre Seigneur.

L'église cathédrale [4] est dédiée à saint Pierre; elle a été

---

1. Ms. 2, 3 ; *reconquist.*

2. Lacurie, *Monographie de la ville de Saintes;* 1863, in-8°. — La Sauvagère, *Rec. d'Antiq. dans les Gaules;* 1770, in-4°, p. XIII-XXIV et 1-128. — Bourignon, *Recherches topog., histor., militaires et critiques sur les antiquités gauloises et romaines de la province de Saintonge;* Saintes, an IX, in-4°. — Chaudruc de Crazannes, *Antiquités de la ville de Saintes et du dép. de la Char.-Infér.;* 1820, in 4°.

3. Ms. A, 1, 2 : *cette.*

4. Grasilier, *Notice sur Saint-Pierre de Saintes;* 1870, in-12. — Louis Audiat, *Saint-Pierre de Saintes;* 1871, in-8°.

bâtie par Charlemagne; elle a été ruinée dans le siècle précédent[1] par les Huguenots qui n'ont laissé que la tour du clocher.

Il y a plusieurs églises paroissiales et divers couvents de religieux et de religieuses, entre autres l'église de saint Eutrope, que saint Palais, son successeur, fit bâtir au même lieu où il avoit[2] trouvé son corps.

Il y a aussi l'abbaye de Notre-Dame hors les murs de la ville qui fut fondée par Geoffroy Martel, comte d'Anjou et de Saintes, et par Agnès, sa femme, en l'année 1047[3]. Les abbesses ont toujours été des dames d'une grande naissance; Mme de Lauzun[4], sœur de M. le duc de Lauzun, l'est à présent.

Il a été tenu plusieurs conciles en cette ville. Léonce de Bordeaux y en assembla un en 563, où Émeric, évêque de Saintes, fut déposé. En 1075, il y fut tenu un autre concile où Gosselin, de Bordeaux, présida; un autre, en 1080, pour l'abbaye de Fleury[5]; un autre, en 1087, où Aymé fut élu évêque métropolitain, et un autre, en 1096, où le jeûne des veilles des apôtres fut ordonné[6].

L'évêque est suffragant de Bordeaux.

Saintes fut mis en cendres par les Normands, en 850[7].

SAINT-JEAN D'ANGÉLY[8]. — Saint-Jean d'Angély est situé sur la Boutonne, à cinq lieues de Saintes; c'étoit autrefois

---

1. Ms. A, 1, 2 : *dans le seizième siècle.*

2. Ms. A, 1, 2, 4 : *auroit.*

3. L'abbé Grasilier a publié le cartulaire de cette abbaye, *Cartulaires saintongeais,* Niort, 1871, 2 vol. in-4°, t. II.

4. Charlotte de Caumont-Lauzun, sœur d'Antonin Nompar de Caumont, duc de Lauzun.

5. Cette phrase n'est pas dans Ms. A.

6. Voyez Labbe et Cossart, *Sacrosancta concilia* (Paris, 1671, in-folio), t. V, p. 845; t. X, p. 345, 397, 475 et 604.

7. *Historiens de France,* t. VII, p. 223, 226, 258.

8. Guillonnet-Merville, *Recherches topographiques et historiques sur la ville de Saint-Jean d'Angély;* 1830, in-8°.

un magnifique château bâti au milieu d'une forêt nommée *Angery* ou *Angeriacum*, où les anciens ducs d'Aquitaine avoient établi leur demeure. C'est en la place de ce château qu'est le monastère des Bénédictins qui a été bâti par Pépin le Bref, après que l'empereur Constantin Copronyme lui eût envoyé le chef de saint Jean, d'où cette ville prit son nom. On prétend que c'est le chef de saint Jean d'Edesse, et non pas celui de saint Jean-Baptiste que M. Du Cange[1] croit être à Amiens. Saint-Jean d'Angély, qui n'étoit originairement qu'un bourg, s'accrut beaucoup lorsque les Sarrazins saccagèrent la ville de Saintes, du temps de Charles Martel, et elle étoit considérable sous Philippe-Auguste, puisqu'il y établit, en 1204, un maire et des échevins auxquels il donna les mêmes priviléges qu'à ceux de Rouen.

Le roi Charles V accorda les priviléges de noblesse aux maires et échevins, et à leur postérité en l'année 1372, en considération de ce que les habitants de Saint-Jean chassèrent les Anglais de leur ville.

Saint-Jean d'Angély est une des premières villes de la province qui ait eu un siége de justice.

Outre la célèbre abbaye de Bénédictins, il y a aussi des couvents de Cordeliers et de Capucins, et un de religieuses de Sainte-Ursule.

Cette ville a ses lois et coutumes particulières qui ont été réformées par les trois États de son ressort, convoqués par le roi François Ier, en 1520.

Dans le dernier siècle [2] ses habitants donnèrent presque tous dans les erreurs de Calvin. En 1562, elle fut assiégée par le comte de La Rochefoucault [3], chef des Huguenots,

---

1. *Traité historique du chef de saint Jean-Baptiste*, par Charles du Fresne, sieur du Cange; Paris, Cramoisy, 1665, in-4°.

2. Ms. A, 1, 2 : *seizième siècle.*

3. François III, comte de La Rochefoucauld, prince de Marcillac, tué à Paris, le jour de la Saint-Barthélemy.

mais Richelieu [1], qui la défendoit, lui fit lever le siége; depuis, les premiers s'en rendirent maîtres et la fortifièrent mieux qu'elle ne l'étoit.

En 1569, après la bataille de Montcontour, le duc d'Anjou, qui fut depuis Henri III, l'assiégea, et elle était défendue par le capitaine de Piles [2], de la maison de Clermont. Il y avoit 2,000 hommes de garnison et les plus braves du parti huguenot. Après que le siége fut formé, Charles IX y vint et la place se rendit deux mois après. Les catholiques y perdirent 10,000 hommes, et entre autres Sébastien de Luxembourg, comte de Martigues, qui fut tué, à la tranchée, d'un coup de mousquet [3].

Les Huguenots furent encore maîtres de cette place et elle se révolta avec les autres de son parti en 1620.

Le roi Louis XIII l'assiégea en 1621. Benjamin de Rohan, seigneur de Soubise [4], qui commandoit, fut obligé de se rendre six semaines après; ce fut le jour de Saint-Jean-Baptiste.

Le Roi la fit démanteler et voulut qu'elle eût le nom de Bourg-Louis, ce qui n'a pas eu lieu, parce qu'il n'en fit pas de déclaration. Sa Majesté priva aussi le corps de ville de

---

1. Antoine du Plessis, grand-oncle du cardinal de Richelieu.

2. Armand de Clermont, seigneur de Piles. — Voir *Le siége de Poitiers*, par Liberge, suivi de la *Bataille de Montcontour* et du *Siége de Saint-Jean-d'Angély*, nouvelle édit., Poitiers, 1846, in-8°.

3. « Comme Sébastien de Luxembourg, comte de Martigues, ordonnoit la batterie, et s'employoit à loger derrière les terriers et gabions nombre de harquebuziers pour endommager ceux qui se présenteroient aux murailles, le 19 de novembre, fut attaint d'une harquebuzade par la teste, dont le coup fut si violent, que peu d'heures après il trespassa, qui fut une grande perte à la France. Il estoit de noble et ancienne maison de Luxembourg de laquelle plusieurs empereurs sont sortis, et gouverneur de Bretaigne. » *La vraye et entière histoire des troubles et guerres civiles avenues de nostre temps pour le faict de la religion, tant en France, Allemagne que Pays-Bas...*, par I. Le Frère, de Laval, 1576, p. 422 *b*.

4. Voir *Journal de Daniel Manceau*, dans les *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. I, p. 188.

tous ses privilėges, et rendit taillables les habitants, ce qui a produit tout l'effet qu'on en avoit espéré. Cette ville n'étant presque plus remplie que de pauvres gens qui ont bien de la peine à vivre, il n'y a point de lieu dans la province où il y ait une si grande quantité de mendiants qui mourroient de faim, s'ils n'étoient un peu soulagés dans leur misère par les religieux de la Congrégation de Saint-Maur, qui font un très-bon usage de leurs revenus.

PONS. — Cette ville est à quatre lieues de Saintes, et bâtie sur une colline dont elle couvre le sommet; il y a un château sur le haut de la colline, au pied duquel passe la rivière de Seugne qui se jette dans la Charente, au-dessus de Saintes.

La ville est une sirauté fort ancienne, d'où relèvent deux cent cinquante fiefs. Elle donne son nom à la maison de Pons, et le seigneur se qualifie sire de Pons.

Cette ville a trois églises paroissiales, trois couvents, trois hôpitaux, et une commanderie de Saint-Jean, avec plus de cinquante paroisses qui sont dans l'étendue de sa juridiction.

On la divise en haute, qu'on appelle Saint-Vivien, et en basse qu'on nomme les Aires ou Saint-Martin, que la Seugne divise en deux avec quantité de ponts, dont on prétend que cette ville prend son nom.

Il y a plus de sept cents ans que les seigneurs de Pons sont en réputation, et il y a eu de très-grands hommes dans cette maison.

On dit que les prélats s'assemblèrent dans cette ville en 1293 ou en 1294, avec Geoffroy d'Archiac, évêque diocésain, pour les décimes accordés au roi Philippe le Bel [1].

Cette terre est sortie de la maison de Pons, qui est encore une des plus considérables de la province, et est à présent

---

1. *Historiens de France,* XXI, 525.

possédée par M. le comte de Marsan [1], qui fait appeler son fils aîné le prince de Pons. Il possède aussi la principauté de Mortagne-sur-Gironde, et la terre d'Ambleville, et le tout ensemble vaut environ 40,000 livres de rentes.

TAILLEBOURG. — Cette ville est située sur la Charente, à deux lieues de Saintes et à trois lieues de Saint-Jean-d'Angély; sa juridiction est d'environ quarante paroisses; les appellations du juge ordinaire se relèvent au siége royal de Saint-Jean. Il y a un château bâti au milieu de la ville, sur des rochers très-hauts. La terre de Taillebourg porte le titre de comté; elle fut réunie au domaine royal en 1407, et le roi Charles VII la donna en 1444 à l'amiral Coétivy [2], et depuis elle est tombée dans la maison de La Trémouille par le mariage de Louise de Coétivy [3].

Cette ville est fameuse par la victoire que le roi saint Louis y remporta, en 1242, sur Hugues de La Marche et les autres mécontents qui avoient appelé le roi d'Angleterre.

Il y a un pont ruiné qui porte un préjudice considérable à la navigation de la Charente; il seroit à propos de le détruire entièrement.

BROUAGE. — C'est une petite ville moderne bâtie dans un

---

1. Charles de Lorraine, né en 1648, mort le 13 novembre 1708, comte de Marsan, prince de Mortagne, épousa en premières noces, en 1682, Marie-Françoise d'Albret, dame de Pons, morte en 1692 en l'instituant son légataire universel. — Marie-Françoise d'Albret avait épousé, en premier mariage, le 2 mars 1682, Charles-Amagneu d'Albret, sire de Pons, son cousin germain. ANSELME, III, 502; VI, 221. — Ms. A, 1, 2 : *par les héritiers de M. le comte de Marsan, qui fait.*

2. Ms. A. 2, 3 : *Coligny*, ms. 1 : *Coitigny*, ms. 4 : *Coitiny.* — Prégent de Coétivy, maréchal et amiral de France. Il transmit Taillebourg à son frère Olivier, sénéchal de Guyenne, marié à Marie de Valois, fille de Charles VII et d'Agnès Sorel. Leur petite-fille Louise épousa, en 1506, Charles de la Trémouille.

3. Ms. A, 1, 2, 3 : *Louise de Colligny*; ms. 4 : *Louise de Coitiny.*

lieu marécageux ; la mer monte jusque sous les murailles et une lieue plus haut. Elle fut fortifiée par Hardouin de Villiers, après la bataille de Montcontour, pour empêcher qu'elle ne fût reprise par les Huguenots qui s'en étoient saisis auparavant. Le cardinal de Richelieu la fit fortifier de nouveau après la prise de La Rochelle et en fit faire [1] une assez bonne place dont le roi lui donna le gouvernement, qui a depuis été rempli par le cardinal Mazarin.

Elle est très-recommandable par la bonté et l'abondance de son sel, que les étrangers préfèrent à celui de tous les autres endroits où il s'en fait. M. le marquis de Vins [2] en est à présent le gouverneur. Il y a ordinairement une garnison de cinq à six cents hommes, dont on fait des détachements pour garder les forts [3] qui en dépendent.

Son havre a été très-bon, et il est à présent comblé par la vase que la mer y apporte. Sa Majesté expédia, en 1688, des lettres patentes pour son rétablissement, ce qui n'a pas encore été exécuté. C'est dans ce port que se font les armements des vaisseaux de la ferme générale des gabelles, et il y a un bureau qui est d'un gros revenu, tant à Sa Majesté qu'à plusieurs princes et seigneurs qui ont des droits sur le sel.

Le gouverneur est très-bien logé.

Les forts qui dépendent de ce gouvernement sont : Le Chapus, qui a un gouverneur particulier ; mais la garnison n'est composée que d'un détachement de Brouage ; les autres forts sont dans la principauté de Soubise.

TONNAY-CHARENTE.— C'est un gros bourg situé dans le gouvernement de Brouage, sur le bord de la rivière de Charente, à une lieue au-dessus de Rochefort, du même côté. Il y a un

---

1. Ms. 4 : *et en fit une.*
2. Voir plus haut page 31.
3. Ms. A, 1, 2, 4 : *ports.*

port où se retiroient les vaisseaux de Sa Majesté avant l'établissement de Rochefort ; il y reste encore de grands magasins, dont on se sert au besoin et lorsque ceux de Rochefort sont pleins.

Il y a très-longtemps que la seigneurie de Tonnay-Charente est dans la maison de Rochechouart. Elle appartient encore à M. le duc de Mortemart, qui en est le chef[1].

C'est là où est établi le principal bureau de la traite de Charente, qui a autrefois produit jusqu'à la somme de 800,000 livres par an ; on espère que la paix le remettra sur le même pied.

Il y a dans ce lieu une abbaye, un prieuré, un curé et un couvent de Capucins, dont il sera parlé dans le pouillé[2]. Cette terre est fort seigneuriale et vaut 10 à 12,000 livres de rente.

SOUBISE. — C'est un gros bourg fort ancien[3], situé sur la rivière de Charente, à deux lieues de la mer, sur une éminence. Cette terre a longtemps appartenu aux seigneurs de Parthenay ; elle n'avoit autrefois que le titre de baronnie. Elle a présentement celui de principauté et appartient à M. le prince de Soubise, de la maison de Rohan[4].

Il y a sept paroisses qui en dépendent et elle vaut 10 à 12,000 livres de rente ; elle est bornée d'un côté par la rivière de Charente, de l'autre par le havre de Brouage, d'un bout par la mer et de l'autre bout par la grande terre.

L'île Madame, qui est située à l'embouchure de la Cha-

---

1. Tonnay-Charente passa dans la maison de Rochechouart en 1251, par le mariage de Jeanne, fille de Geoffroy, seigneur de Tonnay, avec Aimery IX, vicomte de Rochechouart.—Louis de Rochechouart, duc de Mortemart, prince de Tonnay-Charente, né le 30 octobre 1681, fils d'autre Louis de Rochechouart et de Marie-Anne Colbert. ANSELME, IV, p. 651 et 682.

2. Ce pouillé ne se trouve pas dans nos Ms.

3. Canton de Saint-Aignan, arrondissement de Marennes.

4. François de Rohan, marié en secondes noces à Anne Chabot de Rohan, dame de Soubise, le 19 avril 1663. ANSELME, IV, 66.

rente, en dépend. Le fort Lupin [1] est situé dans cette principauté, et il a été bâti, en 1687 et 1688, pour défendre l'entrée de la Charente. Le plan sera joint à ce mémoire [2].

Il y avoit autrefois une église collégiale qui est ruinée, et tout le revenu qui en dépendoit est réuni au prieuré-cure.

Il y a beaucoup de marchands riches; mais la plus grande partie fait profession de la R. P. R.

Les eaux de La Rouillasse, dont M. Venette, doyen des médecins de La Rochelle [3], a décrit les vertus et les propriétés dans un livre qu'il a fait exprès, sont situées dans cette principauté; il y a, pendant l'été, un grand concours de gens qui en vont boire.

L'air et les eaux de Soubise sont en réputation d'être très-salutaires; plusieurs de ceux qui tombent malades à Rochefort s'y font porter et s'en trouvent bien; on y met aussi en nourrice les enfants nés à Rochefort.

Toute la principauté de Soubise est située dans le gouvernement de Brouage et dans l'abonnée de Marennes.

MARENNES. — Marennes est un gros bourg [4], situé entre la rivière de Seudre et le hâvre de Brouage; son terroir est très-fertile et il y croît de très-bon vin. On y fait beaucoup de sel et de très-bon. Les huîtres vertes de Marennes sont en grande réputation.

Le fort du Chapus, dont le plan est joint à ce mémoire, est situé dans la paroisse de Marennes, qui est une des plus grandes, des plus riches et des plus peuplées de la province; il y a douze gros villages qui en dépendent. C'est où se tient

---

1. Commune de Saint-Nazaire, arrondissement de Marennes.

2. Cette phrase n'est pas dans les Ms. A, 1, 2.

3. Nicolas Venette, né à La Rochelle en 1633, mort le 18 août 1698. Son livre est intitulé : *Observations sur les eaux minérales de La Rouillasse, en Saintonge, avec une dissertation sur l'eau commune;* La Rochelle, chez Pierre Savouret, 1682, in-12.

4. Ms. 4 : *C'est un très-gros.*

le siége de l'amirauté de Brouage et l'élection. M. le comte de Soissons [1] et Madame l'abbesse de Saintes en partagent la seigneurie et y ont des juges.

Il y a des Jésuites et des Récollets, dont les principales fonctions sont de travailler à la conversion des hérétiques.

ALVERT [2]. — C'est une péninsule, près de Marennes, qui produit beaucoup de pins et d'autres arbres toujours verts.

LA TREMBLADE. — C'est un village situé sur la rivière de Seudre, dépendant de la paroisse d'Alvert, qui est très-bien bâti et très-peuplé.

Avant l'établissement de Rochefort, c'étoit le principal port de Saintonge, où se faisoient les armements des vaisseaux du roi; à présent, il n'y a plus que les marchands qui s'y retirent et qui y font un grand commerce; c'est un lieu qui n'est peuplé que de matelots, qui sont presque tous de la R. P. R.

M. l'abbé de Cordemoy [3] a travaillé pendant sept ou huit ans avec beaucoup de zèle à la conversion des gens de ce pays-là, et il en a convaincu plusieurs des vérités de la religion catholique, apostolique et romaine.

SAUJON. — A été autrefois une ville forte; ce n'est plus à présent qu'un petit bourg, accompagné d'un château bâti par le cardinal de Richelieu, à la tête de la rivière de Seudre. Il appartient à Madame la duchesse d'Aiguillon [4].

---

1. Louis-Thomas de Savoie, fils d'Eugène-Maurice de Savoie, et d'Olympe Mancini, né en 1657, mort en 1702.

2. On dit aujourd'hui *Arvert*.

3. Ms. 1 : *de Cordenay*.— Louis-Géraud de Cordemoy, né en 1651, mort en 1722. *La mission et la chaire de Fénelon à La Tremblade*, par MM. Audiat et Letelié, 1874, in-8°.

4. Marie-Thérèse de Richelieu, dite mademoiselle d'Agenais, née en 1636, morte religieuse en 1705, fille de François de Vignerot, marquis de Pont-

C'est là où ce premier ministre vouloit faire son principal établissement en Saintonge, et où il vouloit faire aboutir le canal de communication de la Gironde à la Seudre; c'est dans cette vue qu'il avoit acquis la baronnie d'Alvert et les terres de Brouage et de Coses, auxquelles il auroit encore joint plusieurs autres du voisinage.

Il est dans le gouvernement de Brouage, quoiqu'il ne soit pas dans l'abonnée de Marennes.

ROYAN. — C'étoit anciennement une ville considérable, mais elle a été ruinée par le roi Louis XIII, de manière qu'il n'en reste plus que le faubourg qui est bâti dans un fort beau pays sur le bord de la mer; le terroir est très-abondant. Le plan est joint à ce mémoire [1].

Cette terre appartient à M. le duc de Chatillon [2] et a le titre de marquisat. C'est un petit port de mer très-commode pour les barques qui entrent et qui sortent de la rivière de Bordeaux.

Il y a un couvent de Récollets et des sœurs de la Charité pour l'instruction des petites filles.

La plus grande partie des habitants font profession de la R. P. R., et ils dépendent du gouvernement de Brouage, quoique la paroisse ne soit pas située dans l'abonnée de Marennes.

TALMONT-SUR-GIRONDE.—Cette petite ville est ainsi nommée parce qu'elle est située sur une hauteur qui forme le talon

---

Courlay, neveu du cardinal de Richelieu, devint, en 1675, duchesse d'Aiguillon après sa tante, Marie-Madeleine de Vignerot. ANSELME, t. IV, p. 198 et 395.

1. Cette phrase n'est pas dans les Ms. A, 1, 2.

2. Paul-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Chatillon, souverain de Luxe, marquis de Royan, comte d'Olonne, marié le 6 mars 1696, à Marie-Anne de La Trémouille, marquise de Royan, fille unique et héritière de François, marquis de Royan et comte d'Olonne. ANSELME, III, 591.

ou la frontière de Saintonge. Elle a titre de principauté et appartient à la maison de La Trimouille; c'est le lieu le plus éloigné de l'abonnée de Marennes; mais il n'est point du gouvernement de Brouage [1].

LA TOUR DE CORDOUAN [2]. — Cette tour est magnifique; elle est bâtie à l'embouchure de la Gironde, dans la paroisse de Royan, sur une pointe de rocher qui est le reste d'une île que la mer a abîmée. Louis de Foix [3] la commença par l'ordre du roi Henri III, et elle n'a été achevée que sous le roi Henri IV. Elle a, depuis sa fondation jusqu'à l'obélisque, 150 pieds de hauteur; elle est divisée par étages, tribunes et corridors. L'empâtement qui compose le premier corps est un môle de plus de vingt pieds de haut et de soixante de diamètre, différent de son talus par une diminution d'un tiers de sa pente. Ce corps est massif; il n'y a qu'une petite cave au milieu, et à ses côtés deux citernes. L'ordre de l'architecture approche du Toscan. Il est fermé d'un parapet qui en fait une terrasse ronde avec quatre guérites à cul-de-lampe; sur cette terrasse s'élève la tour, dont le premier étage est de près de vingt pieds de hauteur et de trente-neuf à quarante de diamètre. Il y a tout autour un rang de pilastres doriques, et son portail a des colonnes de même façon portant une architrave avec des corniches et des frises enrichies de guirlandes et de

---

1. L'auteur du mémoire confond ici Talmont-sur-Gironde avec Talmont-Vendée, qui, en effet, appartenait à la maison de La Trémouille avec le titre de principauté. Cette erreur n'est pas répétée dans la liste des paroisses.

2. La tour de Cordouan fait maintenant partie du département de la Gironde.

3. Louis de Foix, « valet de chambre et ingénieur ordinaire du roi », né à Paris, originaire du comté de Foix. Le traité pour la réédification de la tour de Cordouan est du 2 mars 1584. Voyez *Louis de Foix et la tour de Cordouan*, par M. Tamizey de Larroque, in-8°, 1864. Il y a deux suppléments à cette brochure dans la *Revue de Gascogne*, années 1868 et 1875.

festons. Les frontispices sont de même ordre, et les tympans sont ornés de trophées et de feuillages et autres ouvrages de basse-taille[1] très-proprement travaillés; aux deux côtés du portail sont deux bustes de marbre blanc des rois Henri III et Henri IV. Cet étage finit par un corridor hors-d'œuvre de quatre pieds de large tout autour et d'un ordre dorique.

Le second étage est à la corinthienne. Il semble par le dehors être divisé à l'endroit où est la seconde et principale galerie qui est à balustres. Il va néanmoins jusqu'au haut de la première voûte, tout cela faisant une tribune de cinquante pieds de hauteur et trente-quatre de diamètre. L'escalier est en épargne dans l'épaisseur des murs, qui se rend par dedans à une niche, et se rapporte à une autre qui lui est opposée; aux deux côtés il y a deux cabinets voûtés prenant leur jour par dehors avec une belle proportion et un entier rapport de toutes les autres vues du bâtiment. Le bas de cet étage est carré jusqu'au commencement de la voûte qui le couvre; là s'élève un grand dôme soutenu de huit lucarnes si ingénieusement posées qu'elles servent d'arcs-boutants à la voûte qui, au haut, a encore une galerie comme les autres étages. Il y a ici une tribune d'ouvrage mêlé par le dehors, le dedans est corinthien. La voûte sphérique est à cul de four. Le bas est pavé d'un marbre à parquetage mêlé, par compartiments, d'une pierre de taille très-dure et très-belle. Cet endroit a son corridor comme les autres, dont le parapet taillé à jour représente les chiffres de nos deux rois. Au-dessus de tout cela est le fanal où, pendant la nuit, on fait les feux pour empêcher les vaisseaux de se perdre sur les bancs dont cette tour est environnée. Il est d'ouvrage corinthien avec un dôme et un obélisque d'une pierre longue de dix-sept pieds et creusée tout au long pour servir de conduit à la fumée. Au haut il est couronné d'un vase à l'antique avec quelques

1. On dit maintenant *bas-relief*.

inscriptions qui commencent à s'effacer. Tout ce bâtiment est artistement travaillé et est fait d'une très-belle pierre.

Le Roi y fit faire de grandes réparations en 1665, et il y a un fonds réglé pour son entretien.

Il y a un gouverneur de cette tour, dont les appointements sont assignés sur un droit qui se lève à Blaye, sur tous les vaisseaux qui entrent dans la rivière.

L'ILE D'OLERON. — Cette île fait aussi partie de l'abonnée de Marennes et de la Saintonge; elle a cinq lieues de longueur, douze de circuit et 10 à 12,000 habitants[1]. Elle est très-belle et fertile; tout ce qui est nécessaire à la vie y croît en abondance; le blé, le vin et le sel y sont très-bons. Il y a aussi quantité de lapins, de faisans et de perdrix. Les habitants ont toujours été très-expérimentés dans la navigation, et les premières ordonnances de la marine portent le nom de cette île [2]. Elle est défendue par un château bien fortifié dans lequel il y a une garnison de 5 à 600 hommes.

Elle a un gouverneur particulier qui est M. de La Vogadre.

La tour de Chassiron est un fanal, qui est situé à une des pointes les plus avancées de cette île, pour faire connaître aux vaisseaux l'entrée du pertuis d'Antioche.

Il y a, dans cette île, six paroisses, un couvent de Récollets, et plusieurs bénéfices qui sont simples, dont il sera parlé dans le pouillé.

On a commencé l'enceinte du bourg du Château, dont on fera dans la suite une très-belle ville.

Il y a dans cette ville deux hopitaux qui sont très-bien

---

1. Ms. A, 1, 2 : *elle est composée d'environ* 1,200 *habitants.*

2. *Rôles ou jugements d'Oleron.* — Voyez Pardessus, *Collect. des lois maritimes* (6 vol. in-4°, 1828-1845), t. I, p. 283, et t. IV, p. 199. — *The Black Book of the Admiralty with an appendice,* edited by sir Trawers Twiss (London, 2 vol. in-8°, 1871-1873), t. I, p. 89; t. II, p. 436.

entretenus, dont l'un pour les soldats de la garnison, et l'autre pour les ouvriers et matelots; ce sont les sœurs de la Charité qui gouvernent le dernier et qui instruisent en même temps les jeunes filles de la ville et des villages circonvoisins.

Il y a encore dans cette île un grand nombre de gens de la R. P. R.

Il n'y a point de lieux dans la Saintonge où les terres soient mieux cultivées et d'un meilleur rapport que dans cette île, où tout le monde trouve à gagner sa vie, soit à la culture des terres ou à la pêche, principalement du coquillage, qui fournit abondamment de quoi vivre aux plus pauvres. Il est très-rare d'y trouver des mendiants, s'ils ne sont aveugles ou tellement estropiés qu'ils ne puissent rien faire.

BARBEZIEUX [1]. — Cette ville est située à neuf lieues de Saintes et à cinq de Pons; c'est une terre considérable, qui a le titre de marquisat et dont vingt-cinq paroisses relèvent; elle vaut 14 à 15,000 livres de rente.

La ville a été autrefois entourée de murailles. La principale paroisse a été ruinée, et il y a un couvent de Cordeliers au dehors. Son terroir est très-fertile, quoi qu'il n'y ait pas de rivières.

Elle a fort longtemps appartenu à la maison de La Rochefoucault. M. l'abbé de Louvois [2] en est à présent seigneur. Le savant Élie Vinet est né à Barbezieux [3].

MORTAGNE. — C'est un bourg situé sur la Gironde, qui

---

1. Louis Cavrois, *Barbezieux, son histoire et ses seigneurs*, avec la réimpression de l'*Antiquité de Saintes et de Barbezieux*, par Élie Vinet, 1 vol. in-8°, 1870. — Aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement de la Charente.

2. Camille Le Tellier, fils de François Le Tellier, marquis de Louvois et d'Anne de Souvré, né en 1675, mort en 1718.

3. L. Cavrois, *ouv. cité*, p. 30; — Rainguet, *Biographie saintongeaise*, 1851, 1 vol. in-8°, p. 614; — F. J......t (Joannet), *Éloge d'Élie Vinet*, Périgueux, 1816, in-8°.

a le titre de principauté; il appartient à M. le comte de Marsan [1].

COUTRAS [2]. — Est célèbre par la victoire que Henri IV, étant encore roi de Navarre, remporta sur le duc de Joyeuse en 1587.

MATHA. — C'est une ancienne châtellenie qui relève du château de Saint-Jean d'Angély. Le roi Louis XIII l'a érigée en comté.

CHALAIS [3]. — C'est une terre d'une grande étendue sur les frontières du Périgord, dont le seigneur se qualifie prince de Chalais, étant descendu des anciens comtes de Périgord; il est de la maison de Tallerand.

COGNAC [4]. — Quoique cette ville soit du pays d'Angoumois, elle doit avoir ici sa place, tant parce qu'elle est la capitale d'une des cinq élections qui composent la généralité de La Rochelle, que parce qu'elle étoit autrefois comprise dans la Saintonge, et qu'elle est encore du diocèse de Saintes. Sa situation est charmante.

Cette ville a un château situé sur la Charente et qui a été le berceau du roi François Ier. Il est accompagné d'un grand parc et d'un étang d'une longueur extraordinaire.

On ne peut rien voir de plus charmant que le paysage dont cette ville est environnée.

Le terroir y est très-bon, et y produit des vins qui sont excellents et des fruits qui sont merveilleux et en abondance.

---

1. Ms. A, 1, 2 : *aux héritiers de...*
2. Chef-lieu de canton (Gironde).
3. Chef-lieu de canton (Charente).
4. Marvaud, *Études histor. sur la ville de Cognac*, 1870, 2 vol. in-8°. — Chef-lieu d'arrondissement de la Charente.

Il y a dans cette ville un siége royal. Il y a aussi un corps de ville qui est composé d'un maire et de plusieurs échevins.

L'élection y a été établie par le roi Louis XIII [1]. Il y a aussi une maîtrise particulière des eaux et forêts.

Les Cordeliers et les Récollets y ont des couvents. Les Bénédictins y ont une belle maison et jouissent du prieuré qui leur donne droit de nommer à la cure.

---

1. L'élection fut créée en août 1576 par Henri III. — Voyez les lettres patentes dans le *Bulletin de la Soc. arch. et hist. de la Charente*, 4e série, t. VII, 1870, p. 421.

ÉTAT DES MARAIS SALANTS, GATS, DESSÉCHÉS ET A DESSÉCHER.

MARAIS SALANTS.—Élection de La Rochelle.	200 livres.
Ile de Ré.	4,910 »
Brouage.	17,000 »
Seudre.	6,300 »
Oleron.	4,256 »
Total.	32,666 livres

Dont il faut distraire le tiers qui est abandonné; partant, reste 21,878 livres.

Chaque livre de marais, le fort portant le foible, peut produire par an 6 livres de rente.

Total du revenu de tous les marais salants de la généralité de La Rochelle : 131,268 livres.

MARAIS GATS. — Par l'estimation qu'on a faite en gros des marais salants de la généralité de La Rochelle, on a jugé qu'il pouvoit y avoir le tiers abandonné, qui ne produit que du foin et du grain qu'on sème sur les bosses.

On estime que chaque livre de marais gâts peut produire, par an, 30 sols. Il y en doit avoir environ 10,888 livres, ce qui rend, par an, 16,332 livres.

	Journaux ou arpents
MARAIS DESSÉCHÉS. — ÉLECTION DE LA ROCHELLE.—Benon, Choupeau[1], Taugon-la-Ronde.	8,000
A reporter.	8,000

1. Commune de Saint-Jean de Liversay.

	Journaux ou arpents
Report.	8,000
Cosse [1], Saint-Léonard [2], Saint-Michel [3], Bernay [4].	6,000
La Brie [5].	1,900
Voutron, Rochefort et environs.	2,000
Total.	17,900
ÉLECTION DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY. — La Petite-Flandre [6].	2,593
Muron.	1,746
Genouillé, Moragne, Tonnay-Boutonne et Tonnay-Charente.	2,438
Marais détachés, environ.	500
Total.	7,277
ÉLECTION DE SAINTES. — On n'a encore pu savoir au vrai la quantité qu'il y en a. On ne croit pas qu'il puisse en avoir plus de. . . .	2,000
ÉLECTIONS DE COGNAC ET DE MARENNES. — Il n'y en a point.	
Total.	27,177

qui peuvent produire de revenu chacun 3 livres, ce qui monte à 81,531 livres.

MARAIS A DESSÉCHER. — Il y en a dans toute la généralité de La Rochelle environ 10,000 arpents, dont le desséchement seroit fait, s'il avoit été jugé possible. Tout le revenu de ces

1. 2. 3. 4. Commune de Marans.
5. Commune d'Andilly-les-Marais.
6. Commune de Muron.

marais consiste en de très méchants pâturages, et on les estime au plus 5 sols l'arpent, ce qui se monte à 2,500 livres.

TOTAL DES REVENUS

DE TOUS LES MARAIS QUI SONT SITUÉS DANS LA GÉNÉRALITÉ DE LA ROCHELLE.

Marais salants.	131,268 livres
Marais gâts.	16,332 »
Marais desséchés.	81,531 »
Marais à dessécher.	2,500 »
Total.	231,631 livres.

LISTE DES VAISSEAUX ARMEZ AU PORT DE ROCHEFORT DEPUIS LE 1er JUIN 169. JUSQUES ET COMPRIS LE 31 MAY 1693, ET DE CEUX A QUI ON A FOURNY DES VIVRES DES AUTRES DÉPARTEMENTS.

(Archives de la Charente-Inférieure, C. 164⁸ — Communication de M. L. de Richemond.)

VAISSEAUX ARMEZ A ROCHEFORT.

BASTIMANTS DE CHARGE. — La Tortue, L'Espérance, La Loire, La Grenade, La Fontarabie, La Rocheloise, La Fidelle, L'Aymable, de Bordeaux, La Dissimulée, L'Endormy [1], La Bonnaventure, Les Trois Marchands, La Marianne, L'Inconnu, Le Renfort, L'Europe, Le Globe, La Féconde, La Caterine, Le Saint-François-de-Paule, L'Olivier, Le Vautour, La Françoise, La Tranquille, L'Espérance, prise angloise,

1. Le nom de ce navire remplace celui de l'*Agathe* effacé.

La Suzanne françoise, Le Saint-Antoine, Le Don de Dieu, L'Amitié, La Colombe, Le Pierre de Chaillevette, L'Indiscret, L'Ange Blanc, La Bretonne, L'Impertinant, La Fleur de Lys, La Ville de Cadix, Le Dur, Le Chameau, La Farouche, L'Émeraude, Le Fidel, Le Saint-Marc, Le Saint-Christophe, La Perle : Total, 45.

FRÉGATES ET COURVETTES. — L'Ambuscade, L'Opiniastre, La Pressante, La Levrette, La Bonne, La Volante. Total, 6.

GROS VAISSEAUX. — Le Victorieux, L'Ambitieux, Le Magnifique, L'Intrépide, Le Saint-Esprit, L'Illustre, L'Aymable, Le Fort, Le Courtisant, Le Laurier, La Sirenne, Le Vermandois, Le Courageux, Le Prétieux, La Bizarre, Le Téméraire, Le Maure, Le Modéré, Le Mignon, Le Saint-Jean d'Espagne, L'Envieux, Le Neptune, Le François, Le Gerzé, Le Solide, Le Cheval marin, L'Émerillon, Le Triton, Le Favory, L'Emporté, Le Faucon, Le Polly. Total, 32.

BRULOTS. — L'Hazardeux. Le Fanfaron, La Normande, Le Pétillant, Le Violant, Le Caché, Le Colosse, Le Chasseur, Le Séditieux. Total, 9.

VIVRES FOURNIS A CEUX DE BREST. — La Trompeuse, La Meschante, La Choquante, La Badine, La Mutine, Le Dogue, La Gloutonne, L'Orage, L'Élisabeth, Le Yac, L'Héroine, La Gaillarde, La Tempeste [1].

VIVRES FOURNIS A CEUX DU PORT-LOUIS. — Le Corossol, Le Lyon, L'Européen.

---

1. Les noms de *La Gaillarde* et de *La Tempeste* ont été ajoutés à la liste primitive et sont d'une autre main ; ils ne figurent pas dans le total qui termine cette liste.

VIVRES FOURNIS A CEUX DE BAYONNE. — La Subtille, La Sapience, Le Saint-Jacques.

TOTAL DES BASTIMENTS ARMEZ A ROCHEFORT ET DE CEUX A QUI ON A FOURNY DES VIVRES.

Armez à Rochefort	Bastiments de charge . .	46	93
	Frégates et courvettes . .	6	
	Gros vaisseaux	32	
	Brulôts	9	
A qui on a fourny des vivres.	De ceux de Brest.	11	17
	Du Port-Louis	3	
	De Bayonne	3	

Je certiffie le présant estat véritable [1]...

A R[ochefort].

MILLIER.

[......] [2].

1. La fin de la ligne manque, le papier étant pourri.

2. La liste qui précède se trouvant aux Archives de la Charente-Inférieure au milieu de documents qui proviennent de l'administration de Bégon, il n'y aurait pas invraisemblance que le nom qui manque à la place occupée par la signature, fût celui de Bégon.

Nous avons également laissé en blanc l'année depuis laquelle les vaisseaux avaient été armés au port de Rochefort. Le document lui-même ne nous offre à cet égard aucun élément de critique ; et nous n'osons mettre 1692, le cours d'une année nous paraissant bien peu de chose pour armer un si grand nombre de navires.

ÉTAT

DES

PAROISSES DE LA GÉNÉRALITÉ DE LA ROCHELLE

AVEC L'IMPOSITION DE L'ANNÉE 1698, LES NOMS DES SEIGNEURS ET LA QUALITÉ DU TERROIR (1).

ÉLECTION DE LA ROCHELLE.

LA ROCHELLE. — Abonnée à 6000 livres au Roi et à M. le duc de Saint-Simon. Ville de commerce et port de mer [2].

AIGREFEUILLE. — Abonnée à 3550 livres à MM. de Chassenon et de Sainte-Mesme. Blé et vin [3].

AMILLY. — 640 livres [4]. Au prieur du lieu. Blé et peu de vin [5].

---

1. Avant d'aller plus loin, nous tenons à faire observer que nous ne considérons pas comme chefs-lieux de paroisses tous les noms de lieux qui figurent dans l'*État des paroisses*. A notre avis, quelques-uns ne sont que des villages ; sans vouloir entrer dans les détails, citons pour exemple : « Les Lignes et L'Erce, Le Pas et Le Breuil. » Nous croyons devoir faire remarquer également qu'il existait dans les paroisses d'autres seigneurs que ceux dont les noms nous sont donnés ; mais les rédacteurs du Mémoire se sont bornés à mentionner le nom du seigneur dont les possessions avaient le plus d'importance.

2. Louis, duc de Saint-Simon, seigneur du fief Saint-Louis. C'est l'auteur des *Mémoires*. (Voir plus haut, p. 35.)

3. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Rochefort. — Pierre du Breuil, seigneur d'Aigrefeuille et de Chassenon. — Jean Roullin, chevalier, seigneur de Sainte-Mesme, marié à Marie du Breuil.

4. Nous supprimons les mots *abonné à*.

5. Saint-Pierre-d'Amilly, canton de Surgères.

ANDILLY. — 4250 livres. A M. le marquis de Plumartin. Blé, vin, bois, foin et pâcages [1].

ANGLIERS. — 740 livres. A M. Briçonnet. Blé et vin [2].

ANGOULINS. — 2040 livres. Aux héritiers de M. Gabaret, lieutenant général. Blé, vin et sel [3].

ARDILLIER. — 2230 livres. A M. de Chervaise. Fort petit bourg. Blé, vin, foin et pâcages en grande quantité, attendu que la plus grande partie des terres sont inondées toute l'année [4].

ASNAY. — 590 livres. Aux moines de Limoges. Blé et vin [5].

AUCHER. — 320 livres. A Madame de Fonpatour. Blé et vin [6].

---

1. *Andilly-les-Marais*, canton de Marans. — Ms. A : *Puymartin*. — René Ysoré, marquis de Pleumartin, marié, en 1662, à Anne-Marie-Gabrielle Chasteignier, ou son fils Georges Ysoré, marquis d'Ervault et de Pleumartin, marié à Geneviève Rolland. LA CHENAYE-DESBOIS, t. XII, p. 839.

2. Canton de Courçon. — Guillaume Briçonnet, chevalier, seigneur d'Angliers et du Treuil-aux-Secrets (paroisse de Sainte-Soulle), vivait, en 1706, avec sa femme, Gabrielle Briçonnet, veuve de Maximilien Boutou, seigneur de La Bogisière, près Fontenay.

3. *Angoulins*, canton est de La Rochelle. — Il s'agit des héritiers de Jean Gabaret, mort à Rochefort le 26 mars 1697 (non en 1693, comme dit la *Biographie générale* Didot, XIX, 89). Jal, *Dict. critique d'histoire et de biographie*, p. 629, lui donne deux fils. Jourdan, *Éphémér. rochel.*, t. II, p. 268, lui donne un fils et une fille. Sa veuve, Olympe de Cailhault, vivait encore. *Armorial Ms. de la génér. de La Rochelle*, p. 162.

4. Ms. A, 1, 2 : *Ardillières*. Ms. 3 : *Ardiliers*. — *Ardillières*, canton d'Aigrefeuille. — Ms. A et 2 : *M. de Chervais*. Ms. 3 : *M. de Chervaise*. — Louis de Burlé, écuyer, seigneur de Chervaises, vivait en 1681. *Inventaire des Archives de la Charente-Inférieure*, t. I, *suppl. à la série E*, p. 44, *colonne* 2.

5. *Anais*, canton de La Jarrie. — Dépendance de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges.

6. *Le Cher*, commune de Chambon, canton de Surgères. — Ms. A, 1, 2 : *Madame de Pompadour*. Ms. 3 : *Madame de Fonpadour*. Ms. A, 1, 2 : 380 *livres*. — Marie-Françoise de Mazières, veuve depuis 1679 de Charles-Casimir de La Rochefoucauld. — *Fontpatour*, commune de Vérines, canton de La Jarrie.

AUVERT. — 500 livres. A..... Blé et vin [1].

AYTRÉ. — 3330 livres. Aux Augustins et à MM. Guillemin et de Chastelaillon. Blé, vin, sel et pâcages [2].

BALLON. — 1810 livres. Aux héritiers du sieur de Bonnefoy. Blé, vin et pâcages [3].

BENON. — 2850 livres. A M. le duc de La Trimouille. Bois, blé et vin [4].

BOUHET. — 1350 livres. Au prieur du lieu. Blé et vin [5].

BOURNEUF. — 1590 livres. A M. le commandeur du lieu. Vin et peu de blé [6].

---

1. *Le Vert*, canton de Brioux, arrondissement de Melle (Deux-Sèvres). — Nos manuscrits ne donnent pas le nom du seigneur, sauf le Ms. 1 : *Mme de Pompadour*. — Le seigneur de cette terre devait être Eustache de Fleury, écuyer, fils de François de Fleury et de Gabrielle Maron.

2. Ms. 3 et 4 omettent *pâcages*. — Canton est de La Rochelle. — Pierre Guillemin devint, en 1651, seigneur d'une partie de la Salle-d'Aytré, par suite du démembrement de la seigneurie d'Aytré fait en sa faveur par le seigneur de Châtelaillon. ARCÈRE, t. I, p. 151. Il fut maintenu dans sa noblesse en 1667 par Barentin, intendant du Poitou. Un arrêt du Parlement de Paris du 1er juin 1676 nomme Pierre Guillemin, sieur des Roüaux et en partie du lieu d'Aytré. Il était fils de Pierre Guillemin et de Marie Pascaud. *Recueil des édits, déclarations et arrests rendus en faveur des curés..*: etc. (Paris, Saugrain, in-18, 1708). La seigneurie des Rouaux ou des Réaux était sur la paroisse d'Aytré. (*Ephémérides*, Jourdan, I, p. 19 et 379.) — Pharamond Green de Saint-Marsault, chevalier, baron de Châtelaillon, seigneur du fief dominant de la Salle-d'Aytré, marié le 28 mars 1663 à Judith-Ysabeau d'Aitz de Mesmy.

3. Canton d'Aigrefeuille. — Philippe, Jacob et Isaac de Bonnefoy, fils de feu René de Bonnefoy de Brétauville et de Marie de Chièvres. LA CHENAYE, t. IV, p. 665.

4. Canton de Courçon. — Charles-Belgique-Hollande, duc de La Trémouille, né en 1665, mort en 1709.

5. *Bouhet*, canton de Surgères.

6. Ms. A, 1 et 2 : *Bourgneuf*. — *Bourgneuf*, canton de La Jarrie. L'*Armorial ms. de la génér. de La Rochelle* (*Bibl. nat.*), p. 41, nomme Toussaint Doineau de la Charie, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Bourgneuf.

CHARENTENAY. — 650 livres. Aux Bénédictins de Saint-Jean-d'Angély. Blé et vin [1].

CHARON. — 3800 livres. A M. de Seuil. Blé, vin, foin pâcages, pêche de moucles et chasse de toutes sortes d'oiseaux de rivière [2].

CHASTELAILLON. — 650 livres. A M. Grain de Saint-Marsault de Chastelaillon. Blé et foin [3].

CIRÉ. — 3150 livres. A M. de Culan père et aux Minimes de Surgères. Gros bourg et bon, où il y a foires et marchés. Blé, vin, foin et pâcages [4].

CLAVETTE. — 1250 livres. A M. de Chastelaillon. Blé et vin [5].

COGNEHORS. — 2750 livres. A MM. Bertineau pour Saint-Eloy, Thomeille pour La Fond, et Béraudin pour Ronssay. Blé, vin et jardins [6].

---

1. Commune de Saint-Mard, canton de Surgères.

2. Ms. A : *de Feuille.* Ms. 1 et 3 : *de Leuil.* — *Charron,* canton de Marans. — Pierre Chertemps de Seuil, chevalier, capitaine d'infanterie, rend hommage, en 1717, de la terre et châtellenie de Charon. BÉTENCOURT, *Noms féodaux;* Paris, 1826, 2 vol. in-8°, t. I, p. 283.

3. Ms. 3 : *Blé et vin.* — Ville disparue avec les falaises sur lesquelles elle était placée. Le village actuellement nommé Châtelaillon est sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Romuald (Voir p. 52). Le coteau de Châtelaillon est de la commune d'Angoulins, canton est de La Rochelle. (V. *Aytré.*)

4. Canton d'Aigrefeuille. — René de Culant, fils de Geoffroy de Culant et de Jacquette Méhée, baptisé le 25 mars 1635. ARCÈRE, *Histoire de La Rochelle,* t. I, p. 583.

5. Canton de La Jarrie. — V. *Aytré* et *Châtelaillon.* — Beaucoup de localités mentionnent le nom des mêmes seigneurs; nous n'avons pas répété les notes. La table fournira les renvois nécessaires pour retrouver tout ce qui concerne le même personnage.

6. Commune de La Rochelle. — Louis Bretinauld, écuyer, seigneur de Saint-Éloy, mort avant le mois de juillet 1709, date à laquelle sa veuve rend hommage au seigneur de Viron. De son mariage avec Jeanne Hersant naquit Jeanne-Marie, mariée à Jean-Claude Lauvergnat, chevalier, seigneur de Mauroys. — Ms. A, 1, 2 et 3 : *Tourville.* Seguin Gentil, fils d'autre Seguin

COURDRAULT. — 280 livres. A M. de La Mortmartin. Blé et vin [1].

COURSON.—900 livres. A Madame de Bourgon. Blé et vin [2].

CRAN et CHABAN. — 1600 livres. A M. de Villette et aux Feuillants de Poitiers. Blé et vin [3].

CROIX-CHAPEAU. — 810 livres. A Madame de Bernesac. Vin et peu de blé [4].

CURÉ. — 440 livres. Aux Minimes de Surgères. Blé et vin [5].

DOMPIERRE. — 5600 livres. A M. de Chastellaillon. Vin et peu de blé [6].

ESNANDES. — 3250 livres. A M. de Montbron. Pêches de poissons et de moucles, vin, blé et misottes [7].

Gentil, seigneur de La Fond, Varzay et Thomeille; il se maria, en 1710, à Henriette, fille de Henri Michel, écuyer, seigneur de La Lande, et de Marie-Anne Raboteau du Puygibaud. — Gabriel Béraudin, seigneur de Ronsay, lieutenant général au présidial de La Rochelle en 1716.

1. *Courdault,* commune de Saint-Pierre d'Amilly, canton de Surgères. — Alexandre Roulin, seigneur de La Mortmartin, fut maintenu dans sa noblesse en 1667 par Barentin, intendant du Poitou. DUGAST-MATIFEUX, *État du Poitou,* p. 470, où on lit *Monmartin.*

2. *Courçon,* chef-lieu de canton de l'arrondissement de La Rochelle. — Claude de La Barre, veuve de François de Bourgon, chevalier, seigneur de La Motte-Fragneau et Cramahé.

3. *Cram* et *Chaban* forment aujourd'hui la commune de Cram-Chaban, canton de Courçon. — Philippe Le Valois, marquis de Villette, seigneur de Mauzé, mort en 1707, laissant plusieurs enfants, entre autres la célèbre marquise de Caylus.

4. Canton de La Jarrie. — Ms. A, 1 et 2 : 100 *livres.* — Jeanne de Modica, veuve de Christophe Ancelin, chevalier, seigneur de La Garde aux Valets, et de Bernessart, commune de Gemozac (non *Brenessart,* comme écrit l'État-major).

5. Commune de Saint-Georges-du-Bois, canton de Surgères.

6. *Dompierre-sur-Mer,* canton est de La Rochelle.

7. Ms. 3 et 4 : *Énandes.* — Canton ouest de La Rochelle. — Alexandre-Robert de Montbron, chevalier, marié, par contrat du 7 mai 1687, à Françoise-Élisabeth Rougier. — *Misottes.* On écrit aussi *mizotte.* « *Mizotte,* herbe qui

FERRIÈRES. — 460 livres. A Madame de Nuaillé. Blé et vin [1].

FORGES. — 1710 livres. A M. de Sigogne. Blé, vin et peu de pâcages [2].

FOURAS et SAINT-LAURENS. — 4300 livres. A M. d'Escoyeux. Blé, foin, sel, pâcages et pêche de poissons [3].

LAGORD. — 2280 livres. A M. de Chasse et de Chaboissière. Blé et vin [4].

LA JARNE. — 1900 livres. A M. Chevallier. Vin et peu de blé [5].

LA JARRIE. — 2640 livres. A Madame de Cheusse. Marché le mercredi. Blé et vin [6].

---

vient dans les marais inondés par la mer, *poa maritima; pré mizotte*, marais où pousse la *mizotte.* » MEYER, *Glossaire de l'Aunis* (1871, in-8°), p. 77. Voyez aussi DUCANGE, *Mezes*, édit. Didot, t. IV, p. 393. — *Moucles*, nom des moules en Saintonge et en Aunis.

1. Canton de Courçon. — Marie-Anne Tuffet, veuve depuis 1692 de Claude Le Mastin, marquis de Nuaillé, seigneur de Courson, Ferrière. BEAUCHET-FILLEAU, *Dict. des familles de l'ancien Poitou*, t. II, p. 373.

2. Ms. 1 : *A. M. de Sigongne.* — *Forges*, canton d'Aigrefeuille. — *Sigogne*, commune du Thou, canton d'Aigrefeuille. — Benjamin de Magné, fils aîné de feu Benjamin de Magné et de Silvie Boilesve.

3. *Fouras* et *Saint Laurent de La Prée*, canton sud de Rochefort. — Ms. 3 met *vin* au lieu de *foin.* — Louis Chesnel, seigneur d'Ecoyeux, fils de Josias Chesnel et de Marie de Polignac — Écoyeux, marié à Marie-Élisabeth de Joigny de Bellebrune.

4. Canton est de La Rochelle. — Ms. 2 : *de La Chasse.* — Arnaud Bruneau, écuyer, seigneur de La Chabossière, marié à Marie Le Cerclerc. Leur fille, Marie Bruneau, mariée à Christophe de Hastrel, écuyer, se fit envoyer en possession de leurs biens en 1689, après qu'ils eurent quitté la France pour cause de religion. JOURDAN, *Éphémérides de La Rochelle*, t. II, p. 534.

5. Canton de La Jarrie. — Jacob Chevalier, seigneur de La Jarne, vivait en 1673. BÉTENCOURT, *Noms féodaux*, t. I, p. 286.

6. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de La Rochelle. Ms. A, 1 et 2 : *de Cheuse.* — Renée de Lozeré (ou Lauzeray), veuve de Jacques Henry, seigneur de Cheuses dans la commune de Sainte-Soulle. A la révocation de l'édit de Nantes, elle quitta la France avec toute sa famille, à l'exception de Renée-Madeleine de Rambouillet, mariée à Charles Trudaine. THÉODORE DE BLOIS, *Hist. de Rochefort*, p. 40 et suiv.

LALLAIGNE. — 270 livres. A M. de Saint-Hermine. Blé et bois [1].

LALEU. — 4320 livres. A Madame de Cheusse. Blé, vin et sel [2].

LANDRAY. — 1260 livres. A M. de Culan. Blé et vin [3].

LE BREUIL DE MAIGNÉ. — 2990 livres. Au Roi et à M. de Loyres. Blé, vin, foin et pâcages [4].

LE BREUIL DE LA RÉORTE. — 1940 livres. A M. de Vaux de Montalambert. Blé et vin [5].

LE BREUIL SAINT-JEAN. — 420 livres. Aux Bénédictins de Saint-Jean. Blé et vin [6].

LE GUÉ D'ALLERÉ. — 250 livres. MM. Joubert des Arsonnières. Blé et vin [7].

LE THOU. — 1170 livres. A M. de Sigogne. Blé et vin [8].

---

1. *La Laigne,* canton de Courçon. — Ms. 3 : *Blé, vin et bois.* — Élie de Sainte-Hermine, chevalier, seigneur de La Laigne, marié à Madeleine Le Valois, petite-fille d'Agrippa d'Aubigné. Il abjura le protestantisme en 1688. JOURDAN, *Éphém. hist. de La Rochelle*, t. II, p. 535.

2. Canton ouest de La Rochelle.

3. *Landrais,* canton d'Aigrefeuille. — Nous trouvons mentionné, en 1668, Jacques de Culan, seigneur de Landray, et sa femme, Marie Grousseau. *Invent. des arch. de la Char.-Infér.*, suppl. à E, p. 59. — L'*Armorial ms. de la gén. de La Rochelle* mentionne : *N...*, veuve de Jacques de Culant, écuyer, seigneur de Landrais.

4. *Le Breuil-Magné,* canton nord de Rochefort. — Isaac Isle, seigneur de Loire, ayant émigré en 1687, pour cause de religion, on ignore si cette terre appartenait encore à ses enfants en 1700. — Ms. A, 1 et 2 : *Vin, foin et pâcages.*

5. *Le-Breuil-La-Réorte,* canton de Surgères. — Mathieu de Montalembert de Vaux, seigneur du Breuil-La-Réorte, né le 11 juillet 1669, fils de Pierre, seigneur de Vaux, et de Jeanne de Saragan, dame du Breuil-La-Réorte.

6. *Saint-Jean-du-Breuil,* commune de Landrais, canton d'Aigrefeuille.

7. Canton de Courçon. L'*Armorial ms. de la génér. de Poitiers*, p. 507, mentionne Marie Arrivé, veuve d'Auguste Joubert, écuyer, seigneur des Arzonnières. — Ms. 3 et 4 : *des Arsonniers.*

8. Canton d'Aigrefeuille.

LHOUMEAU. — 1180 livres. A M. de Cheusse. Blé et vin [1].

LONGESVE. — 1380 livres. A Mme de Plumartin. Blé, et vin [2].

LOYRES. — 730 livres. A M. le marquis de Loyres. Blé foin et pâcages [3].

MARANS. — 17200 livres. A M. le comte de Bueil. Bourg où il y a foires et marchés chaque semaine. Commerce de blé et de farine par la rivière qui descend de Niort et de Fontenay à la mer. Blé, bois, prairies, foins et pâcages [4].

MARSAY. — 3790 livres. A M. de Loubigny. Blé et vin [5].

MARSILLY. — 3210 livres. A Mademoiselle Bernardeau et au doyen du chapitre. Blé et vin [6].

MAUZÉ. — 2900 livres. A M. de Villette. Bourg où il y a un marché tous les jeudis. Blé, vin et pâcages [7].

---

1. Ms. 4 : *L'Hommeau*. On écrit aujourd'hui *L'Houmeau*, canton ouest de La Rochelle.

2. Ms. 3 : *A M. de Plumartin*. — *Longèves*, canton de Marans.

3. *Loire*, canton nord de Rochefort. — Orthographié à tort *Loiré* par A. Joanne, *Géographie de la France, Charente-Inférieure*, in-12, 1869, p. 90. A la page 46 il est bien écrit *Loire*.

4. Ms. A, 1 et 2 : 1720 *livres*. Ms. 3 et 4 omettent *chaque semaine*. René de Bueil, comte de Marans et de Sancerre, eut entre autres enfants Jean, comte de Marans, mort sans postérité en 1685, et Anne, comtesse de Marans, mariée le 9 septembre 1654 à Pierre de Perrien, marquis de Crenan, en Bretagne, grand échanson de France. Leurs descendants furent obligés par les conventions matrimoniales de porter le nom et les armes de Bueil. ANSELME, t. VII, p. 852. — Marans est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arrondissement de La Rochelle.

5. Louis de Saint-George, seigneur de Loubigny et de Marsay, marié, en 1676, à Louise de Lescours. BEAUCHET-FILLEAU, *Dict. des familles de l'ancien Poitou*, t. II, p. 652. — *Marsais*, canton de Surgères.

6. Canton ouest de La Rochelle. — M. Joanne, *Dict. géog. de la France*, p. 1361, met à Marsilly les « vestiges de l'ancienne abbaye de Font-Douce », qui se trouvent dans la commune de Saint-Bris des Bois, canton de Burie, arrondissement de Saintes, comme il l'indique du reste p. 368.

7. Ms. 3 et 4 : *Mausé*. — *Mauzé*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Niort (Deux-Sèvres).

SAINT-MARC. — 1780 livres. A M. de Saint-Marc. Blé et vin [1].

SAINT-MARTIN-DE-NUAILLÉ. — 1940 livres. A Madame de Nuaillé. Passage. Blé, vin, foin et pâcages [2].

SAINT-MAURICE. — 1000 livres. A Madame de Cheusse. Blé et vin [3].

SAINT-MÉDARD. — 3343 livres. A M le marquis de Lescours. Blé et vin [4].

SAINT-OUEN. — 1240 livres. A MM. de Plumartin et Colbert de Saint-Marc. Blé et vin [5].

SAINT-PIERRE-DE-SURGÈRES. — 890 livres. A M. de Surgères. Blé et vin [6].

SAINT-ROGATIEN. — 1610 livres. A M. de Chastelaillon. Vin et peu de blé [7].

SAINT-SATURNIN-DU-BOIS. — 980 livres. A MM. de Surgères, de Montendre et au prieur du lieu. Blé et vin [8].

SAINT-SAUVEUR-DE-NUAILLÉ. — 2440 livres. A M. l'abbé du lieu. Blé, vin et foin [9].

---

ticulièrement à l'Aunis et à la Vendée dans la région des marais. » MEYER, *Glossaire de l'Aunis*, p. 32. Voy. DUCANGE, *Cabana*, éd. Didot, t. II, p. 6, et FAVRE, *Glossaire du Poitou*, p. 66.

1. Canton de Surgères. — Jacques Gaillard, écuyer, seigneur de Saint-Marc, marié à Anne-Henriette Martel par contrat du 9 mai 1695.

2. *Nuaillé*, canton de Courçon. Ms. A, 1, 2 et 3 omettent *foin*.

3. *Saint-Maurice-sur-Mer*, commune de La Rochelle.

4. Canton de La Jarrie.

5. Canton de Marans. — Ms. A, 1 et 2 : *Puimartin*.

6. *Saint-Pierre de Surgères*, actuellement faubourg de la ville de Surgères.

7. Canton de La Jarrie.

8. Canton de Surgères. — Louis-Charles de La Rochefoucauld, marquis de Montendre, seigneur de Montguyon et d'Aguré.

9. Canton de Courçon. — Ms. 3 : 2240 *livres*.

SAINT-VINCENT-DE-CHAUMES. — 300 livres. Au prieur du lieu. Blé et vin [1].

SAINT-VIVIEN. — 1760 livres. A M. de Puyballon. Blé, vin, foin et pâcages [2].

SAINT-XANDRE. — 3050 livres. A MM. de Chérade et de La Saussaye. Marché tous les jeudis. Blé et vin [3].

SURGÈRES. — 2080 livres. A. M. de Surgères. Blé, foin, marché tous les samedis et douze foires l'année [4].

TAUGON-LA-RONDE. — 4550 livres. A M. l'évêque de La Rochelle. Blé, foin, cabannes et pâcages [5].

THAIRÉ. — 3480 livres. A M. le commandeur de Bourneuf. Blé et vin [6].

VERINES. — 2600 livres. A Madame de Nuaillé. Blé et vin [7].

VILLEDOUX. — 1360 livres. Aux Pères de l'Oratoire. Blé, vin, foin et pâcages [8].

---

1. Ms 4 : *Saint-Vincent des Chaumes,* commune de Virson, canton d'Aigrefeuille.

2. Canton de La Jarrie. — Georges de Goussé, écuyer, seigneur de Puyballon, marié par contrat du 9 février 1684 à Marie de Sainte-Hermine. *Maintenues de noblesse* par Bégon. (*Bibl. nat., cabinet des titres.*)

3. Ms. 4 : 3350 *livres.* — Canton ouest de La Rochelle. — Étienne Chérade, lieutenant au présidial d'Angoulême, maire d'Angoulême en 1693, mort en 1716 ; il était marié à Madeleine Husson, de La Rochelle. — René de Saint-Légier, chevalier, seigneur de La Sausaye, marié à Madeleine Durand. *Armor. ms. de la génér. de La Rochelle,* p. 38.

4. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Rochefort.

5. Ms. A : *Tourgon.* Ms. 1 omet cette paroisse. Ms. 2 : *Courgon-la-Ronde* et en note *Togon.* Ms. 3 : *Tugon la Ronde.* Ms. 4 : *Tougon-la-Ronde.* — *Taugon-la-Ronde,* canton de Courçon. — Charles-Madeleine de Frézeau de la Frézelière, évêque de La Rochelle, 1693-1702.

6. Ms. 3 : *à M. le commandeur de La Rochelle.*

7. Ms. A : *Vereynes.* — *Verines,* canton de Courçon.

8. Canton de Marans.

VILLENEUVE et NYON. — 1470 livres. A Mesdemoiselles de Nuaillé et de Villeneuve. Blé, vin, foin et pâcages [1].

VIRÇON. — 610 livres. Aux héritiers de M. de Sonneville. Blé et vin [2].

VOUÉ. — 1780 livres. A M. de Surgères. Blé et vin [3].

VOUTRON. — 750 livres. A M. et dame de La Cave. Blé, foin et pâcages [4].

YVES. — 730 livres. A M. l'évêque de Castres. Blé, foin et pâcages [5].

ÉLECTION DE SAINTES.

La ville de SAINTES a quatre paroisses, savoir : Saint-Pierre, Saint-Maur, Saint-Michel et Sainte-Colombe. — 2750 livres. Au Roi et à M. l'évêque [6]. Elle est sujette à des logements continuels de gens de guerre, ce qui a causé la désertion de plusieurs habitants.

ALLAS-CHAMPAGNE. — 1600 livres. A M. d'Anguitard. Blé, vin et pâcages [7].

---

1. Ms. A : *Najou*. Ms. 1, 2 et 3 : *Noyon*. — *Saint-Martin de Villeneuve*, canton de Courçon. *Nion*, commune de Saint-Martin de Villeneuve. — Mlles de Nuaillé et de Villeneuve ne sont pas indiquées par M. Beauchet-Filleau dans la généalogie de la famille de Le Mastin-Nuaillé.

2. Ms. 1 : *Virson*. — *Virson*, canton d'Aigrefeuille. — François de Bardonin, chevalier, comte de Sansac, seigneur de Sonneville.

3. *Vouhé*, canton de Surgères.

4. Commune d'Yves, canton sud de Rochefort. — Gédéon Nicolas, seigneur de Voutron et de La Cave, d'une famille anoblie par la mairie de La Rochelle.

5. Canton sud de Rochefort. — Augustin de Maupeou, évêque de Castres, 1682-1705.

6. Guillaume du Plessis de Gesté de La Brunetière, évêque de Saintes, 1676-1702.

7. Canton d'Archiac. — Auguste Poussard, comte du Vigean, marquis d'Airvault, baron de Moings, fils d'Auguste, marquis d'Anguitard, et de Jeanne de Saint-Gelais.

ANTIGNAC. — 240 livres. A M. le marquis de Valençay. Blé, bois et foin [1].

ARCES. — 1690 livres. A MM. de La Rochecourbon et Vérac. Blé et vin; les habitants sont fatigués à cause de plusieurs métairies qui appartiennent à des gentilshommes qui les font valoir par leurs mains [2].

ARTHENAC. — 2890 livres. Aux héritiers de M. de Bourdeilles et à Mme de La Mirande. Blé, vin et peu de pâcages [3].

AVIS EN PONS. — 1220 livres. A MM. de Pernan et La Ferrière. Blé, mais peu de vin [4].

AUMONT et RAVIGNAC. — 520 livres. A M. de Cressac. Beaucoup de blé, mais fort peu de vin [5].

---

1. Canton de Saint-Genis. — François-Henri d'Etampes, marquis de Valençay et de Fiennes, mort en 1711, fils cadet de Dominique d'Etampes, marquis de Valençay, et de Marie-Louise de Montmorency-Bouteville. LA CHENAYE, t. VI, p. 157. La maison d'Etampes est encore représentée dans la branche de Mauny.

2. *Arces*, canton de Cozes; *La Rochecourbon*, commune de Saint-Porchaire. — Eutrope-Alexandre de Courbon, marquis de la Roche-Courbon et de Saint-Sauveur, baron de Cozes, marié en 1686 à Marie d'Angennes. LA CHENAYE, généal. *Courbon*, t. V, p. 217. — Charles Achard, chevalier, seigneur de Théon, Vérac et Pommiers, marié par contrat du 20 juin 1669 à Anne-Louise de Réals. — Ms. A : *Nézac*. Ms. 1 et 3 : *Bérac*.

3. *Arthenac*, canton d'Archiac. — Henri et François de Bourdeille, enfants de Claude, comte de Matha, et de sa seconde femme, Marie Boutet. — Esther de Pressac, veuve de François Dussault, écuyer, seigneur de La Mirande, auquel elle avait été mariée le 11 janvier 1662.

4. *Avy*, canton de Pons. — Ms. A : *de Pernon*. Ms. 1 : *d'Espernon*. — *Pernan*, commune d'Avy. — François de La Cour, chevalier, seigneur de Pernan, fils d'André de La Cour et de Jeanne Jousselin.

5. *Le Haut Mont*, commune de La Genétouze, canton de Montguyon. — *Revignac*, dont l'église était sous le vocable de Saint-Louis, commune du Fouilloux, canton de Montguyon. RAINGUET, *Études sur l'arrondissement de Jonzac*, p. 365. — Pierre de La Brousse, chevalier, seigneur de Cressac.

BAIGNE. — 320 livres. A M. l'abbé Fléchier, évêque de Nîmes. Blé, bois et brandes [1].

BARDENAC. — 860 livres. A M. de Saint-Vallier. Blé et peu de vin [2].

BARRET. — 2730 livres. Aux héritiers de M. de Bors et à M. l'évêque de Nîmes. Blé et vin [3].

BAZAC. — 950 livres. A M. de Laudonnière. Blé et peu de vin [4].

BELLUIRE annexe de SAINT-SURIN-DE-CLAIRBISE. — 500 livres. A M. du Tirac. Blé et peu de vin [5].

BERNEUIL-EN-PONS. — 3100 livres. A M. le comte de Marsan et MM. du Chapitre de Saintes. Blé, vin, foin et pâcages [6].

BERNEUIL-EN-BARBEZIEUX. — 2200 livres. A MM. l'abbé de Louvois et de Granges. Blé, vin, bois, foin et pâcages [7].

BEURLÉ. — Ce n'est qu'une annexe de SAINTE-RADÉGONDE. Il n'y a point de curé. — 155 livres. A M. le comte de Marsan et à Madame l'abbesse de Saintes. Blé et bois [8].

---

1. *Baignes-Sainte-Radégonde,* chef-lieu de canton de l'arrondissement de Barbezieux (Charente). — Esprit Fléchier, évêque de Nîmes, 1687-1710.

2. Canton de Chalais (Charente). — Abraham du Verdier, écuyer, seigneur de Saint-Vallier et de Coiron, marié en 1679 à Marie Duriou.

3. Canton de Barbezieux (Charente).

4. Ms. 3 ; *Bajac.* Ms. 4 : *de Laudonnièce.* — Canton de Chalais, arrondissement de Barbezieux (Charente).

5. Ms. 2 et 3 : *Bellieure annexe de Saint-Surin de Clairbisse.* — *Belluire,* canton de Pons. *Saint-Seurin de Clerbize* est situé dans la commune de Belluire. — Paul-Clément de Lâge, chevalier, seigneur du Tirac, chef d'un escadron de la noblesse de Saintonge sous les ordres du maréchal de Chamilly, suivant un certificat du 10 octobre 1706 ; il avait épousé, en 1685, Jeanne de Montaigne, fille de François, et de Thérèse Sollier.

6. Canton de Pons.

7. Canton de Barbezieux (Charente). — Joseph de L'Aigle, chevalier, seigneur de Granges, marié en 1680 à Marie de Saint-Mathieu.

8. Ms. 3 : *blé et peu de vin.* Ms. A, 1, 2 et 3 : *Bourlè.* — *Beurlay,*

BIRON. — 1110 livres. Aux héritiers de M. de Ferrières. Blé et peu de vin [1].

BOIS. — 2060 livres. A la veuve du sieur de Bonlieu et au prieur du lieu. Blé et vin [2].

BOUGNEAUX. — 980 livres. A M. le comte de Marsan. Blé et vin [3].

BOURESSE. — 395 livres. A M. de Castany. Blé et peu de vin [4].

BOUSQUAMENAND. — 550 livres. A M. de Chalais. Blé et foin [5].

BOUTENAC. — 1030 livres. A M. le comte de Marsan. Blé, vin, foin et pâcages [6].

BRIE-PRÈS-ARCHIAC. — 1370 livres. A MM. de La Tallière et de Bussac. Blé et vin [7].

BRIE-SOUS-BARBEZIEUX. — 580 livres. A MM. de Brie. Blé et bois [8].

BRIE-SOUS-CHALAIS. — 1390 livres. A M. de Chalais. Blé et brandes [9].

---

canton de Saint-Porchaire. — *Sainte-Radégonde*, canton de Saint-Porchaire.

1. Canton de Pons.

2. Canton de Saint-Genis. — Ms. 3 : *aux héritiers*. De la famille de Lâge de Bonlieu. RAINGUET, *Études sur l'arrondissement de Jonzac*, p. 79.

3. *Bougneau*, canton de Pons. — Ms. 4 : *Bougneaux*.

4. *Boresse*, de la commune de Boresse et Martron, canton de Montguyon. — Ms. 3 : *A M. de Carteny*.

5. *Boscamenant*, canton de Montguyon. — Jean de Talleyrand, comte de Grignols et prince de Chalais, marié en 1676 à Julie de Pompadour-Laurière et mort en 1731. Il avait été connu dans sa jeunesse sous le nom d'abbé de Périgord.

6. Canton de Cozes.

7. *Brie-sous-Archiac*, canton d'Archiac. — Ms. 1 : *de Talière*. Ms. 3 : *Bassac*.

8. Canton de Barbezieux (Charente). — De la famille La Touche. TH. DE BREMOND D'ARS, *Rôles saintongeais*, p. 79.

9. Canton de Chalais (Charente).

BRIE-SOUS-MORTAGNE. — 1080 livres. A M. le comte de Marsan. Blé et vin [1].

BRIVES. — 460 livres. A MM. du Chapitre de Saintes. Blé, vin et pâcages [2].

BUSSAC et LUGERAS. — 500 livres. A M. le marquis de Montendre. Bois, vin et peu de grains [3].

CELLES. — 910 livres. A M. de Lonzac. Blé et vin [4].

CHADENAC. — 2920 livres. A M. le chevalier d'Aubeterre. Blé, vin et foin [5].

CHALAIS. — 890 livres. A M. de Chalais. Peu de blé, vin et foin [6].

CHALIGNAC. — 1020 livres. A M. l'abbé de Louvois. Blé, vin et bois [7].

CHALLOS. — 600 livres. A Madame la princesse d'Epinoy. Blé et peu de vin [8].

---

1. Canton de Cozes.

2. *Brives-sur-Charente,* canton de Pons.

3. *Bussac,* canton de Montlieu. — *Lugéras,* village de la commune de Bussac. — Ms. 3 : *Lugerac. Bois, blé et peu de vin.*

4. Canton d'Archiac. — Ms. A : *M. de Lanzac.* Peut-être faut-il lire : *Madame de Lonzac.* V. *Lonzac.*

5. Canton de Pons. — Léon d'Esparbès de Lussan, fils de François, et d'Hippolyte Bouchard, dit le chevalier d'Aubeterre, baptisé le 17 octobre 1620, chevalier de Malte, lieutenant général des armées, mort à 88 ans, le 27 avril 1707. ANSELME, t. VII, p. 457.

6. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Barbezieux (Charente).

7. *Challignac,* canton de Barbezieux (Charente). — Rien ne fait croire, en présence de l'unanimité d'orthographe, qu'il s'agisse de *Chatignac,* canton de Brossac (Charente), auquel s'est arrêté M. de Richemond dans sa liste des paroisses (*Annuaire de la Charente-Inférieure pour* 1875), et qui fait double emploi avec *Chastignac,* que nous trouvons plus loin. — Ms. 3 : *Blé et peu de vin.*

8. Ms. A, 1 et 2 : *Chalos.* — *Chalaux,* commune de La Garde-Montlieu, canton de Montlieu. L'État-major écrit à tort *Calaux.* RAINGUET, *Études*

CHAMPAGNAC. — 2340 livres. A M. d'Aubeterre. Blé et vin [1].

CHAMPAGNE PRÈS PONT-L'ABBÉ. — 1360 livres. A M. le marquis de La Traisne. Blé et brandes [2].

CHAMPAGNOLLES. — 2220 livres. A Madame de La Martonnie. Blé et peu de vin [3].

CHANIERS. — 4450 livres. A M. l'évêque et à MM. du Chapitre de Saintes. Blé et vin en quantité [4].

CHARDES. — C'est une annexe de MONTENDRE. Il n'y a point de curé. — 570 livres. A M. de Montendre. Blé et peu de vin [5].

CHARTUSAC. — 780 livres. A M. de Montbleru. Blé et vin [6].

CHASTENET et LE PIN. — 1200 livres. A M. de Lescours. Blé et bois [7].

---

sur l'arrondissement de Jonzac, p. 405. — Jeanne-Pélagie de Chabot-Rohan, seconde femme d'Alexandre-Guillaume de Melun, prince d'Epinoy, morte subitement à Versailles en 1698.

1. Canton de Jonzac. — Pierre-Bouchard d'Esparbès de Lussan, comte d'Aubeterre et de Jonzac, marquis d'Ozillac, marié en 1678 à Julie-Michelle de Sainte-Maure, comtesse de Jonzac.

2. Canton de Saint-Aignan. — Ms. 4 : *Blé et brandes, peu de vin.* — Jean-Baptiste Le Comte, seigneur de La Tresne, premier président du Parlement de Bordeaux, qui épousa, en 1698, Anne de Cominges de Fléac.

3. Canton de Saint-Genis. — Ms. 3 : *M. de La Martonnie.* Peut-être Jeanne de Guip, marié en 1654 à Raymond de La Marthonie, seigneur du Gaignon.

4. Canton nord de Saintes.

5. Canton de Montendre.

6. *Chartuzac*, canton de Montendre. — Ms. A : *de Monbléon.* — Louis-Claude de Saint-Simon, seigneur de Villexavier et de Chartuzac, fils aîné de Claude de Saint-Simon, seigneur de Montbléru, et de Françoise Blondel de Joigny-Bellebrune.

7. *Châtenet* et *Le Pin*, canton de Montlieu. — A, 1, 2 et 3 : *Chabtenet et Le Pin.*

CHASTIGNAC. — 1520 livres. A M. de Saint-Vallier. Blé, bois et peu de vin [1].

CHAUNAC. — 300 livres. A M. de Montendre. Blé et peu de vin [2].

CHEPNIERS-EN-MONTLIEU. — 1800 livres. A Madame la princesse d'Epinoy et à M. le commandeur des Épaux. Blé et peu de vin [3].

CHÉRAC. — 3260 livres. A MM. du Chapitre de Saintes. Bon fonds en blé, bois et vin en quantité [4].

CHERMIGNAC. — 1800 livres. Au Chapitre de Saintes. Blé [5].

CHILLAC. — 860 livres. A M. de La Touche. Blé et vin [6].

CIERZAC et BÉDENAC. — 900 livres. A Madame la princesse d'Épinoy et au sieur Broussard. Très-mauvais fond, où il ne se recueille que du blé [7].

CIERZAC annexe de GERMIGNAC. — 1190 livres. Aux héritiers de M. de Bourdeilles. Blé et peu de vin [8].

CLAN. — 1650 livres. A M. le marquis de Valençay. Blé, bois, peu de vin et de foin [9].

---

1. Mss. 3 et 4 : *Chatignac*. — *Chatignac*, canton de Brossac (Charente).
2. Canton de Jonzac. — Ms. 3 : *Chaugnac*.
3. *Chepnier*, canton de Montlieu, — *Les Épaux*, commune de Meursac, canton de Gemozac. — Gaspard Thibault de La Carte, commandeur des Épaux en 1675 et grand prieur d'Aquitaine en 1711. Ms. 4 : *Blé et peu de foin*. Ms. 3 : Blé et vin.
4. Canton de Burie.
5. Canton sud de Saintes.
6. Canton de Brossac (Charente). — François de La Touche, écuyer, seigneur de Chillac, marié, en 1697, à Catherine Chevalier.
7. Ms. 3 : *Ciergac et Bedenac*. Ms. 4 : *Ciersac et Bedenac*. — *Bédenac*, canton de Montlieu ; *Cierzac*, village de la commune de Bédenac.
8. Ms. 4 : *Cierrac*. — Cierzac, canton d'Archiac.
9. *Clam*, canton de Saint-Genis.

CLÉRAC. — 1900 livres. A Madame la princesse d'Épinoy. Blé, bois et peu de vin [1].

COLOMBIERS. — 700 livres. A l'évêque de Saintes. Blé et vin [2].

CONDÉOM. — 1800 livres. A M. l'abbé de Louvois. Blé, vin et bois [3].

CONSAC. — 1800 livres. A M. de La Salle. Blé et vin [4].

CORIGNAC. — 340 livres. A M. de Montendre. Blé, bois et brandes [5].

CORME-ÉCLUZE. — 2000 livres. A M. le marquis de La Rochecourbon. Blé, foin, peu de vin; sujet au passage et logements des gens de guerre [6].

CORME-ROYAL. — 2900 livres. A Madame l'abbesse de Saintes. Blé, bois et peu de vin [7].

COULONGES. — 1280 livres. A Madame de Lonzac, M. le comte de Marsan, M. le comte d'Ars et M. de Grange-Laucrenier. Blé, vin et foin [8].

COURCOURY. — 2200 livres. Aux héritiers de M. Le Blanc. Bois, vin et peu de blé [9].

---

1. Canton de Montlieu.
2. Canton sud de Saintes.
3. *Condéon*, canton de Baignes, arrondissement de Barbezieux (Charente). — Ms. 3 : *Blé et vin.*
4. Ms. 3 : *Conzac.* — *Consac*, canton de Mirambeau. Probablement Claude Arnoul, seigneur de La Salle.
5. Canton de Montendre.
6. Ms. 3 : *Corme-Eccluse.* — *Corme-Ecluse*, canton de Saujon.
7. Canton de Saujon.
8. Canton de Pons. — Ms. 3 : *Grange-Landrenier.* — Jean-Louis II de Bremond, comte et marquis d'Ars, capitaine des vaisseaux du roi, seigneur de Coulonges, Rochâve, etc., marié, en 1692, à Judith-Huberte de Sainte-Maure-Jonzac.
9. Ms. 4 : *Courcourry.* — *Courcoury*, canton sud de Saintes.

COURPIGNAC. — 1500 livres. A Madame de Pardaillan et au sieur de Belleville. Blé et peu de vin [1].

COUTS. — 1880 livres. A M. de Montendre. Pays maigre, peu de blé [2].

COZES. — Lieu où il y a un marché. 1820 livres. A M. le marquis de La Rochecourbon. Blé, vin et bois [3].

CRAZANNES. — 980 livres. A M. de Civrac. Peu de blé, mais il y a plusieurs pierres dont les habitants trafiquent [4].

CRAVAN. — 700 livres. A M. de Beaumont. Blé, bois et passage des troupes [5].

CRESSAC. — 300 livres. A M. le sénéchal d'Angoumois. Peu de blé et de vin [6].

CURAC. — 1000 livres. A M. de Chalais. Blé et peu de vin [7].

---

1. Canton de Mirambeau. — Les terres de Courpignac et de Mirambeau furent saisies sur Henri d'Escodéca de Pardaillan, en 1707. RAINGUET, *Études sur l'arrondissement de Jonzac*, p. 270. Ce seigneur avait épousé Élisabeth Bretinauld de Saint-Seurin. — André de Belleville ou son frère Élie, seigneur de Saint-Palais. O'GILVY, *Nobil. de Guienne.*

2. *Coux*, canton de Montendre.

3. Ms. 3 : *Coses.* — Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saintes.

4. Ms. 3 et 4 : *Crasannes*, canton de Saint-Porchaire. — Ms. A et 2 : *de Civray*. Ms. 4 : *de Civrat.* — Charles de Durfort, comte de Civrac, marié en 1678 à Angélique Acarie, dame de Crazannes, Boisredon et Chartuzac, morte en 1722.

5. Ms. 3 : *Cravant.* — *Cravans*, canton de Gemozac.—Louis de La Porte, marié en 1678 à Marie Regnaud. — Son grand-père devint seigneur de Beaumont, en Cravans, le 22 novembre 1631. DE CHERGÉ, *Généal. de la fam. de La Porte*, p. 26-30.

6. Commune de La Génetouze, canton de Montguyon. — Jean-Hélie de Lageard, comte de Cherval, sénéchal d'Angoumois, marié en 1686 à Marguerite de La Touche.

7. Canton de Chalais, arrondissement de Barbezieux (Charente). — Ms. 3 : *Blé et vin.*

DERCIE. — 570 livres. A M. Guignot de Dercie. Blé et vin [1].

ESCHEBRUNE. — 2200 livres. A MM. les comtes de Saint-Victour, La Ferrière, d'Ars et de Couliers. Blé et vin [2].

ESCHYLAIS. — 1800 livres. A Madame la comtesse de Lamberty et aux héritiers de M. de Gibaud. Blé, vin et pâcages [3].

ESCURAT. — 920 livres. A MM. du Chapitre de Saintes et à M. de Gibran. Blé et vin [4].

ESPARGNE. — 3260 livres. A MM. de Marsan et de Saint-Seurin. Blé, vin, bois et peu de foin [5].

ESVIERS. — 2300 livres. A M. le marquis d'Issandeuil. Blé, bois, pâcages et peu de vin [6].

---

1. *Dercie*, commune du Gua, canton et arrondissement de Marennes. — Ms. 2 : *M. Gourgon de Deroye.* — Louis Guinot, chevalier, seigneur de Dercie, marié le 8 octobre 1685 à Charlotte de Saint-Mathieu.

2. Ms. 3 : *Echebrune.* — *Echebrune*, canton de Pons. Ms. 1 et 2 : *les comtes de Saint-Victor.* Ms. 2 et 3 : *Culiers.* Ms. 4 : *Coutiers.*—Jean-Louis de Bremond d'Ars était seigneur de Rochâve en Echebrune. V. *Coulonges.* — Louis de Comminges, seigneur de La Ferrière et de Biron, mourut en janvier 1695, sans alliance.

3. Ms. 4 : *Eschilays, 1820 livres.* Ms 2 : *Lambroty.* Ms. 3 : *Lambrosy.* — *Echillais*, canton de Saint-Aignan. — Marie de Lambertie, fille de Jean-François et de Marie d'Aydie, mariée en 1691 à Hubert, marquis de Choiseul et comte de Chevigny. *Nobiliaire du Limousin*, III, 419. — Joseph-Henri de Beaumont-Gibaud, seigneur d'Echillais, marié à Victoire de Gabaret, nièce du lieutenant général des armées navales. Il laissa deux filles et un fils, Charles, comte d'Echillais, marié à Anne Gentils de Brassaud.

4. *Ecurat*, canton sud de Saintes. — Ms. A : *de Gibrant.* Ms. 3 : *de Gibrand.* — Paul de Saint-Mathieu, écuyer, seigneur de Gibran, marié en 1667 à Marie Régnier.

5. *Epargne*, canton de Cozes. — Henri Bretinauld, baron de Saint-Seurin, seigneur de Pontsoreau (en Epargne), de Plassay, Forêt, Chaillevette et Beauregard, marié deux fois : 1° à Claude de Saint-Légier de Beauregard, 2° à Henriette-Angélique de Verteuil.

6. Ms. A : *d'Istendeuil.* — *Yviers*, canton de Chalais, arrondissement de Barbezieux. — M. de Richemond (*Annuaire de la Charente-Inférieure*

ESPIREMONT. — 1040 livres. A M. de Montendre. Pays maigre, peu de vin et de blé [1].

FAVAUD. — 215 livres. A M. l'archevêque de Sens. Méchant lieu, peu de blé et de vin [2].

FLÉAC. — 1660 livres. A Mademoiselle de Comminges. Blé et peu de vin [3].

FLOIRACQ. — 2200 livres. A MM. de Marsan et Armand de La Porte, sieur de Saint-Génié. Blé, vin, foin et bois [4].

FONTAINES. — 2400 livres. A M. du Bourg. Blé et vin [5].

GEAY — 2200 livres. Au sieur du Parc de Saint-Martin. Blé, bois, foin et pâcages [6].

GEMOUSAC. — 2450 livres. A M. le marquis d'Aubeterre. Blé, vin et foin [7].

---

pour 1875) donne à tort dans sa liste *Esviers* et *Yviers* comme deux paroisses distinctes.

1. Ms. 3 : *Espiremond*. — *Expiremont*, canton de Montendre.

2. *Faveau*, commune du Gua, canton et arrondissement de Marennes.

3. Canton de Pons. — Anne de Comminges, mariée au président de La Tresne, ou sa sœur Louise-Henriette, qui se fit religieuse. V. *Champagne*.

4. Ms. 1 et 2 : *Floirac*. — *Floirac*, canton de Pons. — Ms. 1 : *MM. de Marsan et de Saint-Genier*.—Armand de La Porte, seigneur de Saint-Genis, fils de Henri et de la première femme de celui-ci, Henriette de Morel, marié en 1692 à Louise de Montalembert. De Chergé, *Généalogie de la famille de La Porte;* Angoulême, 1857, in-4°, p. 31.

5. Ms. 2 : *Fontaine*.—*Fontaines-d'Ozillac*, canton de Jonzac.—François-Joseph du Bourg, chevalier, seigneur de Fontaines, vivait en 1693; Joseph, seigneur de Fontaines, conseiller au parlement de Bordeaux, qui est peut-être le même que le précédent, se maria, dès 1653, à Marie du Hamel. On trouve encore Etienne du Bourg, baron de Fontaines, parrain à Saintes, en 1711, d'un enfant de Mélanie du Bourg, dame d'Orlac, sa cousine.

6. Ms. 3 : *Blé, vin, foin et pâcages*. — Canton de Saint-Porchaire. — François-Charles de Saint-Martin, seigneur du Parc et de Puycerteau, marié à Suzanne de La Tour, ou leur fils Jean-Charles, marié à Louise-Armande Maichin.

7. Ms. 4 : *Gemozac*. Ms. 3 : 2460 *livres*. — *Gemozac*, chef-lieu de canton.

GERMIGNAC et SAINT-ROMAIN son annexe. — 2500 livres. Aux héritiers de M. de Bourdeille, au sieur de Grip et à la veuve du sieur de Lalaigne. Blé, vin et pâcages [1].

GIVREZAC. — 420 livres. A M. le comte de Marsan. Blé et peu de vin [2].

GRÉZAC. — 2740 livres. A MM. de La Rochecourbon et de Razac. Blé, bois et peu de vin [3].

GUIMPS. — 2240 livres. A M. de La Roche de Guimps. Blé et vin [4].

GUISENGEARD annexe de BOURRESSE. — 600 livres. A MM. du Fournou, Saint-Seurin et autres. Blé et peu de vin [5].

GUITINNIÈRES. — 1040 livres. A M. de Saint-Quentin. Blé, vin, peu de foin et pâcages [6].

HUSSAUX. — 710 livres. Aux héritiers de M. de Gibaud. Blé et vin [7].

---

1. Les Ms. donnent de mauvaises leçons : A et 1 : *Travain;* 2 et 3 *Travin;* 4 : *Cravan.* — *Germignac,* canton d'Archiac; *Saint-Romain,* hameau de la commune de Germignac. RAINGUET, *Études sur l'arrondissement de Jonzac,* p. 37. — Ms. 3 : *et à la veuve du deffunt sieur de Lorigné.* — Nos Mss. donnent tous *Grip.* Je pense qu'il faut lire *Rip,* et qu'il s'agit de Charles de Rippe, écuyer, seigneur de Beaulieu, marié en 1662 à Marguerite Hommeaud.

2. Canton de Saint-Genis.

3. Ms. A : *Grésac.* — *Grézac,* canton de Cozes. — Ms. A, 2 et 4 : *de Razat.* — Razac, nom d'une branche de la famille Gombaud.

4. Canton de Barbezieux.

5. Ms. 2 et 3 : *Guizemgeard.* — *Guizengeard,* canton de Brossac (Charente). *Boresse,* canton de Montguyon. — Ms. 1 : *du Fourneau, Saint-Sévérin.* — De la famille de Fornoux, seigneur de Guizengeard.

6. Ms. 2 et 4 : *Guitinières.* Canton de Jonzac. — Jean-François de Bigot, marquis de Saint-Quentin, maréchal de camp, marié en 1661 à Anne de Pontac. — Ms. 4 : *Blé, vin, un peu de foin.*

7. Ms. 4 : *Husseaux.* — *Usseau,* commune de Marignac, canton de Pons. — Henri et Catherine, enfants de François de Beaumont, chevalier, sei-

JARNAC-CHAMPAGNE. — 4200 livres. A M. le marquis de La Valette et aux moines de Saint-Jean-d'Angély. Blé, vin, foin et pâcages [1].

JAZENNES. — 1280 livres. A M. de Machaine. Blé et peu de vin [2].

JONZAC. — 4000 livres. A M. le comte d'Aubeterre. Blé, vin, sujet au logement des gens de guerre [3].

JUSSAS. — 520 livres. A Madame d'Amberac. Blé et vin [4].

LA BARDE. — 1750 livres. A Madame de Châteauron. Blé, bois et pâcages [5].

LA CHAIRE. — 2210 livres. A M. le baron de l'Isle de Périgord. Blé et vin [6].

LA CHAPELLE-MAGENAUD. — 500 livres. A M. de Couxac. Blé et vin [7].

LA CHAPELLE-DES-POTS. — 1120 livres. A MM. du Chapitre de Saintes. Blé, bois et pâcages [8].

---

gneur d'Usseau, Gibaud, Allas-Champagne et le Vernon, et de Henriette de Mendose.

1. Canton d'Archiac. — Ms. 2 : *la marquise de La Valette.*

2. Canton de Pons.

3. Ms. 3 : *Jonsac.* — *Jonzac*, chef-lieu d'arrondissement.

4. Ms. A, 1, 2 et 3 : *d'Auberac.* — De la famille de La Faye d'Ambérac. TH. DE BREMOND, *Rôles Saintongeais*, p. 217.

5. Canton de Montguyon, — Ms. 1 : *de Châteaurond.* Ms. 4 : *de Chastrouron.*

6. Ms. 3 : *La Chaise.* — *La Chaise,* canton et arrondissement de Barbezieux. — De la famille Preissac de Lioncel.

7. Ms. A : *de Cousac.* Ms. 4 : *de Conxac.* Ms. A : *La Chapelle Manegaud.* — *La Chapelle*, canton et arrondissement de Barbezieux.

8. Canton nord de Saintes. — Ms. 4 : *Blé, vin et bois.*

LA CHAUME. — 450 livres. A Madame de La Chaume. Blé, bois et pâcages [1].

LA CLISSE. — 840 livres. Aux héritiers de Mademoiselle Eneau. Blé, bois et pâcages [2].

LA CLOTTE annexe de SAINT-LÉGER. — 1300 livres. A Madame la princesse d'Epinoy. Blé, bois et foin [3].

LA GARDE-SUR-LE-NÉ. — 800 livres. A M. de Bourdeille. Blé et peu de vin [4].

LA GÉNETOUZE. — 800 livres. A M. le séneschal d'Angoumois. Blé et peu de vin [5].

LA HOUGUETTE et CHAMOUILLAC. — 480 livres. A Madame la marquise de La Hoguette. Blé et peu de vin [6].

LA JARD. — 860 livres. A M. l'évêque. Blé et peu de vin [7].

LAMÉRAC. — 950 livres. A M. de La Vauguion. Blé et vin [8].

LA TERRE ET SEIGNEURIE DE BROSSAC. — 2450 livres. A

---

1. Commune de Pont-l'Abbé, canton de Saint-Porchaire. — Probablement Claire de Chaubar, mentionnée comme veuve d'Artus Lecomte, seigneur de La Chaume, conseiller au parlement de Toulouse, en 1680 et 1690. *Arch nationales*, Q[1] 126.

2. Canton de Saujon. Ms. 1 et 3 : *Esneau*. — Ms. 2 : *Esneaud*.

3. Canton de Montguyon.

4. Canton et arrondissement de Barbezieux.

5. Canton de Montguyon.

6. *Chamouillac*, canton de Montendre. Dans cette commune se trouve le château de *La Doguette* sur la carte de l'État-major ; ce nom doit être rétabli sous la forme de *La Hoguette*. — La veuve de Charles Fortin, marquis de La Hoguette, lieutenant général des armées du roi, tué au combat de la Marsaille, en 1693. RAINGUET, *Biographie saintongeaise*, p. 315.

7. Canton sud de Saintes.

8. Ms. A et 2 : *La Mérac*. — *Lamérac*, canton de Baignes (Charente). — Nicolas de Quélen d'Estuer de Caussade, comte de La Vauguyon, marquis de Saint-Maigrin, marié en 1703 à Madeleine de Bourbon-Busset.

M. l'évêque de Saintes et à M. de La Tour Durfort. Blé, peu de vin et pâcages ; les habitants sont pauvres [1].

LA TERRE ET SEIGNEURIE DE MONTBOUYER ET MONTGÉSIER. — 2570 livres. A M. Gassion. Blé, vin, foin, bois et pâcages [2].

LA VILLE ET PAROISSE DE BARBEZIEUX. — 1560 livres. A M. l'abbé de Louvois. Blé, vin et bois [3].

LA VILLE DE PONS a pour paroisses *Saint-Martin*, *Saint-Vivien* y compris *Machaine*, *Maserolle* et *Vallière*. — 10000 livres. A M. le comte de Marsan. Blé, vin, fruits ; commerce d'eau-de-vie, de serges, étamines et autres étoffes qui se font sur les lieux, et un marché toutes les semaines [4].

LA VILLE DE PARCOUL. — 760 livres. Aux héritiers de M. de Parcoul et M. de Saint-Michel. Blé et vin [5].

LA VILLE ET PAROISSE DE ROYAN. — 3950 livres. A M. le duc de Châtillon. Sur le bord de la mer. Blé et vin [6].

---

1. Les Ms. donnent de mauvaises leçons. Ms. A, 1 et 4 : *Brassac*. Ms. 2 et 3 : *Brussac*. — *Brossac*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Barbezieux (Charente). — Ms. 1, 2 et 3 : *de La Tour D'Arfort*. Ms. 4 : *de La Tour d'Urfort*.

2. Ms. 3 : *Montgezier*. Ms. 1, 2 et 3 : *A M. de Gassion*. Ms. 3 omet *bois*. — *Montboyer*, canton de Chalais (Charente).

3. Ms. 4 : *Barbesieux*. Ms. 3 : *paroisses*. — *Barbezieux*, chef-lieu d'arrondissement de la Charente. Cette ville a été choisie, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, pour le siége d'une élection, dont les paroisses avaient été distraites de l'élection de Saintes.

4. *Pons*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saintes, qui a encore ses deux paroisses de *Saint-Martin* et de *Saint-Vivien*. — *Machennes*, *Mazerolles* et *Vallières*, sont trois villages réunis dans une seule commune, sous le nom de *Mazerolles*, canton de Pons. — Ms. 3 et 4 : *Mazerolles*, *Valliers*.

5. *Parcoul*, commune du canton de Saint-Aulaye (Dordogne). — Auguste Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de Parcoul, et sa femme Marie Green de Saint-Marsault, ne vivaient plus le 23 décembre 1692. Ils avaient pour enfants : Pharamond, Henri, Suzanne et Bonne. LAINÉ, *Archives de la noblesse*, II, 29.

6. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Marennes. — Paul-Sigismond de

LE BOURG DE SAINT-EUTROPE. — 500 livres. Au prieur du lieu. Peu de blé et de vin; sujet au logement des gens de guerre [1].

LE CHAY. — 1300 livres. A MM. le duc de Richelieu et La Mothe-Luchet. Blé et vin [2].

LE FOUILLOUX. — 750 livres. A Madame la princesse d'Epinoy. Blé et vin [3].

LE MARQUISAT DE PISANY. — 1500 livres. A Madame la duchesse d'Uzés. Blé, foin et peu de vin [4].

LE MEUNG. — 1270 livres. A M. Allenet. Blé, foin et peu de vin [5].

LÉOVILLE. — 460 livres. A M. le comte de Soissons. Blé et vin [6].

LES ESSARDS. — 1380 livres. A M. l'abbé de Lery et au prieur du lieu. Blé et vin [7].

Montmorency-Luxembourg, duc de Châtillon, marquis de Royan par sa femme, Marie-Anne de La Trémouille.

1. Saint-Eutrope, quartier de la ville de Saintes et paroisse de la ville qui porte encore le nom de paroisse Saint-Eutrope.

2. Ms. 3 : *Le Ché*. — *Le Chay*, canton de Saujon. — Jean-Armand Vignerot du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, prince de Mortagne et pair de France, né en 1629, mort en 1715.—François de Luchet, écuyer, seigneur de La Motte.

3. *Le Fouilloux*, canton de Montguyon.

4. Ms. 3 et 4 : *Pizany*. — Ms. 3 et 4 : *blé, bois et peu de vin*. — *Pisany*, canton de Saujon. — Marie-Julie de Sainte-Maure, dame de Pisany par sa mère Julie-Lucie d'Angennes-Rambouillet, et veuve depuis 1692 d'Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, gouverneur de Saintonge et d'Angoumois.

5. *Le Mung*, commune de Saint-Porchaire. — Ms. 4 : *Le Mung*.

6. Canton de Jonzac. — Louis-Thomas de Savoie, comte de Soissons, frère aîné du prince Eugène, marié, en 1682, à Uranie de La Cropte de Beauvais, comtesse de Marennes, par sa mère Charlotte de Martel.

7. Canton de Saint-Porchaire. — Ms. 1 : *de Lévy*. Ms. 4 : *blé, bois et peu de vin*.

LES GONS et TÉRAC. — 940 livres. A M. l'évêque de Saintes. Blé, vin et foin [1].

Les habitants de BALANZAC sont de la paroisse de Corme-Royal. 1270 livres. A M. de La Brangelie. Blé, vin et foin [2].

LES LIGNES et L'HERCE. — 100 livres. A M. Tambonneau. Fort petit lieu. Blé et vin [3].

LES VILLAGES DE SAINT-EUTROPE. — 1560 livres. A Madame la duchesse d'Uzès, à M. de Faye et au prieur. Blé et vin [4].

LES VILLAGES DU PAS et DU BREUIL. — 500 livres. A M. le duc de Châtillon. Blé, vin et bois [5].

LES VILLAGES DES RONGEARDS et DES PERCHES. — 500 livres. A M. Tambonneau. Blé et vin [6].

---

1. Ms. 2 et 3 : *Les Gons et Terrac*. — *Les Gonds*, canton sud de Saintes. *Térac*, village de la commune des Gonds.

2. Ms. 3 ne met que *Balanzac*. — Canton de Saujon. — Antoine-Henri Joumard, seigneur de Balanzac et de La Brangelie, marié en 1667 à Angélique de Taillefert-Moriac, ou son fils François Joumard des Achards, seigneur de Balanzac, marié, en 1690, à Hippolyte-Angèle de Beaumont-Gibaud.

3. *Les Lignes* et *L'Erce* sont deux villages de la commune du Chay, canton de Saujon. — Ms. 1 : *Les Lignes et Chérée*. — Il s'agit peut-être d'Antoine-Michel de Tambonneau, président de la Chambre des Comptes et ambassadeur en Suisse, mort en 1719. Il avait épousé en 1683 Angélique de Voyer de Paulmy, fille de René, seigneur de Chaillonais (paroisse de Saujon), et de Diane-Marie Joubert. Voir *Mémoires* de Saint-Simon.

4. Ce paragraphe n'est pas dans les Ms. A, 1 et 2. — Ms. 3 : *de Saye*. On désigne à notre époque, par *les villages de Saint-Eutrope*, certains hameaux de la commune de Saintes, tels que La Motte de l'Œuf, les Pinauds, les Mouchets, Les Renaudins, les Cholets, Les Grands, les Benoits, les Monroux, Les Rabainières, les Mouniers, etc., qui se trouvent à l'ouest et au sud-ouest de la paroisse de Saint-Eutrope.

5. Ms. A : *Parc du Breuil*. Ms. 4 : *Pas du Breuil*. — *Le Pas* et *Le Breuil* sont deux villages de la commune de Saujon.

6. Ms. 2 omet ce paragraphe. Ms. A : *Rougards*. Ms. 1 : *Bongards*. Ms. 3 : *blé, vin et bois*. — *Les Perches* et *les Rongeards* (carte de l'État-major ; Cassini écrit *Rangeard*) sont deux villages de la commune de Saujon.

L'HÔPITAL DE LA GRANDVAUX et L'HÔPITAL NEUF. — 200 livres. A M. le comte d'Aubeterre. Petit lieu. Peu de blé et de vin [1].

L'ILATTE. — 290 livres. A M. l'archevêque de Sens. Blé et bois [2].

LONZAC. — 690 livres. A la dame du lieu. Blé et vin [3].

LORIGNAC et LE TIRAC. — 2900 livres. A MM. de Saint-Quentin et de Lage. Blé, vin et foin [4].

LOUZAC et JAVREZAC. — 525 livres. A MM. du Chapitre de Saintes. Excellent vin, peu de blé [5].

LUCHAC. — 450 livres. A M. de Cantot. Blé et vin [6].

MARIGNAC. — 950 livres. Aux héritiers de Hector de La Cour. Blé, vin et peu de foin [7].

---

1. L'hôpital de La Grandvaux est dans la commune de Réaux, canton de Jonzac. RAINGUET, *Études sur l'arrond. de Jonzac*, p. 224. La carte de l'État-major écrit *l'hôpital Saint-Maurice.*

2. Ce paragraphe n'est pas dans le ms. 1. — *L'Ilatte*, commune du Gua, canton de Marennes.

3. Canton d'Archiac. — Il s'agit probablement de Marie-Thomase de Boismorin, mariée à Guy-Louis de Pons, marquis de Thors, fils de Renaud de Pons et de Judith de La Rochefoucauld. Elle avait été mariée en premières noces, l'an 1668, à René Gruel, comte de Lonzac, dont elle n'eut pas d'enfants. ANSELME, IX, 116; COURCELLES, t. IV, *Pons*, p. 57.

4. Ms. 3 omet *de Lage*. Ms. 4 : *de Laage*. — *Lorignac*, canton de Saint-Genis. *Le Tirac*, village de la commune de Lorignac. — Paul-Clément de Lâge de Volude, chevalier, seigneur du Tirac, etc., marié à Jeanne de Montaigne. RAINGUET, *Études sur l'arrond. de Jonzac*, p. 130. Voir *Belluire*.

5. *Louzac et Javresac* sont deux communes du canton de Cognac.

6. Ms. 2 : *Luzac*. — *Luchat*, canton de Saujon. — Ms. A : *de Cannot*. Ms. 3 : *de Lantot*.

7. Canton de Pons. — Les héritiers de Hector de La Cour, seigneur de Marignac, sont ses enfants : Nicolas, Catherine et Anne-Marie.

MARTRON.—220 livres. A M. de Castany. Blé et peu de vin [1].

MÉDILLAC. — 520 livres. A MM. de Chalais et du Cormier. Blé et bois [2].

MÉDIS et LES VILLAGES DES MARIES. — 2880 livres. A M. le duc de La Trimouille et au sieur de La Mothe-Luchet. Bon pays à blé, mais peu de vin [3].

MÉCHETS. — 2640 livres. A M. Du Breuil. Blé et vin [4].

MESSAC. — 440 livres. A M. de Montendre. Blé et fort peu de vin [5].

MURSAC et LES ÉPAUX. — 4050 livres. A MM. le commandeur de La Carte, Tambonneau, et aux héritiers de M. de La Mothe et la dame Bérault. Blé, vin, peu de foin et pâcages [6].

MOINGS. — 1290 livres. A MM. d'Anguitard et de Moings. Blé et vin [7].

MONCHAUDE. — 1180 livres. A MM. de Barbezieux et de Saint-Gelais. Blé, vin et bois [8].

MONTPELLIER. — 2150 livres. A M. l'évêque de Saintes. Blé et peu de vin [9].

---

1. Ms. 1 : *de Chastenay*. — Village de la commune de Boresse-et-Martron, canton de Montguyon.
2. Canton de Chalais, arrondissement de Barbezieux.
3. *Médis*, canton de Saujon.— *Les Maries*, commune de Saint-Sulpice-de-Royan, canton de Royan.
4. *Méchers*, canton de Cozes. — Louis-Annibal du Breuil, seigneur de Théon et de Méchers, marié en 1666 à Élisabeth Bonnin.
5. Canton de Montendre.
6. *Meursac*, canton de Gemozac. — *Les Épaux*, commune de Meursac. — Ms. 4 ajoute *bois*. — De la famille Bérault du Pérou.
7. *Moings*, canton de Jonzac. Ms. 3 : *Moing*. Ms. 3 : *Blé, vin, peu de foin et pâcages*.
8. *Montchaude*, arrondissement et canton de Barbezieux.
9. Canton de Gemozac. — Ms. 3 : *Montpeslier*. Ms. 4 : *Monspelier*.

MONSANSON. — 430 livres. A M. de Monsanson. Blé, vin et sel [1].

MONTLIEU. — 340 livres. A Madame la princesse d'Epinoy. Petit lieu. Blé et vin [2].

MONTENDRE. — 1230 livres. A M. de Montendre. Terres ingrates, peu de blé et de vin, mais foires et marchés [3].

MONTERAUD. — 300 livres. A M. Bayers. Blé, foin et peu de vin [4].

MONTIGNAC. — 455 livres. A M. le comte de Marsan. Blé, vin et foin, mais en petite quantité [5].

MONTILS. — 3500 livres. A MM. du Chapitre de Saintes. Bons foins, blé et vin [6].

MORTIERS et LE BREUILLET. — 220 livres. A M. le comte de Soissons. Blé, vin et bois, mais en petite quantité [7].

MOSNAC. — 2500 livres. A Madame de Malzéard et à M. de Favière. Bonnes plaines, quantité de blé et peu de vin [8].

MOULONS. — 250 livres. A M. de Montendre. Blé [9].

---

1. Ms. 2 et 3 : *Montsanson*. Ms. 4 : *Monsanzon*. — *Montsanson*, commune du Gua, canton de Marennes.

2. Chef-lieu de canton, arrondissement de Jonzac. Ms. 3 omet *petit lieu*.

3. *Montendre*, chef-lieu de canton, arrondissement de Jonzac.

4. Ms. A : *Montraud*. — *Monthérault*, commune de Trisay, canton de Saint-Porchaire. — Mathieu de La Rochefoucauld, marquis de Bayers, seigneur de La Bergerie, etc., marié à Anne de Turmeniers et mort en 1721.

5. *Montignac*, commune de Bougneaux, canton de Pons.

6. *Montils*, canton de Pons. — Ms. 3 : *bon fonds, blé et vin*.

7. *Mortiers*, canton de Jonzac. *Le Breuillet* est situé dans la commune de Mortiers.

8. Canton de Saint-Genis. Ms. 1 : *La Favière*. Ms. 3 : *Madame de Favière*. Élisabeth de Sainte-Maure, mariée à Jean-Baptiste-Gaston de Vernou-Bonneuil, seigneur de Melzéart, en Poitou, tué au siége de Coni en 1706. — Jean de Saint-Mauris, chevalier, marié en 1675 à Jeanne Arnoul.

9. Canton de Montendre.

NEVIC. — 1150 livres. A Madame la princesse d'Epinoy. Méchant fond, peu de blé et de vin [1].

NEUILLAC. — 1890 livres. A Madame la marquise Det. Blé et vin [2].

NEULES. — 1230 livres. A M. d'Aubeterre. Blé et vin [3].

NIEUL-LÈS-SAINTES. — 2450 livres. A MM. Limousin et de Lossandière. Blé, vin et bois [4].

NIEUL-LE-VIROUL. — 2640 livres. Aux héritiers de M. du Château. Blé, bois et peu de vin [5].

NOTRE-DAME-DE-NANCRAS. — 320 livres. A Madame l'abbesse de Saintes et au prieur. Blé, bois et peu de vin [6].

ORIOLLES annexe de BOISBRETEAU. — 250 livres. A M. l'abbé de Louvois. Blé, bois et peu de vin [7].

ORLAC. — 330 livres. A Madame de Bremond. Blé et foin [8].

---

1. Ms. 1 et 4 : *Nevic.* — *Neuvicq,* canton de Montguyon.

2. Canton d'Archiac. — Ms. 1 : *d'Et.*

3. Ms. 3 et 4 : *Neusles.* — *Neulles,* canton d'Archiac.

4. Ms. 3 : *Nieuil-lès-Saintes.* — *Nieul-lès-Saintes,* canton sud de Saintes. — Il s'agit peut-être de Jean des Montils, chevalier, seigneur de Lossandière et de Queue-de-Vache, où il demeurait, en 1673, année de son mariage avec Suzanne Papin. Il était fils de feu Jean des Montils, chevalier, seigneur desdits lieux, et de Madeleine Brisson. Il est dit, en 1668, natif de Saintonge et y demeurant. *Invent. des arch. de la Charente-Inf., supp. à E,* p. 38 et 60. — Gabriel-Esaïe Lemouzin, écuyer, seigneur de Nieul, marié à Claire-Suzanne Guiton de Maulévrier. *Armorial de la Généralité de La Rochelle,* p. 189.

5. Ms. 3 : *Nieuil-le-Viroul.* — *Nieul-le-Virouil,* canton de Mirambeau. François de Poute, seigneur de Château-Dompierre, marié à Marie Arnoul et mort en 1700. RAINGUET, *Études sur l'arrond. de Jonzac,* p. 277.

6. Ce paragraphe n'est pas dans le ms. 1. — *Nancras,* canton de Saujon.

7. Communes du canton de Brossac, arrondissement de Barbezieux.

8. Ms. 3 : *Blé, vin, foin et bons pâcages.* — Commune de Dompierre-sur-Charente, canton de Burie. — Marie-Antoinette de Verdelin, veuve, de-

PASSIRAT. — 980 livres. A MM. de Saint-Gelais, de Fournou et de Martignac. Blé et peu de vin [1].

PÉRIGNAC. — 3980 livres. A MM. de la Mission de Saintes et à M. l'abbé de Saint-Jean. Blé et vin [2].

PESSINES. — 840 livres. A Madame la duchesse d'Uzès et à Madame de Faye. Blé, foin et pâcages [3].

PLASSAC. — 2000 livres. A M. de Saint-Quentin. Beaucoup de blé et beaucoup de bois, mais fort peu de foin, parce que les prairies ne sont pas fertiles, et peu de vin, soit que les vignes ne soient pas bien cultivées ou autrement [4].

PLASSAY. — 2150 livres. A M. du Val de Coutières. Blé, bois et peu de vin [5].

PONT-L'ABBÉ. — A Madame l'abbesse de Saintes. Blé, bois et peu de vin [6].

POULIGNAC-SOUS-CHALAIS. — 1000 livres. A M. le baron de La Faye. Blé et vin [7].

POULIGNAC-SOUS-MONTENDRE. — 1160 livres. A M. Dussaut. Blé, vin et foin [8].

---

puis le 3 août 1694, de Jean-Louis de Bremond, chevalier, seigneur d'Orlac, son cousin germain, morte à Saintes le 10 décembre 1723.

1. Ms. 3 : *Beaucoup de blé, peu de vin.* — *Passirac*, canton de Brossac (Charente).

2. Ms. 3. *Beaucoup de blé, vin en abondance.* — Canton de Pons.

3. Ms. 3 : *Beaucoup de blé et beaucoup de foin, très-fertile en pâcages.* Ms. 3 : *du Faye.* — Canton sud de Saintes.

4. Canton de Saint-Genis.—Ms. A, 1 et 4 : *Blé, bois et peu de foin et de vin.*

5. Ms. A : *Duval de Courtiers.* Ms. 2 : *du Val de Coutiers.* Ms. 4 : *à M. Duval et de Comiers.* — *Plassay*, canton de Saint-Porchaire.

6. Canton de Saint-Porchaire.

7. Ms. 3 : *Beaucoup de foin, blé et vin.* — Cette paroisse est omise par le ms. 1. — Ms. 2 : *de la Foy.* Ms. 3 : *de la Faye.* — *Polignac*, canton de Montlieu.

8. Ms. 4 ajoute : *et à M. le baron de la Foy.*— *Poullignac*, canton de Mont-

POUMIERS. — 1100 livres. A M. de Montendre. Blé et peu de vin [1].

PRÉGUILLAC. — 860 livres. A M. de Gascq. Blé, bois et peu de vin [2].

RÉAUX. — 1570 livres. A M. du Seuil. Blé et vin [3].

RESTAUD et SAINT-CHRISTOPHLE. — 2600 livres. A Mademoiselle de Comminges et à MM. de Saint-Simon et de Saint-Christophle. Bon blé en abondance, fertiles en bois, mais très-peu de vin [4].

RIGNAC. — 2170 livres. A M. de Rignac. Blé et vin [5].

RIOUX-MARTIN. — 1590 livres. A M. de Chalans et à Madame de Tiré. Fort peu de blé et de vin, tant à cause du méchant terroir que par négligence de les cultiver [6].

---

moreau, arrondissement de Barbezieux (Charente). Nous devons faire remarquer qu'en 1738, le seigneur de Poulignac-sous-Montendre était Étienne-Jean de La Faye d'Ambérac, marié à Marguerite Duvergier. RAINGUET, *Études sur l'arrond. de Jonzac*, p. 442, et TH. DE BREMOND, *Rôles saintongeais*, p. 95 et 217. Begon aura peut-être confondu les deux Poulignac et attribué à l'un les seigneurs de l'autre.

1. *Pommiers*, canton de Montendre.

2. Canton sud de Saintes. — Blaise de Gasq, écuyer, seigneur de Préguillac, etc., président et lieutenant général en la sénéchaussée et siége présidial de Saintes, probablement fils de Blaise de Gasq et d'Anne Marsaud.

3. Ms. 3 : *Beaucoup de blé et de vin, peu de foin; les pâcages n'y sont pas fort fertiles.* — Canton de Jonzac.

4. Ms. A, 1 et 2 : *Saint-Christophe.* Ms. A, 1 et 4 : *Blé, bois et peu de vin.* — François-Alexandre Desmier, seigneur de Saint-Simon, mort en 1707, avait épousé Marie d'Archiac. Son père se qualifiait seigneur du Chastenet, paroisse de Rétaux. — François-Alexandre Joubert, écuyer, seigneur de Saint-Christophe. — *Rétaux*, canton de Gemozac. *Saint-Christophe*, village de la commune de Rétaux, arrondissement de Saintes.

5. Ms. 3 : *Beaucoup de blé et beaucoup de vin.* — Canton de Baignes (Charente).

6. Ms. 3 : *Mademoiselle du Tiret.* Ms. A, 1 et 4 : *Peu de blé et de vin.* — Canton de Chalais, arrondissement de Barbezieux.

RIOUX. — 2650 livres. A M. Guinot. Blé et vin [1].

ROMEGOUX. — 1640 livres. A M. de Blénac. Fort bon terroir qui produit beaucoup de blé, beaucoup de bois, de très-bon foin, et les pâcages y sont admirables et bons pour toutes sortes de bestiaux [2].

RUFFIAC. — 560 livres. A MM. du Chapitre de Saintes et au prieur du lieu. Blé et peu de vin [3].

RUFFIGNAC. — 2500 livres. A M. de Ruffignac. Blé et vin [4].

SABLANCEAUX. — 1680 livres. A M. l'archevêque de Sens. Blé, bois et brandes [5].

SALLES. — 930 livres. A M. l'abbé de Louvois. Blé, bois et peu de vin [6].

SALIGNAC. — 1220 livres. A MM. des Frais et de Belleville. Fonds maigre, mêlé de peu de blé et de vin [7].

SAUJON. — 2550 livres. A Madame la duchesse d'Aiguillon. Blé, vin et bois [8].

---

1. Ms. 3 : *Blé et vin en grande quantité.* — Canton de Gemozac. — Louis Guinot, chevalier, seigneur de Rioux, marié en 1680 à Hippolyte Guinot, sa cousine, ou son père Jean Guinot, seigneur de Rioux, qui figure dans les maintenues de Bégon.

2. Ms. 3 : 1540 livres. Ms. A et 1 ; *Blé, bois, foin et pâcages.* Ms. 4 ; *Blé, bois, vin, foin et pâcages.* — *Romegoux,* canton de Saint-Porchaire.

3. *Rouffiac,* canton de Pons. — Ms. 3 : *Beaucoup de blé, beaucoup de bois, mais peu de vin.*

4. *Rouffignac,* canton de Montendre.

5. *Sablonceaux,* canton de Saujon. — Ms. 3 : *Terre très-avantageuse pour le blé et les bois, et qui produit beaucoup de brandes.* — Hardouin Fortin de La Hoguette, abbé de Sablonceaux, prieur de Sainte-Gemme, archevêque de Sens. RAINGUET. *Biogr. Saintongeaise,* p. 314.

6. Canton de Barbezieux.

7. Canton de Mirambeau. — Ms. A . *de Villeville.*

8. Chef-lieu de canton, arrondissement de Saintes.

SAUVIGNAC et MELAC annexe de SAINT-VALLIER. — 300 livres. A M. de Chalais. Blé et peu de vin; les habitants sont pauvres [1].

SEMILLAC. — 320 livres. Aux héritiers de feu M. de Jarnac. Blé et peu de vin; les habitants sont pauvres [2].

SEMOUSSAC. — 1450 livres. Aux héritiers de M. de Jarnac. Blé et vin [3].

SEMUSSAC-EN-DIDONNE. — 2050 livres. A M. le duc de La Trimouille. Blé et peu de vin [4].

SERIGNAC. — 680 livres. A M. de Chalais et à Madame du Tiré. Blé et peu de vin [5].

SOMMERAS annexe de LA HOGUETTE — 184 livres. A M. de Montendre. Landes et brandes, peu de blé [6].

SOUBRAN. — 1320 livres. Aux héritiers de M. de Jarnac. Blé et vin [7].

SOUSMOULINS. — 1620 livres. A M. de Jussas. Blé et vin [8].

---

1. *Sauvignac*, canton de Brossac, arrondissement de Barbezieux (Charente). — *Le Grand-Mélac*, commune de La Genétouze, canton de Montguyon (Ch.-Inf.), et *Le Petit-Mélac*, commune de Sauvignac. — *Saint-Vallier* est une commune du canton de Brossac (Charente).

2. Canton de Mirambeau. — Ms. 3 omet : *les habitants sont pauvres.*— Guy-Henri Chabot, comte de Jarnac, marquis de Soubran, seigneur de Clion, Semoussac, Semillac, etc., mort en 1691, laissant de sa seconde femme, Charlotte-Armande de Rohan, Guy-Armand, mort en 1707, et Henriette-Charlotte, morte en 1769. *Dict. des familles de l'ancien Poitou*, t. I, p. 565.

3. Canton de Mirambeau.

4. Canton de Cozes.

5. Ms. 3 : *et à mademoiselle du Tiret.* — Canton de Chalais, arrondissement de Barbezieux.

6. *Soumeras*, canton de Montendre. Pour *La Hoguette*, V. *Chamouillac*.

7. Canton de Mirambeau.

8. Canton de Montendre. — François de Bonnevin, écuyer, seigneur de Jussas.

SOULIGNONNES. — 1900 livres. A Madame de La Mortmartin. Blé, bois et peu de vin [1].

SAINT-AGOULIN-DEÇA-LA-DRONNE. — 2420 livres. A. M. de Chalais. Blé, vin et foin [2].

SAINT-AGOULIN-DELA-LA-DRONNE. — 870 livres. A M. de Chalais. Blé, vin et foin [3].

SAINT-ANDRÉ-DE-CLION. — 2960 livres. Aux héritiers de M. de Jarnac. Vin, bois et blé [4].

SAINT-ANDRÉ-DE-LIDON. — 2250 livres. A M. de Rochecorbon. Blé, vin et pâcages [5].

SAINT-ASSAIRE et SAINT-BRIS. — 840 livres. A MM. du Chapitre de Saintes et au sieur Osias de Saint-Bris. Blé et vin [6].

SAINT-AVIS. — 420 livres. A M. de Pouillac. Blé et vin [7].

SAINT-AUGUSTIN. — 1520 livres. A M. le duc de Châtillon et au sieur de Villeneuve. Blé et vin [8].

SAINT-AULAY. — 320 livres. A M. de Saint-Aulay. Blé et vin [9].

---

1. Canton de Saint-Porchaire. — Ms. 3 : *à la dame de Mortmartin*. Ms. 4 : *à madame Lamormartin*.

2. Ms. 1 : *Saint-Angolin*. Ms. 2 et 3 : *Saint-Angoulin*.

3. Ms. A omet cette paroisse. — *Saint-Aigulin*, canton de Montguyon.

4. Ms. 4 : 2950 livres. — *Clion*, canton de Saint-Genis.

5. Canton de Gemozac.

6. *Saint-Césaire* et *Saint-Bris-des-Bois* sont aujourd'hui deux communes du canton de Burie. — Ms. 4 : *Ozias*.

7. Ms 2 : *de Buillac*. Ms. 3 : *de Ruillac*. — *Saint-Avit*, canton de Chalais (Charente).

8. *Saint-Augustin-sur-Mer*, canton de La Tremblade.

9. Ms. 3 : 330 *livres*. — *Saint-Aulais-de-la-Chapelle-Conzac*, canton et arrondissement de Barbezieux (Charente). — Il s'agit peut-être de Louis de Rohan-Chabot. *Dict. des familles de l'ancien Poitou*, I, 566.

SAINT-BONNET-EN-BARBEZIEUX. — 970 livres. A M. l'abbé de Louvois. Blé et vin [1].

SAINT-BONNET-DE-MIRAMBEAU. — 3550 livres. A Madame de Pardaillan. Blé et vin, sujet au logement des gens de guerre [2].

SAINT-CIERS-DU-TAILLON. — 2500 livres. Aux héritiers de M. le duc de Richelieu. Blé, bois et pâcages [3].

SAINT-CIERS-CHAMPAGNE. — 1740 livres. A M. de La Vauguyon. Blé et peu de vin [4].

SAINTE-COLOMBE. — 125 livres. A Madame la princesse d'Epinoy. Blé et peu de vin [5].

SAINT-CYPRIEN. — 200 livres. A M. de Saint-Vallier. Peu de blé, point de vin [6].

SAINT-DENIS-DE-LHOUMÉE. — 560 livres. A M. le comte de Blénac. Blé, bois, foin et peu de vin [7].

SAINT-DISANT-DU-BOIS. — 300 livres. A Madame Ferrand. Blé et peu de vin [8].

---

1. Canton de Barbezieux.
2. Canton de Mirambeau.
3. Canton d'Archiac. — Ms. 3 : *Blé, vin, foin et pâcages.*
4. Ms. 3 et 4 : 1790 *livres.* Canton d'Archiac.
5. Ms. 4 : *Sainte-Coulombe.* — *Sainte-Colombe,* canton de Montlieu.
6. Village de la commune de *Chatignac-et-Saint-Cyprien,* canton de Brossac, arrondissement de Barbezieux.
7. *L'Houmée,* commune de La Vallée, canton de Saint-Porchaire. — Ms. 1 et 4 : *Saint-Denis-de-L'Hommée.*
8. *Saint-Dizant-du-Bois,* canton de Mirambeau. — Il s'agit peut-être de Marguerite de Guérin, veuve, dès 1692, de Daniel Ferrand, écuyer, seigneur de Saint-Dizant-du-Bois, conseiller-secrétaire du roi, dont : Marie-Marguerite Ferrand, mariée successivement à Antoine Guinot, seigneur de Monconseil, et, en 1707, à Louis-François Desmier d'Archiac.

SAINT-DISANT-DU-GUA. — 4000 livres. A M. le duc de Richelieu. Blé, vin, bois et foin [1].

SAINT-ÉTIENNE-DE-MORTAGNE. — 3950 livres. A M. le comte de Marsan. Lieu de commerce dont les habitants sont aisés. Blé et vin [2].

SAINT-EUGENNE. — 1425 livres. A MM. Jolly et du Sault. Blé et vin [3].

SAINT-EUTROPE-D'AGUDELLES. — 680 livres. Au prieur du lieu. Blé, vin et bois [4].

SAINT-FORT. — 5500 livres. A MM. de Bonnefoy et La Vigerie. Blé, vin et bois [5].

SAINTE-GEMME. — 2460 livres. A M. l'archevêque de Sens. Blé, bois et pâcages [6].

SAINT-GENIS compris LES AYRES. — 2700 livres. A MM. de Saint-Quentin et du Breuil. Blé, vin, foin et bois [7].

SAINT-GEORGES-DES-AGOUTS. — 1630 livres. A MM. Allenet et Truchau. Blé, bois et peu de vin [8].

---

1. *Saint-Dizant-du-Gua*, canton de Saint-Genis.
2. *Mortagne-sur-Gironde*, canton de Cozes.
3. Ms. 3 : *Saint-Eugène*. — *Saint-Eugène*, canton d'Archiac. Ms. 3 ajoute : *et bois*. — Abraham Joly, écuyer, seigneur de Saint-Eugène. — Probablement Nicolas Du Sault, écuyer, conseiller du roi, seigneur de La Barde, mort en 1710. RAINGUET, *Études*, p. 33.
4. *Agudelle*, canton de Jonzac.
5. *Saint-Fort-sur-Gironde*, canton de Saint-Genis.—RAINGUET, *Études*, p. 97 et 99.
6. Canton de Saint-Porchaire.
7. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Jonzac. — Ms. 1 : *Les Aires*. Probablement François III du Breuil, seigneur de Foureaux. RAINGUET, *Études*, p. 110.
8. Canton de Mirambeau. — Ms. 3 : *Truchaux*. Ms. 4 : *Truchan*.

SAINT-GEORGES-DE-CUBILLAC. — 1950 livres. A M. le marquis de Valençay et au sieur Audebert. Blé, vin et bois [1].

SAINT-GEORGES-DES-COUTEAUX. — 2420 livres. A M. d'Andraud. Blé, vin et bois [2].

SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE. — 2720 livres. A M. le duc de La Trimouille. Blé, vin, foin et pâcages [3].

SAINT-GEORGES-DE-RICHEMONT. — 180 livres. A M. l'abbé de La Fosse et à Madame de Richemont. Blé et peu de vin [4].

SAINT-GERMAIN-DE-LUSIGNAN. — 1460 livres. A M. le marquis de Valençay. Blé et peu de vin; les habitants sont pauvres [5].

SAINT-GERMAIN-DE-SEUDRE. — 1320 livres. A M. de Roussillon. Blé et peu de vin [6].

SAINT-GERMAIN-DE-VIBRAC. — 1260 livres. A Madame la marquise de Meux. Blé et peu de vin [7].

---

1. Canton de Saint-Genis.

2. Ms. A : *Dondraud*. Ms. 3 : *d'Andrand*. Ms. 3 : *vin, foin et bois*. — André d'Andrault, seigneur de Saint-Georges en 1692, et conseiller au parlement de Bordeaux. *Bulletin de la Soc. hist. et archéol. de la Charente*, 4e série, t. IX, 1873-1874, p. 281, et O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne*, II, p. 30. Les armes des d'Andrault sont peintes dans l'église. — *Saint-Georges-des-Coteaux*, canton sud de Saintes.

3. Ms. 3 ajoute : *et bois*. Canton de Saujon.

4. *Richemont*, canton de Cognac. — Jeanne Philastre (ou Fillastre), veuve de Guy Desmier.

5. *Saint-Germain-de-Lusignan*, canton de Jonzac. — Ms. 3 et 4 : 2460 *livres*. Ms. 3 : *les habitants sont fort pauvres*.

6. *Saint-Germain-du-Seudre*, canton de Saint-Genis. — Henri de Blois, seigneur de Roussillon, marié en 1680 à Marthe de Glenets, veuve d'Isaac Gombaud, seigneur de la Mouze.

7. Canton d'Archiac. — Ms. 1, 2 et 3 : *M. le marquis de Meux*.

SAINT-GRÉGOIRE-D'ARDENNE. — 830 livres. Aux héritiers de MM. Gibaud et de Villeneuve. Peu de blé et de vin [1].

SAINT-HILAIRE-PRÈS-DE-BARBEZIEUX. — 660 livres. A M. l'abbé de Louvois. Blé, vin et bois [2].

SAINT-HILAIRE-DU-BOIS. — 500 livres. Aux héritiers de M. du Château. Blé, bois et peu de vin [3].

SAINT-HIPPOLYTE-DE-BIARD. — 2250 livres. A MM. de Bayers et de La Rigaudière. Blé, bois et peu de vin [4].

SAINT-LAURENT-DES-COMBES. — 950 livres. A M. de Chalais. Blé et peu de vin [5].

SAINT-LAURENT-DU-ROCH. — 1150 livres. A Madame la princesse d'Épinoy. Blé et vin [6].

SAINT-LÉGER. — 1900 livres. A M. de Courbon-Saint-Léger. Blé, bois et peu de vin [7].

SAINTE-LEURIENNE. — 2970 livres. A MM. d'Anguitard et Du Bourg. Blé et vin [8].

---

1. Canton de Saint-Genis. — Ms. A : *Villeneuve*. Ms. 3 : *aux héritiers de M. de Gibaud et M. de Villemur.*

2. Canton de Barbezieux.

3. Canton de Mirambeau.

4. Canton de Tonnay-Charente. — Mathieu de La Rochefoucauld, seigneur de Bayers et de La Bergerie. — François de La Rochefoucauld, seigneur du Parc d'Archiac et de La Rigaudière, marié, en 1682, à Charlotte-Madeleine de Beaumont de La Béchaudière. Il demeurait, en 1684, à La Sausaye, près Soubise.

5. Canton de Brossac (Charente).

6. *Le Roc,* commune de Montlieu. RAINGUET, *Études sur l'arrondissement de Jonzac*, p. 411.

7. Canton de Pons.—*N*... de Courbon de Saint-Léger, capitaine de vaisseau, marié, en 1690, à demoiselle Guinot de Monconseil.

8. Ms. 4 : *Sainte-Leurienne*. — *Sainte-Lheurine*, canton d'Archiac. RAINGUET, *Études*, p. 48.

SAINT-MAIGRIN. — 2600 livres. A M. le comte de La Vauguyon. Blé, bois et peu de vin [1].

SAINTE-MARIE-DE-CHALAIS. — 1530 livres. A M. de Chalais. Blé et vin [2].

SAINT-MARSAUD-DE-COCULLET. — 920 livres. A Madame de Lonzac. Blé et peu de vin [3].

SAINT-MARSAUD-PRÈS-MIRAMBEAU. — 750 livres. A Madame de Pardaillan. Blé et vin; passage de troupes [4].

SAINT-MARSAUD-DE-VILLE-RECOUGNADE. — 1080 livres. A M. de Chalais. Blé et vin [5].

SAINT-MARTIAL-DE-VITATERNE. — 600 livres. A M. le comte d'Aubeterre. Blé, vin et foin [6].

SAINT-MARTIN-D'ALLAS. — 1460 livres. A Madame d'Échalat. Blé et peu de vin [7].

SAINT-MARTIN-D'ASRY. — 700 livres. A Madame la princesse d'Épinoy. Blé et peu de vin [8].

SAINT-MARTIN-DE-CHENAC. — 1610 livres. A Madame Brétineau de Saint-Surin. Blé, vin et bois [9].

---

1. Canton d'Archiac. Ms. 3 : *Saint-Maigrin... Blé et peu de vin.*

2. *Sainte-Marie,* canton de Chalais, arrondissement de Barbezieux (Charente).

3. Ms. 1 : *Saint-Marsault.* — *Saint-Martial-de-Coculet,* canton d'Archiac. Ms. 3 : *à M. de Fronsac.*

4. Ms. 1 : *Saint-Marsaut-près-Mirambeau.* — *Saint-Martial-de-Mirambeau,* canton de Mirambeau.

5. *Saint-Martial-de-Montmoreau,* canton de Montmoreau, arrondissement de Barbezieux.

6. *Saint-Martial-de-Vitaterne,* canton de Jonzac.

7. *Allas-Bocage,* canton d'Archiac. — Ms. 3 : *M. d'Échalat.*

8. Ms. 1 : *Saint-Martin-d'Assery.* — *Saint-Martin-d'Ary,* canton de Montguyon.

9. Ms. 1 : *Saint-Martin-de-Chesnac.* — *Chenac,* canton de Cozes. — Angélique de Verteuil, veuve de Henri de Bretinauld, baron de Saint-Seurin,

SAINT-MARTIN-DE-COUTS. — 1000 livres. A Madame la princesse d'Épinoy. Blé et vin [1].

SAINT-MARTIN-DE-L'AIGUILLE. — 560 livres. A Mademoiselle de Comminges. Blé et vin [2].

SAINT-MARTIN-DE-MEUX. — 1340 livres. A Madame la marquise de Meux et à Madame de Relyon. Blé et vin [3].

SAINT-MARTIN-DE-NIORD. — 2870 livres. A Madame de Pardaillan. Blé et peu de vin ; sujet au passage des troupes [4].

SAINT-MARTIN-DE-LORANSANES. — 780 livres. A M. de Montendre. Blé et peu de vin [5].

SAINT-MAURICE-DE-TAVERNOLLES. — 850 livres. A M. de Seuil. Peu de vin et de blé [6].

SAINT-MÉDARD-DE-LA-BARDE. — 720 livres. A M. le comte de Soissons. Blé et vin [7].

---

ou sa belle-mère, Marie Patru, mariée en 1637, à Jean de Bretinauld, aussi seigneur de Saint-Seurin.

1. *Saint-Martin-de-Coux*, canton de Montguyon.

2. *L'Eguille* est une commune du canton de Royan, dont l'église était sous le vocable de saint Martin. CHOLET. *Études*, p. 5. A quatre kilomètres de l'Eguille, commune du Gua, canton de Marennes, se trouve un village portant le nom de *Saint-Martin*. — Ms. 4 : *à Madame de Comenges*.

3. *Meux*, canton de Jonzac. — Madame de Relyon doit être la même personne que Françoise d'Aulnis, mariée à Jean de Relion, trésorier de France, seigneur des Guiniers en Meux. RAINGUET, *Études*, p. 212. — La marquise de Meux était peut-être la veuve d'un Chesnel de Meux.

4. Ms. 1 : *Saint-Martin-de Niort*. — *Le Petit-Niort*, commune et canton de Mirambeau.

5. Ms. 1 et 3 : *Saint-Martin-de-Laurensannes*. — *Saint-Maurice-de-Laurensanne*, canton de Montendre. — Ms. 3 : *à Madame de Montendre*.

6. Canton de Jonzac.

7. *Saint-Médard*, canton de Jonzac.

SAINT-MÉDARD-EN-BARBEZIEUX. — 440 livres. A M. l'abbé de Louvois. Blé, bois et peu de vin [1].

SAINT-MICHEL-DE-L'ANNUELLE. — 650 livres. A Madame l'abbesse de Saintes. Blé, vin et peu de foin [2].

SAINT-MICHEL-DE-LUSSAC. — 300 livres. A M. de Vignolles. Peu de blé et de vin [3].

SAINT-MICHEL-D'OSILLAC. — 3430 livres. A M. le comte d'Aubeterre. Blé et vin [4].

SAINT-NAZARIEN-DE-CERCÔUL. — 1640 livres. A Madame la princesse d'Épinoy. Blé, vin et bois [5].

SAINT-PALAIS-DE-SAINTES. — 1300 livres. A M. l'évêque et à Madame l'abbesse de Saintes. Blé et vin; sujet au logement des troupes [6].

SAINT-PALAIS-DE-NÉGRIGNAC. — 1130 livres. A M. Duhamel. Blé, vin et logement des troupes [7].

SAINT-PALAIS-DE-PHIOLAINS. — 1360 livres. A M. le duc de Châtillon. Blé et vin [8].

---

1. Canton de Barbezieux.

2. *Saint-Michel,* commune de Pont-l'Abbé, canton de Saint-Porchaire. — M. de Richemond écrit *Saint-Michel-de-Lanrelle.* (*Annuaire* déjà cité.)

3. *Lussac,* canton de Jonzac. — Léon Arnoul, marquis de Vignolles, seigneur de Lussac et de Saint-Hilaire-du-Bois, lieutenant du Roi en Guyenne. RAINGUET, *Études,* p. 203 et 262, et LA MORINERIE, *Lussac en Saintonge;* Paris, J. Claye, 1858, p. 25.

4. Ms. 3 et 4 : *Saint-Michel-d'Ozillac.* — *Ozillac,* canton de Jonzac.

5. *Cercoux,* canton de Montguyon.

6. Ms. 4 : *Saint-Palais-lès-Saintes.* Faubourg de la ville de Saintes.

7. Ms. 1 : *Du Hamel.* Ms. 3 omet : *logement de troupes.* Ms. 4 omet le nom du seigneur. — Canton de Montlieu.

8. Ms. 3 : *Saint-Pallais-de-Phiolain.* — *Saint-Palais-de-Phéolin,* canton de Saint-Genis. — Ms. 4 : *à M. du Hamel.*

SAINT-PALAIS-PRÈS-ROYAN. — 2320 livres. Aux héritiers de M. de Bourdeille. Blé et peu de vin [1].

SAINT-PALAIS-DU-NÉ. — 1840 livres. A M. de Sallegourde. Blé et vin [2].

SAINT-PAUL annexe de SAINT-BONNET. — 260 livres. A M. de Chalais. Blé, bois, foin et peu de vin [3].

SAINT-PHÉLIX. — 1680 livres. A M. de Chalais. Blé, bois, foin et peu de vin [4].

SAINT-PIERRE-D'ARCHIAC. — 1050 livres. Aux héritiers de M. de Bourdeille. Blé et vin; sujet au logement des gens de guerre [5].

SAINT-PIERRE-DE-MORNAC. — 2100 livres. A M. le baron de Mornac et au prieur. Blé, vin et sel [6].

SAINT-PIERRE-D'ORIGNOLLES. — 1290 livres. A Madame la princesse d'Épinoy. Blé et peu de vin [7].

SAINT-PIERRE-DU-PALAIS. — 720 livres. A Madame la princesse d'Épinoy. Blé, bois et peu de vin [8].

---

1. Ms. 4 : *à M. le duc de Châtillon*. — *Saint-Palais-sur-mer*, canton de Royan.

2. Canton et arrondissement de Barbezieux. Ms. 4 : *aux héritiers de M. de Bourdeille*.

3. Ce sont deux communes du canton et de l'arrondissement de Barbezieux (Charente.) — Ms. 4 : *à M. de Sallegourde*. Ms. 3 omet *bois*.

4. Cette paroisse n'est pas mentionnée par les mss. A, 1, 2 et 3. — *Saint-Félix*, canton de Brossac, arrondissement de Barbezieux.

5. *Archiac*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Jonzac.

6. *Mornac*, canton de Royan. — Jean-Louis Boscal de Réals, baron de Mornac, marié deux fois : 1° en 1670, à Marie de Voyer; 2° à Anne Thibault de La Carte.

7. *Orignolles*, canton de Montlieu.

8. *Saint-Pierre-du-Palais*, canton de Montguyon — Ms. 4 : *Blé et vin*.

SAINT-PIERRE-DU-PETIT-JUILLAC annexe de SAINT-MARSAULT-DE-COCULET. — 1040 livres. A Madame de Lonzac. Blé et vin [1].

SAINT-PORCHAIRE. — 1680 livres. A M. le marquis de La Rochecourbon. Blé, bois et pâcages [2].

SAINT-QUENTIN-DE-RANSANNES. — 1600 livres. Aux héritiers de M. de La Mauvinière. Bois, peu de blé et vin [3].

SAINTE-RADÉGONDE-PRÈS-PONT-L'ABBÉ. — 520 livres. A Madame l'abbesse de Saintes. Blé, vin et peu de pâcages [4].

SAINTE-RADÉGONDE-SOUS-COSNAC. — 580 livres. Aux héritiers de M. de Richelieu. Blé et peu de vin [5].

SAINT-RAMÉE. — 740 livres. Aux héritiers de M. de Richelieu. Blé et peu de vin [6].

SAINT-ROMAIN-DE-BEAUMONT. — 610 livres. A M. le comte de Marsan. Blé et brandes [7].

SAINT-ROMAIN-DE-BENÊT. — 3800 livres. A l'archevêque de Sens. Blé, vin et pâcages [8].

---

1. *Juillac-le-Petit,* commune de Saint-Martial de Coculet, canton d'Archiac.

2. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saintes.—Eutrope-Alexandre de Courbon, baron de Cozes, etc., colonel d'un régiment d'infanterie, marié en 1686 à Marie d'Argence.

3. Canton de Gemozac. *L'Armorial de la généralité de La Rochelle,* p. 91, mentionne : Élisabeth-Antoinette de Guist, veuve de Gabriel Ancelin, écuyer, seigneur de La Mauviguière. — Ms. 3 : *bois et peu de vin.*

4. *Sainte-Radégonde,* canton de Saint-Porchaire. — Ms. 4 omet : *vin.*

5. *Sainte-Radégonde,* près Cônac, dans la commune de Saint-Thomas de Cônac, canton de Mirambeau. L'église a été démolie au commencement de ce siècle. RAINGUET, *Études sur l'arrondissement de Jonzac,* p. 292.

6. Canton de Mirambeau. — Ms. 3 : *aux héritiers du cardinal.*

7. Canton de Cozes.

8. Canton de Saujon. Ms. 4 : *blé, vin et peu de pâcages.*

SAINT-SAUVAN. — 1025 livres. A MM. du Chapitre de Saintes. Blé et vin en grande quantité [1].

SAINT-SEVER. — 1370 livres. A M. l'archevêque de Tours. Blé et vin [2].

SAINT-SIMON-DES-BORDES. — 2000 livres. A M. d'Anguitard. Blé et vin [3].

SAINT-SIMON-DE-CLERMONT. — 800 livres. Aux Pères Jésuites de Saintes. Blé, vin et bois [4].

SAINT-SIMON-DE-PELOUAILLE. — 950 livres. A M. Dexmier de Saint-Simon. Blé, brandes, landes et bois [5].

SAINT-SORLIN-DE-COSNAC. — 1520 livres. A M. le duc de Richelieu. Blé, bois, foin et peu de vin [6].

SAINT-SORLIN-DE-SESCHAUD. — 2400 livres. A Madame de Faye et à M. de Gibran. Blé, bois, foin et peu de vin [7].

SAINTE-SOULINE. — 860 livres. A M. de Saint-Vallier. Blé, bois et pâcages [8].

SAINT-SULPICE-PRÈS-MORNAC. — 2430 livres. A M. de Rochefort. Blé et vin [9].

---

1. *Saint-Sauvant*, canton de Burie. — Ms. 3 : *Saint-Sauvant.*

2. Canton de Pons. — Mathieu Isoré d'Hervaut, archevêque de Tours, 1693-1716.

3. Ms. 2 et 3 : *Saint-Simon-de-Bordes.* — *Saint-Simon-de-Bordes*, canton de Jonzac.

4. Ms. 4 : 810 *livres.* — *Saint-Simon-de-Clermont*, canton de Saint-Genis.

5. Canton de Gemozac.

6. *Saint-Sorlin-de-Cônac*, canton de Mirambeau.

7. *Saint-Saturnin-de-Séchaud*, commune du Port-d'Envaux, canton de Saint-Porchaire. — Ms. 3 : *à M. de Faye et à Madame de Guibran.*

8. Canton de Brossac, arrondissement de Barbezieux.

9. *Saint-Sulpice-de-Royan*, canton de Royan. — Charles de La Tousche, seigneur de Rochefort, marié en 1648 à Marie de Videgrain.

SAINT-SULPICE-PRÈS-PONT-L'ABBÉ. — 1180 livres. A Madame l'abbesse de Saintes. Blé, bois et peu de vin [1].

SAINT-SURIN et AVIGNAC. — 1830 livres. A M. l'abbé de Louvois. Blé, bois et vin [2].

SAINT-SURIN-DE-CLERBISE. — 400 livres. A M. de Lanchère. Blé et vin [3].

SAINT-SURIN-DE-PALAINES. — 730 livres. A M. de La Roche de Guimps. Blé et vin [4].

SAINT-SURIN-D'USET. 1380 livres. A M. de Saint-Surin. Blé, foin et peu de vin [5].

SAINT-THOMAS-DE-COSNAC. — 3400 livres. A M. le duc de Richelieu. Blé, bois, vin, foin et pâcages [6].

SAINT-THOMAS-DU-BOIS. — 335 livres. A Madame l'abbesse de Saintes [7].

SAINT-VALLIER. — 800 livres. A M. de Saint-Vallier. Peu de blé et de vin [8].

SAINT-VIVIEN-DE-LA-VALLÉE. — 1620 livres. A M. de Bayers. Blé et foin [9].

---

1. *Saint-Sulpice-d'Arnoult,* canton de Saint-Porchaire.

2. Le ms. A ne donne pas cette paroisse. Ms. 3 : *Saint-Surin et Avignac.* Ms. 3 : *blé, bois et peu de vin.* — Élie Vinet, au XVIe siècle, cite parmi les vingt-cinq paroisses de la châtellenie de Barbezieux, *Saint-Seurin et Ovignac,* aujourd'hui *Saint-Séverin* et *Vignac,* dans la commune de Barbezieux.

3. *Saint-Seurin-de-Clerbize,* commune de Belluire, canton de Pons. Ms. A, 1 et 2 : *de l'Anchère.* — Nicolas de Lanchère, seigneur de Saint-Seurin-de-Clerbize. LAINÉ, *Nobiliaire de La Rochelle,* p. 21.

4. Ms. A, 1 et 2 : *Saint-Surin de Palaniez.* Ms. 3 : *Saint-Surain de Palaniers.* Ms. 4 : *Saint-Seurin de Palaines.* — *Saint-Seurin-de-Palenne (ou Palenne)* canton de Pons.

5. Ms. A, 1 et 2 : 380 *livres.* — *Saint-Seurin-d'Uzet,* canton de Cozes.

6. *Saint-Thomas-de-Cônac,* canton de Mirambeau.

7. Commune de Beurlay, canton de Saint-Porchaire.

8. Canton de Brossac, arrondissement de Barbezieux.

9. *La Vallée,* canton de Saint-Porchaire.

SAINT-VIVIEN-DE-CHAMPONS annexe de CHALAU. — 660 livres. A Madame la princesse d'Épinoy. Blé et peu de vin[1].

SAINT-VIVIEN-DE-BREUILLET. — 4000 livres. Aux héritiers de M. de La Rochebreuillet, à M. l'abbé de Dreux et à M. de Mornac. Blé et vin[2].

SAINT-VIVIEN-DE-SAINTES. — 900 livres. A MM. de la Mission de Rochefort. Blé et vin; sujet au logement des gens de guerre[3].

TANSAC. — 1320 livres. Au prieur du lieu et à M. de Rabaine. Blé, bois et peu de vin[4].

TENAC et LES ARÊNES. — 1500 livres. A M. de La Mothe-Varsay, Monconseil et au prieur. Blé et peu de vin[5].

TESSON. — 1680 livres. A M. de Moragne. Blé et vin[6].

---

1. Ms. A, 1, 2 et 3 : *de Château*. — *La Garde-de-Saint-Vivien,* canton de Montlieu. *Challaux* dépend de cette commune. RAINGUET, *Études sur l'arrond. de Jonzac,* p. 405. V. plus haut *Challos.*

2. *Breuillet,* canton de Royan. — Ms. 4 : *Saint-Vivien-du-Breuillet.* Ms. A, 1, 2 et 3 : *et à M. de Monac.* — Il s'agit des sept enfants de François Gua, seigneur de La Rochebreuillet, mort avant 1693, et de Gabrielle Vigier. — Joachim de Dreux, doyen et chanoine de Langres, en 1717, frère de Thomas, marquis de Brézé, et fils d'autre Thomas, seigneur du Port-d'Arclou, commune du Port-d'Envaux, canton de Saint-Porchaire.

3. Ms. 3 et 4 : *Saint-Vivien-lès-Saintes.* — Paroisse de la ville de Saintes, placée autrefois hors les murs.

4. *Tanzac,* canton de Gemozac. — Ms. 3 et 4 : *Tanzac.* — Sans doute Paul de Rabaine, seigneur de Briaigne et de Tanzac, marié à Antoinette de Perry, ou leur fils Paul de Rabaine. LA CHENAYE-DESBOIS, XI, 654.

5. Ms. A : *de la Mothe Verzay.* Ms. 3 : *de la Motte, Varsay, Montausier.* Ms. 4 : *Les Arennes.* — *Thenac,* canton sud de Saintes. *Les Arènes,* commune de Thenac. — Antoine Guinot, seigneur de Thenac et de Monconseil, marié à Marie-Marguerite Ferrand, et père du marquis de Monconseil, lieutenant général des armées du Roi.

6. Canton de Gemozac. — Louis Guinot, seigneur de Moragne, mort sans alliance en 1735; il était fils d'Antoine et d'Hippolyte Desmier de Saint-Simon.

TÉSAC. — 1430 livres. A MM. de Galais et La Chabosselay. Blé, bois et peu de vin [1].

THAINS. — 2000 livres. A MM. de Tézac et de Montravail. Blé, peu de vin et de foin [2].

TRISAY. — 410 livres. A M. l'évêque de Lectoure et au sieur de Coutiers. Blé, bois et pâcages et peu de vin [3].

TUGERAS. — 1500 livres. A MM. de Montbleru et Casaux. Blé et vin [4].

VALLET. — 1140 livres. A M. de Montendre. Blé et vin [5].

VARSAY. — 1820 livres. A M. de La Fond-Tomeille. Blé et vin [6].

VASSIAC-SOUS-MONTGUYON. — 2330 livres. A Madame la princesse d'Épinoy. Blé, vin et foin [7].

VAUX. — 1060 livres. A M. l'abbé Duplessis. Blé et vin [8].

---

1. Ms. 4 : *Tézac*. — *Thézac*, canton de Saujon. Ms. A : *Gelais*. Ms. 2 : *de Saint-Gelais*. Ms. 4 : *Gallais*. — Peut-être Jacques Gallet, seigneur de Thézac, mort célibataire. — Ms. A et 1 : *la Cabosselay*. Ms. 2 : *la Cobosselaye*. Ms. 3 : *de Cobasselay*. Ms. 4 : *la Chabosselay*. — Charles Crespin, écuyer, seigneur de La Chabosselay.

2. Ms. 4 : 1000 *livres*. — *Thaims*, canton de Gemozac. — Jean Mathieu de Jagonnas, écuyer, seigneur de Thaims et Montravail.

3. Ms. 4 : *Trizay*. — *Trizay*, canton de Saint-Porchaire. — François-Louis de Polastron, évêque de Lectoure, 1692-1717. — Ms. 4 ; *et au sieur Coutiers*. Ce seigneur est le même sans doute que Georges Gallet, seigneur de Fief-Gallet et de la Mothe-Coutiers, maintenu dans la noblesse en 1667, mort célibataire.

4. Canton de Montendre. — Ms. 1 : *Montbléru de Casaux*. Ms. 2 : *et Cazaux*.

5. Canton de Montendre.

6. *Varzay*, canton sud de Saintes. Ms. 3 et 4 : *Varzay*. Ms. 2 et 3 : *de la Fonteneille*. Ms. 4 : *de la Fond-Thoumeille*.

7. *Vassiac*, commune et canton de Montguyon.

8. Canton de Royan. Ms. 4 : *du Plessis*.

VIBRAC. — 650 livres. A M. de Sainte-Mesme. Peu de blé et de vin [1].

VIGNOLLE. — 210 livres. A M. de Sallegourde. Blé et vin [2].

VILLEXAVIER. — 1180 livres. A M. de Montbleru. Blé et vin [3].

VILLARS. — 1600 livres. A MM. du Breuil-Beauchesne, de La Marterrière et du Couret. Peu de blé, bois et plusieurs terres ingrates [4].

VIROLLET et MASDION. — 920 livres. A M. l'abbé Bellot. Pays de landes, où il s'élève du bétail [5].

XANDEVILLE. — 240 livres. A M. l'abbé de Louvoïs. Blé, vin et bois [6].

ÉLECTION DE COGNAC.

LA VILLE ET FAUBOURG DE COGNAC. — 600 livres. Aux religieuses et à MM. de Guademoulins, Vaujompe, Saint-André et autres. Blé et vin [7].

---

1. Canton de Jonzac. — Ms. 2 : *de Saint-Même*. Rainguet, *Études sur l'arrondissement de Jonzac*, p. 230 et 231, mentionne, en 1672, Éléonor d'Agés, baron de Sainte-Magne, qui se disait seigneur de Vibrac, et, en 1704, Messire Jean Pages, baron de Saint-Marc et seigneur de Vibrac.

2. *Vignolles*, canton et arrondissement de Barbezieux. Ms. 3 et 4 : *Vignolles*. Ms. 1, 2 et 3 : *de Salagourdes*.

3. Canton de Jonzac.

4. Canton de Gemozac. Ms. A : *La Martinière*. — Paul Isle, seigneur du Breuil et de Beauchesne, marié en 1664 à Madeleine Esnau de la Clisse, ou leur fils Abraham Isle, marié en 1706 à Marguerite de La Chapelle. — Jean de La Chapelle, seigneur de La Malterrière. — Mathieu Berthelot, seigneur du Courret.

5. *Virollet*, canton de Gemozac. *Madion*, hameau de cette commune.

6. Commune de Barbezieux (Charente). *Handeville*, sur la carte de l'État-major. Il y a peut-être là un curieux exemple de l'orthographe naturelle donnée à l'*h* aspiré dans le langage saintongeais.

7. *N*... Green de Saint-Marsault, seigneur de Gademoulins, marié à Marie-

AMBERAC. — 720 livres. A M. de La Rochefoucault. Blé et peu de vin [1].

ANÈS. — 1000 livres. A M. de La Rochefoucault. Blé, vin, bois, foin et pâcages [2].

ANGEAC-CHAMPAGNE. — 1140 livres. A M. d'Ars. Blé et vin [3].

ANGEAC-CHARENTE et SAINT-AMAND-DE-GRAVE. — 4310 livres. A Madame la maréchale de Navailles. Blé, vin, foin et pâcages [4].

ANGLE. — 550 livres. A M. le grand prieur d'Aquitaine. Blé, vin, foin et pâcages, mais peu [5].

ARS. — 1250 livres. A M. d'Ars. Blé et peu de vin [6].

AUGES. — 960 livres. A M. de La Rochefoucault. Blé et vin [7].

Claire d'Aubusson vers 1690 (et non 1680, comme dit Lainé, puisque la mère de sa femme ne se maria qu'en 1670). Il était fils de Charles-Louis Green de Saint-Marsault, qui vivait en 1662. LAINÉ, *Arch. de la noblesse*, t. II ; ANSELME, V, 358. — Henri Regnier, seigneur de Vaujompe, marié à Marie de Villedon. — François de Pontlevin, seigneur de Saint-André. — *Cognac* est aujourd'hui un chef-lieu d'arrondissement du département de la Charente.

1. Canton de Saint-Amand-de-Boixe, arrondissement d'Angoulême. Nos Ms. donnent une mauvaise leçon : *Auberac*.

2. *Anais*, canton de Saint-Amand-de-Boixe (Charente). Nos Ms. donnent *Avès*, mauvaise leçon.

3. Jean-Louis de Bremond, marquis d'Ars, seigneur d'Angeac par sa mère, Marie de La Tour-Saint-Fort, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, marié en 1692 à Judith-Huberte de Sainte-Maure-Jonzac, et mort en 1744. — Canton de Segonzac, arrondissement de Cognac.

4. Commune du canton de Châteauneuf-sur-Charente, arrondissement de Cognac. — Suzanne de Baudéan de Parabère, morte en 1700, et veuve, depuis 1684, de Philippe de Montaut, duc de Navailles, maréchal de France.

5. *Angles*, canton de Segonzac. Ms. 4 ajoute : *bois*.

6. Canton et arrondissement de Cognac.

7. Nos Ms. donnent *Augés*. — *Auge*, canton de Rouillac, arrondissement d'Angoulême.

AUSSAC. — 640 livres. A M. de La Rochefoucault. Blé et peu de vin [1].

BARBEZIÈRES. — 370 livres. A MM. de Clisson et Saint-Christophle. Blé et peu de vin [2].

BASSAC. — 980 livres. A M. l'abbé de Bassac et aux Bénédictins du lieu. Blé et peu de vin [3].

BIGNAC. — 1100 livres. A M. le duc de La Rochefoucault. Blé et peu de vin [4].

BIRAC. — 450 livres. A Madame de Navailles. Blé, peu de vin, bois, foin et pâcages [5].

BONNEUILLE. — 1840 livres. A Madame du Massay, à M. de Charmenière et au seigneur de Villars de La Rochette. Blé et vin [6].

BOURG-CHARENTE et MOULINEUX. — 1630 livres. A Madame de Miossans et à M. de Lamet. Blé, vin, foin et pâcages [7].

---

1. Ms. A et 1 : *Aussay*. — *Aussac*, canton de Saint-Amand-de-Boixe.

2. Ms. A, 1 et 2 : *Barbezieux*, mauvaise leçon. — Canton d'Aigre, arrondissement de Ruffec.

3. Canton de Jarnac, arrondissement de Cognac. — Ms. 4 : *blé, peu de vin, foin et pâcages.*

4. Canton de Rouillac, arrondissement d'Angoulême.

5. Canton de Châteauneuf-sur-Charente, arrondissement de Cognac. — Ms. 4 : *Birat.*

6. *Bonneuil*, canton de Châteauneuf (Charente). — Ms. 1 : *du Massès.* — Il s'agit peut-être d'Anne de Cugnac de Dampierre, mariée vers 1660 à Jean-Louis de Béon du Massès, marquis de Bouteville. — Ms. 4 : *Villars-la-Rochette.* On trouve, en 1687, Roch-Frotier Tison, chevalier, seigneur de La Rochette, Villars, Terreboure et Cigogne en partie. SÉNEMAUD, *Terres et fiefs relevant de l'évêché d'Angoulême*, 1867, in-8°, p. 42.

7. Ms. 4 : *Bourcharente... de Laniet.* — *Bourg-Charente*, canton de Segonzac, arrondissement de Cognac. — *Moulineuf*, village de la commune de Bourg-Charente. — Marie-Élisabeth de Pons, mariée, en 1659, à François-Amanieu d'Albret, baron de Miossans et seigneur d'Ambleville, morte en 1714. Son mari avait été tué en duel en 1672. — Louis-François de Lameth,

BOUTEVILLE. — 1700 livres. A Madame du Massay. Blé et peu de vin [1].

BOUTHIERS. — 410 livres. A M. d'Ars et aux religieux de Saint-Antoine de Vienne. Blé et peu de vin [2].

BREVILLE. — 1330 livres. A Madame de Montigny et au seigneur de Cers. Blé, foin et pâcages [3].

BURIE et ROUMETTE. — 2860 livres. A Madame de Montigny et à l'abbé de Fondouce. Blé et vin [4].

CELLETTES. — 360 livres. A MM. de La Rochefoucault, d'Eschoisy et Chambon. Blé et peu de vin ; les habitants sont pauvres [5].

---

comte de Bussy, seigneur de Presle, Moulineuf et Mainxe, marié : 1° à Madeleine de Raitz, et 2° à Jeanne Bernard.

1. Ms. 1 : *à Mademoiselle du Massès*. Ms. A et 2 : *du Mousset*. Ms. 4 *blé et vin*. — *Bouteville,* canton de Châteauneuf-sur-Charente (Charente).

2. *Boutiers,* canton et arrondissement de Cognac.

3. *Bréville,* canton et arrondissement de Cognac (Charente). — Ms. 1 : *Breuville*. — Anne Guinaudeau, fille de Pierre et d'Anne Chesnel, mariée en 1665 à Joseph-Roch Châteigner, chevalier, comte de Saint-Georges. Elle était veuve le 4 octobre 1698. — Ms. A : *du Cort*. Ms. 1 : *du Cret*. Ms. 2 : *du Cest*. Ms. 3 et 4 : *du Cert,* mauvaises leçons. — Jean de Montalembert, chevalier, seigneur de Moissac, Cers, etc., fils d'autre Jean et de Charlotte Chesnel, marié en 1673 à Catherine de La Barrière.

4. *Burie*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saintes. *Roumette*, commune de Saint-Bris-des-Bois, canton de Burie. *Montigny,* commune de Burie. *Fontdouce,* commune de Saint-Bris-des-Bois. — Ms. 4 : *à MM. de Montigny et l'abbé de Fondouce*, mauvaise leçon. — Nicolas Maschat de La Méchaussée de La Coste de Pompadour fut nommé à l'abbaye de Fontdouce, le 3 juin 1689.

5. Les Ms. donnent tous une mauvaise leçon : *Bellettes*. Ms. A, 2 et 3 : *de Choisy*. Ms. 1 : *des Choisy*. — *Celettes*, canton de Mansle, arrondissement de Ruffec (Charente). *Echoisy*, village de la commune de Celettes. — Jacques de Lesmerie, marquis d'Echoisy, lieutenant du roi en Angoumois. — Henri du Lau, seigneur de Chambon.

CHAMILLON. — 310 livres. A Madame de Navailles. Bon vin, mais peu de blé [1].

CHARMANT-JUILLAGUET. — 870 livres. A MM. du Chapitre d'Angoulême. Blé et vin [2].

CHASSORS. — 2040 livres. Aux héritiers de M. de Jarnac. Blé et bon vin en quantité [3].

CHASSORS et NERCILLAC. — 570 livres. A Madame de Miossans. Blé et bon vin rosé [4].

CHATEAU-BERNARD. — 480 livres. A M. le grand prieur d'Aquitaine. Blé et très-peu de vin [5].

CHEBRAC. — 200 livres. A M. le duc de La Rochefoucault. Blé et très-peu de vin [6].

CHERVES. — 1400 livres. A MM. d'Escoyeux, du Cormier, Saint-André et autres. Blé, brandes et landes, où on élève du bétail [7].

COULONGES. — 355 livres. A M. le duc de La Rochefoucault. Blé et vin [8].

---

1. *Champmillon,* canton d'Hiersac (Charente). Ms. A, 1 et 2 : *Cammillon*. Ms. 3 : *Camillon.*

2. Ms. A, 1 et 4 : *Charmant-Juillaquet*. Ms. 2 et 3 : *Charmant-Guillaguet*. — *Charmant* et *Juillaguet* sont deux communes du canton de La Valette, arrondissement d'Angoulême.

3. Canton de Jarnac-Charente, arrondissement de Cognac. — Ms. 3 : *à M. de Jarnac*. Ms. A, 1 et 2 : *en assez grande quantité*.

4. Communes du canton de Jarnac, arrondissement de Cognac. — Ms. 4 : *et Narcillat.*

5. Village de la commune de Saint-Martin-Château-Bernard, canton de Cognac.

6. Canton de Saint-Amand-de-Boixe, arrondissement d'Angoulême.

7. Canton et arrondissement de Cognac. — Charles Poquaire, écuyer, seigneur du Cormier.

8. Canton de Saint-Amand-de-Boixe (Charente). — Ms. 4 : 350 *livres.*

COURBILLAC. — 1320 livres. A M. le duc de La Rochefoucault. Blé et vin [1].

CRETEUIL. — 2180. A M. le comte de Marsan et à Madame du Massay. Blé, vin et pâcages [2].

CROUIN et JAVRESAC. — 1100 livres. Aux religieuses de Cognac et à M. de Bremont. Blé et vin [3].

DOMPIERRE. — 720 livres. Aux Bénédictins de Saint-Jean-d'Angély. Blé et peu de vin [4].

EMBLEVILLE. — 1070 livres. A M. le comte de Marsan et à Madame du Massay. Blé et vin [5].

ENVILLE. — 810 livres. A M. le duc de La Rochefoucault. Blé et vin [6].

ESCHÂLAT. — 1620 livres. A M. de La Rochefoucault et à Madame de Navailles. Blé et vin [7].

ESLAVILLE. — 410 livres. A M. de Mallaville. Blé et vin [8].

---

1. Canton de Rouillac, arrondissement d'Angoulême. — Ms. 4 omet le nom du seigneur.

2. *Criteuil*, canton de Segonzac, arrondissement de Cognac. — Ms. 4 : *blé, vin, bois et pâcages.*

3. Communes du canton de Cognac. Ms. 3 et 4 : *Croin et Javresac*, 1100 *livres.*

4. Ms. 3 : 120 *livres.* — *Dompierre-sur-Charente*, canton de Burie.

5. *Ambleville*, canton de Segonzac, arrondissement de Cognac.

6. *Anville*, canton de Rouillac, arrondissement d'Angoulême.

7. *Echallat*, canton d'Hiersac, arrondissement d'Angoulême.

8. Ms. A, 1 et 2 : *Estaville*, mauvaise leçon. — *Eraville*, canton de Châteauneuf-sur-Charente, arrondissement de Cognac. Il s'agit d'un des deux fils, André, né en 1658, ou François-Emmanuel, né, en 1660, d'Emmanuel de Gelinard, seigneur de Malaville et de Varaize, mort en 1693, et de Marie du Fossé. J. BARRAUD, *Notice sur Malaville*, dans une série d'articles sur les *Environs de Cognac*, publiées par le journal de Cognac *L'Ère nouvelle*, 1874 et 1875. Voyez les nos de juillet 1874.

FOUQUEURE. — 970 livres. A M. le duc de La Rochefoucault. Blé, bois et peu de vin [1].

FOUSSIGNAC. — 1010 livres. Aux enfants de M. de Jarnac. Vin et peu de blé [2].

GAUDES. — 950 livres. A M. le duc de La Rochefoucault. Blé et vin [3].

GEMEUX. — 800 livres. A MM. d'Ars et Bremont. Blé et vin [4].

GENAC. — 1350 livres. A M. le duc de La Rochefoucault. Blé et vin [5].

HOULLETTES. — 700 livres. Aux héritiers de M. le maréchal de Tourville et à M. de Ciré. Blé et vin [6].

JANSAC et ROISSAC. — 2520 livres. A MM. de Rochefort et de Guademoulins. Blé et vin [7].

JANTÉ annexe de BOUTEVILLE. — 1750 livres. A M. de Brassac. Blé et vin [8].

---

1. Canton d'Aigre, arrondissement d'Angoulême.

2. Canton de Jarnac, arrondissement de Cognac. — Ms. 4 : *Froussignac*. Ms. 3 : *Vin et peu de bois*.

3. *Jauldes*, canton de La Rochefoucauld (Charente).

4. *Gimeux*, arrondissement et canton de Cognac.

5. Canton de Rouillac (Charente).

6. *Houlette*, canton et arrondissement de Cognac. — Le maréchal de Tourville, fils de Lucie de La Rochefoucauld-Montendre, ne paraît avoir laissé que deux enfants, un fils tué à Denain, en 1712, et une fille mariée en 1714 au comte de Galard-Brassac.

7. Ms. 2 et 4 : *Janzac*. — *Gensac-La-Pallue*, canton de Segonzac, arrondissement de Cognac. *Roissac*, village de la commune de Gensac.

8. *Genté*, canton de Segonzac (Charente). — François-Alexandre de Galard de Béarn, comte de Brassac, marié en 1692 à Marthe-Madeleine Foullé, fille du marquis de Prunevaux, et mort en 1713. Il était fils d'Alexandre et de Charlotte de La Rochefoucauld, dame de Salles et de Genté.

JUILLAC-LE-COCQ. — 4000 livres. A MM. du Chapitre d'Angoulême. Blé et vin [1].

LA CHAPELLE-SAINT-LÉGER. — 345 livres. A M. le commandeur de l'abbaye et à Madame de La Chapelle. Blé et vin [2].

LA MADELAINE. — 400 livres. A Madame du Massay. Blé et peu de vin [3].

L'ENCLAVE DE MACQUEVILLE. — 350 livres. Aux enfants de M. de Jarnac. Blé, foin, pâcages et peu de vin [4].

L'ENCLAVE DE BRESDON. — 660 livres. A M. de Marsillac. Blé, vin, bois, foin et pâcages [5].

L'ENCLAVE DE BREUILLAUD. — 320 livres. A M. l'évêque d'Uzès. Blé et peu de vin [6].

L'ENCLAVE DE BOURDELÈNE. — 190 livres. A M. le grand prieur d'Aquitaine. Blé et peu de vin [7].

L'ENCLAVE DE CIREUILLE. — 200 livres. A M. de Sauvebeuf. Vin et peu de blé [8].

---

1. *Juillac-le-Coq,* canton de Segonzac (Charente).

2. *La Chapelle,* canton de Saint-Amand-de-Boixe, arrondissement d'Angoulême.

3. Ms. 1, 2 et 3 : *La Magdelaine.* — *La Magdeleine,* canton de Segonzac (Charente).

4. Canton de Matha (Charente-Inférieure). Ms. 4 : *Marqueville,* mauvaise leçon.

5. Canton de Matha. Ms. A, 1, 2 et 4 : *Bredon.* — François VII de La Rochefoucauld, prince de Marsillac, né en 1634, d'après le P. Anselme et Moréri, et en 1644, d'après Jal, *Dict. critique,* p. 739, mort en 1714.

6. Commune de Ranville-Breuillaud, canton d'Aigre (Charente). Ms. 4 : *Breuillard,* mauvaise leçon. — Michel Poncet de La Rivière, évêque d'Uzès, 1677-1728.

7. Commune de Bresdon, canton de Matha. Ms. A et 1 : *Bourdelève.* Ms. 3 : *Bourdelone,* mauvaises leçons.

8. Ms. A. 3 et 4 : *Creville.* Ms. 1 et 2 : *Creuille,* mauvaises leçons. —

L'ENCLAVE DE FLEURAC. — 540 livres. Aux enfants de M. de Jarnac. Blé et vin [1].

L'ENCLAVE DE GONDEVILLE. — 560 livres. A M. Laisné. Blé, vin, foin et pâcages [2].

L'ENCLAVE DE JURIGNAC. — 910 livres. A Madame de Navailles. Peu de blé et de vin [3].

L'ENCLAVE DE LA PALLU. — 1230 livres. A Madame du Massay et à M. de Guademoulins. Blé et vin [4].

L'ENCLAVE DE LOUZAC. — 730 livres. A MM. du Chapitre de Saintes. Blé et vin [5].

L'ENCLAVE DE ROUILLAC. — 300 livres. A M. de Mareuil. Blé et vin [6].

L'ENCLAVE DE SALIGNAC. — 1670 livres. Au Roi et à M. d'Ars. Blé et vin [7].

Sireuil, canton d'Hiersac, arrondissement d'Angoulême. « Il n'y a qu'une partie de la paroisse qui soit de l'élection d'Angoulême. Le clocher, la maison presbytérale et une partie du bourg se trouvent de l'élection de Cognac et forment une enclave nommée l'enclave Sireuil. » VIGIER DE LA PILE, *Hist. de l'Angoumois*, p. 151.

1. Canton de Jarnac (Charente).

2. *Gondeville*, canton de Segonzac (Charente). Ms. A, 2 et 4 : *de Lan*. Ms. 1 : *de Laon*. Ms. 3 : *de Ran*, mauvaises leçons. — Philippe Laisné, ou Lainé, écuyer, seigneur de Gondeville, fils de Pierre Laisné, seigneur de Gondeville, et de Françoise de La Fond.

3. *Jurignac*, canton de Blanzac, arrondissement d'Angoulême.

4. *La Palue*, canton de Segonzac (Charente).

5. *Louzac*, canton et arrondissement de Cognac.

6. *Rouillac*, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Angoulême. — Louis de Beaupoil, écuyer, seigneur de Mareuil, marié en 1650 à Madeleine des Escauds.

7. *Salignac*, commune de Pérignac, canton de Pons. — Marie de la Tour d'Angeac, morte en 1693, était veuve de Jacques de Bremond, marquis d'Ars, seigneur de la Garde-Merpins en Pérignac.

L'ENCLAVE DE SIGONNE. — 540 livres. A M. le duc de La Rochefoucault et à M. de Sigonne [1].

L'ENCLAVE DES MÉTAIRIES. — 360 livres. Aux enfants de M. de Jarnac. Blé et vin [2].

L'ENCLAVE DE TIERSAC. — 120 livres. Aux enfants de M. de Jarnac. Blé et vin [3].

L'ENCLAVE DE MASSOCIÉS. — 402 livres. A M. le duc de La Rochefoucault. Blé et vin [4].

L'ENCLAVE DU PLESSIS. — 300 livres. A M. le duc de La Rochefoucault. Blé et vin [5].

L'ENCLAVE DU TAPIS. — 260 livres. A M. le duc de La Rochefoucault. Peu de blé et de vin [6].

L'ENCLAVE DU TEMPLE. — 445 livres. A M. le duc de La Rochefoucault. Peu de blé et de vin [7].

L'ENCLAVE DE MARSILLAC. — 3600 livres. A M. le duc de La Rochefoucault. Blé, vin et bois [8].

---

1. *Sigogne,* commune de Coulgens, canton de La Rochefoucauld, arrondissement d'Angoulême. — Ms. 4 : *l'enclave de Sigongne.* Ms. A, 1 et 4 : *M. de Sigouynon.* Ms. 2 : *de Sigangou.* Ms. 3 : *de Aingangon.* V. plus haut *Bonneuille.*

2. Ms. 3 et 4 : 860 *livres.* Ms. 4 : *Méteries.* — *Les Métairies,* canton de Jarnac (Charente).

3. *Tarsac,* commune de Saint-Saturnin, canton d'Hiersac, arrondissement d'Angoulême.

4. Ms. A : *Massolières.* — Commune de Verrières, canton de Segonzac, arrondissement de Cognac. Cassini appelle cette localité *Saussier,* et la carte de l'État-major *Le Mas.*

5. *Le Plessis,* commune de Mareuil, canton de Rouillac, arrondissement d'Angoulême.

6. *Le Grand et le Petit Tapis,* commune de Montignac-Charente, canton de Saint-Amand-de-Boixe (Charente).

7. Ms. 4 : 145 *livres.* — *Le Temple,* commune et canton de Rouillac (Charente).

8. *Marcillac,* dans la commune Marcillac-Lanville, canton de Rouillac (Charente). — Ms. 4 : *du Marcillat.*

LA VILLE DE CHATEAUNEUF. — 3900 livres. A Madame de Navailles. Blé et vin; les habitants sont pauvres [1].

LA VILLE et FAUBOURG DE JARNAC. — 2950 livres. Aux enfants de M. de Jarnac. Blé, vin, foin, pâcages et bois. Les deux tiers des habitants ont abandonné à cause de la religion [2].

LIGNIÈRE. — 2560 livres. A M. de Lignière. Blé et vin [3].

LUCÉ et LA TERNE. — 650 livres. A M. le duc de La Rochefoucault. Foin et pâcages, peu de blé [4].

MAINXE annexe de BOUTEVILLE. — 1620 livres. A Madame du Massay et à M. de Lamet. Blé et vin [5].

MALAVILLE. — 2030 livres. A Madame du Massay et à M. de Malaville. Blé et peu de vin. Les deux tiers des habitants sont pauvres [6].

MANSLE. — 540 livres. A MM. du Chapitre d'Angoulême. Peu de blé et vin [7].

MAREUIL. — 1030 livres. Aux enfants de M. de Jarnac. Un peu de blé [8].

---

1. *Châteauneuf-sur-Charente*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Cognac.

2. *Jarnac-Charente*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Cognac. — Ms. 3 omet *bois*.

3. *Lignières*, canton de Segonzac (Charente). — Ms. A : *Ligniers*. Ms. 1 : *Lignières*. Ms. 4 : 1560 *livres*. — Charles Poussard, baron de Lignières, seigneur du Douhet, marié à Judith de La Rochefoucauld, dont Charles Poussard, marquis de Lignières, marié à Louise de Beaumont-Gibaud; ils étaient fils et petit-fils d'autre Charles Poussard et de Charlotte Acarie du Bourdet.

4. *Luxé*, canton d'Aigre (Charente). — *La Terne* est dans la commune.

5. Canton de Segonzac (Charente). Ms. 3 : *et à M. de Malville*.

6. Canton de Châteauneuf-sur-Charente (Charente). — Ms. A, 1, 2 et 3 : *M. du Massay et...*

7. Chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Angoulême.

8. Canton de Rouillac (Charente). — Ms. 4 : *vin, peu de blé*.

MÉRIGNAC. — 2900 livres. Aux enfants de M. de Jarnac. Blé et vin rose [1].

MERPAINS. — 1020 livres. Au Roi. Blé et vin [2].

MESNAC. — 590 livres. A M. d'Escoyeux. Blé et peu de vin [3].

MOIGNAC. — 970 livres. A Madame de Navailles et à M. de Sauvebeuf. Blé et vin [4].

MONTIGNAC-CHARENTE. — 970 livres. A M. de La Rochefoucault. Vin et peu de blé [5].

MONTIGNAC. — 340 livres. A M. le duc de La Rochefoucault. Vin et peu de blé [6].

MOULIDARS. — 2200 livres. A Madame de Navailles et à M. de Lartige. Blé et vin [7].

NANCLAS. — 350 livres. A M. de La Rochefoucault. Vin et peu de blé [8].

NERCILLAC. — 620 livres. A Madame de Tourton. Blé, peu de vin, foin et pâcages [9].

---

1. Canton de Jarnac-Charente, arrondissement de Cognac.
2. *Merpins*, canton et arrondissement de Cognac. — Ms. 3 : *Merpins*.
3. *Mesnac*, canton et arrondissement de Cognac.
4. *Mosnac*, canton de Châteauneuf-sur-Charente, arrondissement de Cognac.
5. Canton de Saint-Amand-de-Boixe, arrondissement d'Angoulême.
6. *Montigné*, canton de Rouillac, arrondissement d'Angoulême.
7. Ms. A, 1 et 2 : *Moulidres*. Ms. 3 : *Moutidres*. Ms. 4 : *Moulidras*. Ms. 3 : *M. de Partige*, mauvaises leçons. — *Moulidars*, canton d'Hiersac, arrondissement d'Angoulême. — Louis Le Meusnier, écuyer, seigneur de Lartige.
8. *Nanclars*, canton de Saint-Amand-de-Boixe, arrondissement d'Angoulême.
9. Canton de Jarnac-Charente, arrondissement de Cognac. — Ms. 3 : *Madame de Sourtron*. Ms. 4 : *Madame de Courton*.

NONAVILLE. — 900 livres. A Madame du Massay et à Madame l'abbesse du couvent de Lignes. Blé et vin [1].

NOTRE-DAME-DE-MONS et AIGRE. — 3820 livres. A MM. le duc de La Rochefoucault, de Montbron et Valentin. Blé, vin, bois et pâcages [2].

ORADOUR et CHILLÉ. — 790 livres. A M. le duc de La Rochefoucault. Blé et peu de vin [3].

PLAISAC. — 290 livres. A MM. de Vaux et de Coulonges. Blé, vin, mais peu [4].

PLASSAC. — 80 livres. A Madame de Navailles. Fort petit lieu; peu de blé [5].

PIPEROU et BOISREDON. — 1760 livres. A M. du Bourdet. Brandes et landes, où l'on élève du bétail [6].

PIRERAL et CHASTELARS. — 510 livres. A MM. du Chapitre d'Angoulême. Peu de blé et de vin [7].

---

1. Commune de Châteauneuf-sur-Charente, arrondissement de Cognac. — Ms. 4 : *de Lignos.*

2. Ms. A, 1, 2 et 3 : *Notre-Dame-de-Montenaigre*, mauvaise leçon. — *Aigre*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Ruffec. *Mons*, canton de Rouillac, arrondissement d'Angoulême. — Ms 2 : *A M. le duc de La Rochefoucault et à Mme d'Auton.* — *Montbron*, mauvaise leçon pour *Montbrun*, fief qui appartenait à la famille Valentin.

3. *Oradour*, canton d'Aigre, arrondissement de Ruffec. *Chillé*, village de la commune d'*Oradour*.

4. *Plaizac*, canton de Rouillac (Charente). — Pierre de Montalembert, seigneur de Vaux et de Plaissac, marié à Jeanne de Saragan (1668), ou leur fils appelé aussi Pierre, seigneur des mêmes lieux, marié en 1695 à Françoise-Angélique Poussard d'Anguitard.

5. Canton de Blanzac, arrondissement d'Angoulême.

6. Ms. A, 1, 2 et 3 : *Piperou-en-Boisredon.* — *Boisredon*, canton de Mirambeau (Charente-Inférieure). — François-Louis-Marie Acarie du Bourdet, seigneur de Boisredon, ayant été tué devant Valenciennes en 1655, il ne peut être ici question que de sa veuve, Anne Marsaud de Lugeon, ou de leur fille unique, Angélique Acarie du Bourdet, dame de Boisredon, veuve, dès 1699, de Charles de Durfort, comte de Civrac.

7. Ms. A, 1, 2 et 3 : *Pirera-les-Chatelars.* — *Puyréaux*, canton de

RANVILLE. — 410 livres. A M. le duc de La Rochefoucault. Peu de blé et de vin [1].

REPARSAC. — 900 livres. Aux héritiers de M. le maréchal de Tourville et autres. Blé et vin [2].

RICHEMONT. — 355 livres. A Madame de Richemont. Vin et peu de blé [3].

ROUFIAC annexe du sacristain de SAINT-VIVIEN. — 145 livres. A M. d'Argenson, maître des requêtes. Peu de blé et de vin [4].

ROUILLAC. — 840 livres. A MM. de La Rochefoucault et de Saint-Mary. Blé et pâcages, où l'on élève du bétail [5].

SALLES. — 2900 livres. A M. de Brassac. Blé et vin [6].

Mansles, arrondissement de Ruffec. *Chatelard*, hameau de la commune de Puyréaux.

1. *Ranville-Breuillaud*, canton d'Aigre (Charente).

2. *Réparsac*, canton et arrondissement de Cognac. — Ms. 3 omet *et autres*.

3. Ms. A, 1, 2, 3 et 4 : *M. de Richemont*, mauvaise leçon. V. à l'élection de Saintes *Saint-Georges-de-Richemont*. — *Richemont*, canton et arrondissement de Cognac.

4. *Rouffiac*, commune de Plassac, canton de Blanzac, arrondissement d'Angoulême. — Ms. A et 2 : *lieutenant de police*. — René de Voyer, comte d'Argenson et de Rouffiac, né en 1624, maître des requêtes en 1649. La seigneurie de Rouffiac, que lui avait apportée sa femme Marguerite Houllier, fut érigée en comté l'an 1654. Il mourut en mai 1700. Leur fils, Marc-René, marquis d'Argenson, maître des requêtes en 1694, lieutenant de police en 1697, garde des sceaux en 1718, ministre d'État en 1720, naquit le 4 novembre 1652, et mourut le 8 mai 1721.

5. Chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Angoulême. — Ms. 1 : *M. de Saint-Meray*. Ms. A, 2, 3 et 4 : *de Saint-Merry*, mauvaises leçons. — De la famille des Curzay, seigneurs de Saint-Mary, qui possédaient Boisbreteau, près Rouillac. On trouve, en 1706, François de Curzay, écuyer. SÉNEMAUD, *Terres et fiefs relevant de l'évêché d'Angoulême*, p. 30.

6. *Salles-de-Segonzac*, canton de Segonzac (Charente). — Ms. A, 1 et 4 : *M. de Ber*. Ms. 2 : *M. de Bera*. Ms. 3 : *de Reva*, mauvaises leçons. V. plus haut *Janté*.

SEGONSAC. — 5840 livres. A Madame du Massay, aux Pères Jésuites de Saintes et à M. d'Anguitard. Blé et vin [1].

SIGOIGNE. — 1530 livres. A M. de Rulle et aux enfants de M. de Jarnac. Blé et vin [2].

SONNEVILLE-EN-EMBLEVILLE. — 1060 livres. A M. le comte de Marsan et à Madame du Massay. Blé et vin [3].

SONNEVILLE-EN-MONTIGNAC. — 780 livres. A M. le duc de La Rochefoucault et à Madame d'Auton. Blé, foin et peu de vin [4].

SAINT-AMAND-DE-BOISSE. — 1400 livres. A M. le duc de La Rochefoucault. Un peu de blé [5].

SAINT-AMAND-DE-NOIRE. — 1070 livres. A M. le duc de La Rochefoucault. Blé et vin [6].

SAINT-ANDRÉ. — 700 livres. A M. de Saint-André. Blé et vin [7].

SAINT-BRIE-CHARENTE. — 1090 livres. A Madame la com-

---

1. *Segonzac*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Cognac. — Ms. 4 : *Segonzac*.

2. *Sigogne*, canton de Jarnac, arrondissement de Cognac. — François de Lestang, seigneur de Rulle, marié à Suzanne-Marie Laisné.

3. *Sonneville-de-Segonzac*, commune de Lignières, canton de Segonzac (Charente). — Ms. 3 : *Sonneville et Embleville*, mauvaise leçon.

4. Tous nos Ms. donnent une mauvaise leçon : *Nonaville-en-Montignac*. — *Sonneville-de-Rouillac*, canton de Rouillac, arrondissement d'Angoulême, près de Montigné.

5. *Saint-Amand-de-Boixe*, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Angoulême

8. Cette paroisse n'est pas indiquée dans Ms. A, 1 et 2. Ms. 3 : *Saint-Amand-de-Noiré*. Ms. 4 : *Saint-Amant-de-Noiré*, mauvaises leçons. — *Saint-Amant-de-Nouère*, et mieux *de Noire (de Noira)*, canton d'Hiersac, arrondissement d'Angoulême.

7. Canton et arrondissement de Cognac.

tesse de Miossans et à Madame de La Milière. Blé, vin et pâcages [1].

SAINT-ESTEFFE. — 1710 livres. A Madame de Navailles. Blé et peu de vin [2].

SAINT-ESTIENNE. — 190 livres. A M. le duc de La Rochefoucault. Fort petit lieu; blé et vin [3].

SAINT-FORT. — 1180 livres. A Madame de Navailles, à MM. du Chapitre d'Angoulême et à M. de Bremont. Blé et vin [4].

SAINT-GENIS. — 2540 livres. A M. le duc de La Rochefoucault. Blé et vin [5].

SAINT-LAURENT. — 1600 livres. A Madame de Montigny, comme dame de Rochereau. Blé, vin et bois [6].

---

1. *Saint-Brice*, canton et arrondissement de Cognac. — Adrien Gourjault, seigneur de La Millière, épousa en 1675 Anne d'Ocoy, fille de François d'Ocoy, seigneur de Couvrelles, de Saint-Brice et de Saint-Trojan. — Ms. A, 1 et 2 : *et à M. de La Millière.*

2. *Saint-Estèphe*, canton et arrondissement d'Angoulême. Nos Ms. donnent tous une mauvaise leçon : *M. de Navailles.*

3. *Saint-Étienne*, commune de Montignac-Charente, canton de Saint-Amand-de-Boixe (Charente).

4. Canton de Segonzac, arrondissement de Cognac. — Jacques-François de Bremond, chevalier, seigneur de Saint-Fort, né au château d'Orlac en 1675, décédé célibataire en 1740, ayant cédé tous ses droits à son frère Jacques-René, seigneur d'Orlac, qui se qualifiait aussi seigneur de Saint-Fort et du Fresne en Juillac-le-Coq. Jacques-René avait épousé en 1700, Marguerite-Mélanie du Bourg de Porcheresse.

5. Ms. 3 : *blé et peu de bois.* — *Saint-Genis-d'Hiersac*, canton d'Hiersac, arrondissement d'Angoulême.

6. Canton et arrondissement de Cognac. — Ms. A, 1, 2 et 4 : *à MM. de Montigny, comme seigneurs de Rochers.* Ms. 3 : *à M. de Montigny, comme seigneur de Rochers*, mauvaises leçons. Ms. A, 1, 2 et 3 : *Saint-Laurens-Rochereau*, commune de Louzac, canton de Cognac.

SAINT-MARTIN. — 410 livres. Aux religieuses de Cognac. Blé; les habitants sont pauvres [1].

SAINT-MÉDARD-D'AUGE. — 445 livres. A M. le duc de La Rochefoucault. Blé, vin et pâcages [2].

SAINT-MESME. — 1110 livres. A M. de Ciré. Blé et vin; on y tire quantité de pierres de taille dont on fait commerce [3].

SAINT-PALAIS-L'ABATTU. — 580 livres. A M. de Saint-Palais. Blé et vin [4].

SAINT-PREUIL. — 1215 livres. A Madame du Massay et à MM. de Marsan et de Lignières. Blé et vin [5].

SAINTE-SÉVÈRE. — 2500 livres. Aux héritiers de M. le maréchal de Tourville. Blé, foin et pâcages [6].

SAINT-SIBARDEAU. — 1630 livres. A M. le duc de La Rochefoucault. Blé, vin, foin et pâcages [7].

SAINT-SIMEUX. — 990 livres. A Madame de Navailles et à M. de Pontdeville. Blé et vin [8].

---

1. *Saint-Martin*, commune de Saint-Martin-Château-Bernard, canton de l'arrondissement de Cognac. — Ms. 3 : *peu de blé, petit lieu.*

2. Canton de Rouillac, arrondissement d'Angoulême.

3. *Saint-Même*, canton de Segonzac (Charente). — Ms. A, 1, 2 et 3 : *Saint-Méeme.*

4. *Saint-Palais*, commune de Lignières, canton de Segonzac (Charente).— Charles des Arnaud des Fontenelles, écuyer, seigneur de Saint-Palais-l'Abattu.

5. Cette paroisse est omise dans le Ms. A. Ms. 3 et 4 : *Peu de blé et de vin.* — Canton de Châteauneuf-sur-Charente, arrondissement de Cognac.

6. Canton de Jarnac-Charente, arrondissement de Cognac. — Ms. 4 : 1500 *livres.*

7. *Saint-Cybardeaux*, canton de Rouillac (Charente).

8. Canton de Châteauneuf-sur-Charente, arrondissement de Cognac. — Ms. 3 et 4 : *blé et peu de vin.* — Jean Regnault, écuyer, seigneur de Pontdeville. — Ms. 1 ne nomme pas ce dernier seigneur.

SAINT-SIMON. — 630 livres. A Madame de Navailles. Blé et vin [1].

SAINT-SULPICE et L'ENCLAVE DE MIGRON. — 2250 livres. A MM. de Vaujompe et de Coulonges. Blé, vin, bois, foin et pâcages [2].

SAINT-SURIN. — 440 livres. A MM. de Flaville et de Mallaville. Blé et vin [3].

SAINT-TROJAN. — 420 livres. A Madame de La Milière. Blé, vin et pâcages [4].

TRIAC. — 720 livres. A M. de Lartigue. Blé et vin [5].

TOURRIERS. — 500 livres. A M. de La Rochefoucault. Blé et peu de vin [6].

TOUZAC. — 2200 livres. A Madame du Massay et à M. de Lignières. Blé et vin [7].

VAUX. — 1180 livres. A M. de Vaux. Blé et vin [8].

---

1. Canton de Châteauneuf-sur-Charente, arrondissement de Cognac.

2. Ms. A, 2 et 3 : *en l'enclave*, mauvaise leçon. Ms. A : *de Vaujouppe*. Ms. 2 : *de Vaujombe*, mauvaises leçons. Ms. A, 1, 2 et 3 : *de Coulanges*, mauvaise leçon. Ms. 4 : 2350 *livres*. — *Saint-Sulpice-de-Cognac*, canton et arrondissement de Cognac. — *Migron*, canton de Burie, arrondissement de Saintes.

3. Canton de Châteauneuf-sur-Charente, arrondissement de Cognac. — Ms. A : *de Claville*. Ms. A et 1 : *de Maleville*, mauvaises leçons. — François Guillaumeau, écuyer, seigneur de Flaville, marié en 1694 à Henriette-Élisabeth Morineau.

4. *Saint-Trojan*, commune de Boutiers-Saint-Trojan, canton de Cognac. — Ms. 4 : *blé, pâcages et un peu de vin*.

5. Canton de Jarnac-Charente, arrondissement de Cognac. — Ms. 4 : *à M. de L'Artingue*.

6. Canton de Saint-Amand-de-Boixe (Charente). Ms. 1 : *Tourceis*. Ms. 2 : *Touviers*, mauvaises leçons. Ms. 4 : *Touriers*.

7. Canton de Châteauneuf-sur-Charente, arrondissement de Cognac. — Ms. A et 1 : *Trouzac*. Ms. 2 et 3 : *Tousac*, mauvaises leçons.

8. *Vaux-Rouillac*, canton de Rouillac (Charente).

VERDILLE. — 1410 livres. A M. de Verdille. Blé et vin [1].

VERRIÈRE. — 1630 livres. A M. le comte de Marsan et aux religieux de La Couronne. Blé et vin [2].

VERVAND. — 130 livres. A M. le duc de La Rochefoucault. Blé et vin [3].

VIBRAC. — 485 livres. A Madame de Navailles. Très-méchant fond [4].

VILLAGNON. — 200 livres. A M. le duc de La Rochefoucault. Blé et vin [5].

VILLARS. — 490 livres. A Madame de Montigny. Bois, blé et vin [6].

VILLEJÉSUS. — 2720 livres. A M. le duc de La Rochefoucault et à M. de Villebabou. Blé et vin ; les habitants sont pauvres [7].

VILLEJOUBERT. — 320 livres. A M. le duc de La Rochefoucault. Blé et vin [8].

---

1. Canton d'Aigre (Charente). — Louis de Livène, chevalier, seigneur de Verdille, marié en 1675 à Angélique Audouin, fille de Louis Audouin, seigneur de Ballan, maréchal de camp. L'ancienne maison de Livène s'est éteinte en 1871 dans la personne de Mme la baronne de La Porte-aux-Loups, née de Livène.

2. *Verrières*, canton de Segonzac (Charente). — Ms. 3 : *Verviers*, mauvaise leçon. Ms. 4 : *Verrières*.

3. *Vervant*, canton de Saint-Amand-de-Boixe (Charente). — Ms. 3 : *Peu de blé et de vin*.

4. Canton de Châteauneuf-sur-Charente, arrondissement de Cognac.

5. Nos Mss. donnent *Villagnon*, c'est *Villa agnosa*. — *Villognon*, canton de Mansle (Charente). — Ms. 3 et 4 : *blé et peu de vin. Fort petit lieu.*

6. *Villars-les-Bois*, canton de Burie. Nos Ms. donnent *M. de Martigny*, mauvaise leçon. Ms. 3 et 4 : *bois, peu de blé et de vin.*

7. *Villejésus*, canton d'Aigre (Charente). — Ms. A, 2 et 3 : *Villebabon*. Ms. 1 : *Villebadou*, mauvaises leçons. — *Ville-Babou*, métairie de la commune d'Ambérac, dont le nom vient des deux Babou de la Bourdaisière, évêques d'Angoulême.

8. Canton de Saint-Amand-de-Boixe. Ms. 3 et 4 : *peu de blé et de vin.*

VIVILLE et PONT-A-BRAC. — 390 livres. A Madame du Massay. Blé et vin [1].

VOUARTE. — 540 livres. A M. le duc de La Rochefoucault. Blé et vin [2].

VOUGESAC. — 710 livres. A M. l'archidiacre d'Angoulême. Les habitants sont pauvres. Blé et vin [3].

XAMBLES. — 440 livres. A M. le duc de La Rochefoucault. Petit lieu; blé et peu de vin [4].

ÉLECTION DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY.

LA VILLE ET FAUBOURG DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY. — 1500 livres. Au Roi et à M. l'abbé de Saint-Jean-d'Angély. Blé, vin, foin, commerce de vin et d'eau-de-vie, et un marché toutes les semaines [5].

AGONAY. — 380 livres. A M. de Maulévrier. Blé, vin et foin [6].

AINS. — 2170 livres. Aux Bénédictins de Saint-Jean. Blé et vin [7].

---

1. Nos Ms. donnent tous de mauvaises leçons. Ms. A, 1 et 2 : *Ville de Pont-de-Malthe*. Ms. 3 : *Ville depend-de-Malthe*. Ms. 4 : *Viville dépend de Malte*. — *Viville*, canton de Châteauneuf-sur-Charente, arrondissement de Cognac. *Pont-à-Brac*, commune de Nonaville, canton de Châteauneuf-sur-Charente.

2. *Vouharte*, canton de Saint-Amand-de-Boixe.

3. *Voulgézac*, canton de Blanzac (Charente). — Ms. 4 : *Vougezac*. Ms. 3 et 4 : *peu de vin et de blé*.

4. *Xambes*, canton de Saint-Amand-de-Boixe.

5. *Saint-Jean-d'Angély*, chef-lieu d'arrondissement du département de la Charente-Inférieure.

6. *Agonnay*, canton de Saint-Savinien. — Ms. 3 et 4 : *blé, foin et peu de vin*. Ms. 4 : *de Montlevrier*. — Auguste Guiton de Maulévrier, seigneur d'Agonnay, marié en 1681 à Jeanne d'Ocoy.

7. Ms. A, 1, 2 et 3 : *Aris*, mauvaise leçon. — *Haimps*, canton de Matha.

ANEZAY. — 530 livres. A la veuve de M. d'Annezay et à ses enfants. Blé et vin [1].

ANTEZAN. — 520 livres. A M. l'abbé de Saint-Jean. Blé et vin [2].

ARCHINGEAY. — 1740 livres. A MM. de Blénac et Gombaud. Blé et vin [3].

AMURÉ — 890 livres. A M. de Saint-Georges. Blé et vin [4].

ANNEPONT. — 690 livres. A MM. de Tarente et des Landes. Blé et vin [5].

ASNIÈRES. — 2440 livres. Aux Bénédictins de Saint-Jean et à MM. du Breuil et de Lazeray. Blé, bois et vin [6].

AUGEAC. — 1150 livres. A M. de Guistres. Blé et vin [7].

AUGIE. — 700 livres. A MM. du Chapitre de Saintes. Blé et vin [8].

---

1. *Annezay*, canton de Tonnay-Boutonne. — Ms. 1 : *à la maison d'Annezay*. Ms. 3 et 4 : *peu de blé et de vin*.

2. *Antezant*, canton et arrondissement de Saint-Jean-d'Angély. — Ms. 4 : *peu de blé et de vin*.

3. Canton de Saint-Savinien. — Un des enfants de Charles de Courbon-Blénac et d'Angélique de La Rochefoucauld. — Il s'agit sans doute de Raymond de Gombaud, conseiller au parlement de Bordeaux et seigneur de la Vallée en Archingeay, en 1677.

4. Canton de Frontenay (Deux-Sèvres). — Louis-François Chasteigner, chevalier, marquis de Saint-Georges, mort en 1707.

5. *Annepont*, canton de Saint-Savinien. — Ms. 3 : *d'Arenty*, mauvaise leçon. — Seigneur de la maison Dubois des Landes et de Saint-Mandé. Voir Beauchet-Filleau, II, 43.

6. Canton et arrondissement de Saint-Jean-d'Angély. — Ms. 4 : *et de Luzeray. Blé, bois et peu de vin*. Ms. 3 : *et de Suzeray. Blé et peu de vin*.

7. Ms. A : *Augeacq*. Ms. A : *de Guislier*. Ms. 1 : *de Genissée*. Ms. 2 : *de Gustier*. Ms. 3 : *de Guftier*, mauvaises leçons. — *Aujac*, canton de Saint-Hilaire. — Mathieu de Chièvres, écuyer, seigneur de Guîtres, fils de Pierre et d'Éléonore de La Montagne.

8. Ms. A : *Augié*. Ms. 3 et 4 : *peu de blé et de vin*. — *Le Gicq*, canton d'Aulnay.

AUMAIGNE.—1980 livres. A M. de Bourdeilles. Blé et vin [1].

AUTON. — 900 livres. A M. d'Auton. Blé et vin [2].

BAIGNIZEAU. — 680 livres. A M. de Bourdeilles. Blé et vin [3].

BALLANT. — 920 livres. A MM. de Ballant et Baudouin. Blé et vin [4].

BEAULIEU. — 720 livres. A M. de Sansac. Blé, vin et bois [5].

BERCLOUDS. — 1100 livres. A M. de Biron. Blé, vin et bois [6].

BERNAY. — 1400 livres. A M. de Lescours. Blé et vin [7].

BIGNAY. — 500 livres. A M. Le Coigneux. Blé et vin [8].

BLANZAC. — 770 livres. A M. le comte de Marsan. Blé et vin [9].

---

1. Ms. A : *Augmaigne*. Ms. 2 : *Aumaine*. — *Aumagne*, canton de Saint-Hilaire.

2. *Authon*, canton de Saint-Hilaire.

3. Ms. 3 : *Baignezeau*. Ms. 4 : *Baignazeau... blé et peu de vin*. — *Bagnizeau*, canton de Matha.

4. Ms. 3 : *de Ballanet et...* Ms. 4 : *de Ballant et de Baudouin*. Ms. 3 et 4; *peu de blé et de vin*. — *Ballans*, canton de Matha. Pour M. de Ballant, voyez *Verdille*, dans l'élection de Cognac.

5. *Beaulieu*, canton de Saint-Claud, arrondissement de Confolens, commune dans laquelle se trouve le château de Sansac. — Ms. 3 et 4 : *blé, un peu de vin et de bois*. — François Prévost de Sansac-Traversay, seigneur de Beaulieu par sa mère, Madeleine de Barbarin, mourut en 1706.

6. Ms. 3 et 4 : *Bercloud*. — *Bercloux*, canton de Saint-Hilaire. V. *Brizambourg*.

7. Canton de Loulay.

8. Canton de Saint-Jean d'Angély. — Ms. A, 1, 2 et 3 : *Le Cogneux*. Ms. 4 : *peu de blé et de vin*. — Gabriel Le Coigneux, marquis de Belâbre, marié en 1682 à Madeleine Pollart.

9. Canton de Matha. — Ms. 3 et 4 : *blé et peu de vin*.

BRESDON. — 500 livres. A M. de Laumont. Blé et vin [1].

BREUILLET. — 600 livres. Au prieur du lieu. Blé et vin [2].

BRIE. — 1700 livres. A M. de Bourdeilles. Blé et vin [3].

BRIZAMBOURG. — 2550 livres. A M. de Biron. Blé, vin et bois [4].

BUSSAC. — 1200 livres. A M. de Sauvigny. Blé, vin et bois [5].

CANDÉ. — 970 livres. Aux héritiers de Palvoisin. Peu de vin, bois, foin et pâcages [6].

CELLEFROUIN. — 2730 livres. A M. de Sansac. Blé et vin [7].

CHAMBON. — 520 livres. A M. de La Guillotière. Blé et vin [8].

CHANDOLLAN. — 1250 livres. A M. de Blénac. Blé, foin, pâcages et vin [9].

---

1. Ms. 3 : *Bredon*. — *Bresdon*, canton de Matha. — Ms. 1 : *de L'Aumont*. Ms. 2 : *de L'Aumosne*, mauvaise leçon. Ms. 3 et 4 : *peu de blé et de vin*. — Jean-Léon de Livène, fils d'Henri et de Marie Du Fossé.

2. *Breuilles*, commune de Bernay, canton de Loulay. — Ms. 3 et 4 : *blé et peu de vin*.

3. Ms. A et 1 : *Briez*. Ms. 3 : *Tries*. Ms. 4 : *Briés*. — *Brie-sous-Matha*, canton de Matha.

4. Canton de Saint-Hilaire. — Ms. 3 : *Brisambourg*. — Anne-Jules de Gontaut, marquis de Brizambourg, mort en 1699.

5. Canton de Saintes. — Ms. 3 et 4 : *peu de blé, vin et bois*. — Alexandre de Beauchamps, seigneur de Bussac et de Sauvigné, marié en 1671 à Françoise de Saragan.

6. Commune de Saint-Clément, canton de Tonnay-Charente. — Charles Tiercelin d'Appelvoisin, mort en 1694, eut de son mariage avec Marie-Anne de Maillé-Caumont un fils, qualifié seigneur de Candé.

7. Canton de Mansle, arrondissement de Ruffec. — Ms. A : *Callefrouin*. Ms. A et 1 : *de Santac*, mauvaise leçon.

8. Canton d'Aigrefeuille. — Ms. 3 et 4 : *peu de vin et de blé*.

9. *Champdolent*, canton de Saint-Savinien. — Ms. 3 et 4 : *blé, foin et pâcages et un peu de vin*.

CHANTELOUP. — 200 livres. A MM. de Pierre-Levée et du Presneau. Blé [1].

CHANTEMERLE. — 600 livres. A M. d'Amuré. Blé et vin [2].

CHARBONNIÈRES. — 980 livres. Aux Bénédictins de Saint-Jean. Blé et vin [3].

CHERVETTES. — 440 livres. A M. de Beaucorps. Blé et vin [4].

COULONGES. — 580 livres. Aux héritiers de M. de Landes. Foin, pâcages et peu de blé [5].

COURANS. — 960 livres. A M. le commandeur de La Carte. Blé et bois [6].

COURCELLES. — 690 livres. A M. l'abbé du lieu. Blé et peu de vin [7].

COURCOMES. — 800 livres. A MM. du Chapitre de Poitiers. Blé et peu de vin [8].

---

1. Commune de Bessines, canton de Frontenay (Deux-Sèvres). — Ms. A, 1, 2 et 3 : *Pierreclouet,* mauvaise leçon. Ms. 3 et 4 : *peu de blé.* — André de Châteauneuf, chevalier, seigneur de Pierre-Levée.—Jean Gaugaing, ou Gogaing, écuyer, seigneur du Presneau, marié en 1655 à Marie Régnier.

2. Canton de Tonnay-Boutonne.

3. *Cherbonnières,* canton d'Aulnay. — Ms. 3 : *bois et peu de vin.* Ms. 4 : *blé, bois et peu de vin.*

4. Canton de Tonnay-Boutonne. — Ms. 3 et 4 : *peu de blé et de vin.* — Elie de Beaucorps, écuyer, seigneur de Chervettes, marié en 1695 à Élisabeth de Beaucorps.

5. Canton de Saint-Savinien. — Il s'agit peut-être des enfants de Louis Guibert, chevalier, seigneur de Landes et de Coulonges, gouverneur de Saint-Jean-d'Angély vers 1690.

6. *Courant,* canton de Loulay. — Ms. A et 1 : *de Larte,* mauvaise leçon.

7. Canton de Saint-Jean-d'Angély.

8. *Courcôme,* canton de Villefagnan (Charente). — Ms. 2 et 4 : *Courcoumes.*

COURSSERAC. — 710 livres. A M. de Coursserac. Blé et peu de vin [1].

COYVERT. — 720 livres. A M. de Boismasson. Blé et vin [2].

CRESPÉ. — 400 livres. Aux héritiers de M. des Grands-Aubiers. Blé et vin [3].

CRESSÉ. — 1300 livres. A M. l'abbé de Bayers. Blé, vin et bois [4].

DIRAC. — 920 livres. A M. d'Argence. Blé et vin [5].

DEYRANÇON. — 2000 livres. A M. le marquis de Villette. Blé, foin, vin et pâcages [6].

DEUIL. — 1360 livres. Prieuré en litige. Blé et vin [7].

EBUON. — 240 livres. A M. d'Ebuon. Peu de vin et de blé [8].

ESCOYEUX. — 1870 livres. A M. d'Escoyeux. Blé, vin et bois [9].

---

1. *Courcerac*, canton de Matha. Les mss. donnent tous une mauvaise leçon : *Cournerac* ou *Courneraf*. — Léonard Aubert, écuyer, seigneur de Bardon et de Courcerac, marié en 1650 à Catherine Grousseau.

2. *Coivert*, canton de Loulay. Un des enfants de François de Verteuil, écuyer, seigneur de Boismasson, et d'Angélique de Barrière. François vivait en 1674, mais ne vivait plus en 1688.

3. *Crepé*, commune de Saint-Symphorien, canton de Frontenay (Deux-Sèvres). — Ms. 3 : *blé, vin et pâcages*.

4. Canton de Matha. — Ms. A, 1 et 2 : *l'abbé de Bayeux*. Ms. 4 : *blé, vin et peu de bois*.

5. Canton et arrondissement d'Angoulême. — Louis Achard-Joumard-Tizon d'Argence, mort en 1726, fils de François et de sa seconde femme Jeanne-Angélique de Lostanges de Saint-Alvère.

6. Ms. 1 : *Dirançon*. — *Deyrançon*, canton de Mauzé (Deux-Sèvres).

7. *Dœuil*, canton de Loulay. — Ms. 4 : *Dœuil*.

8. *Ebéon*, canton de Saint-Hilaire. — François de Nossay, seigneur d'Ebéon, marié à Marie de Castello.

9. *Ecoyeux*, canton de Burie.

ESPANNES. — 1030 livres. A M. de La Saussaye. Blé et vin [1].

FENIOU. — 750 livres. A Madame de Brillac. Vin, bois et blé [2].

FONCOUVERTE. — 900 livres. A M. l'évêque de Saintes. Blé et vin [3].

FONTAINE-CHALANDRAY. — 1120 livres. A M. le comte de Laval. Blé, vin et pâcages [4].

FONTENET. — 1330 livres. A M. l'abbé de Bouville. Blé et vin [5].

FRONTENAY-L'ABATTU. — 5300 livres. A M. le prince de Soubize. Blé, vin, foin et pâcages [6].

GARNEAU. — 230 livres. Aux Bénédictins de Saint-Jean-d'Angély. Blé et vin [7].

GENOUILLÉ. — 3020 livres. Aux héritiers de M. le comte d'Aunay. Blé et pâcages [8].

---

1. *Epannes*, canton de Frontenay (Deux-Sèvres). — Ms. 1 : *Epannes.* Ms. 4 : *Espanne.* Ms. 4 : *de La Sauzaye.* Ms. 4 : *blé et peu de vin.* — Jacques de Saint-Légier de La Sausaye, seigneur d'Epannes (terre qu'il avait acquise d'Hélène Green de Saint-Marsault, veuve d'Olivier Gourjault), marié en 1676 à Jeanne Auboyneau.

2. *Fenioux*, canton de Saint-Savinien. — Ms. 3 et 4 : *vin, bois et peu de blé.* — Claire de La Tour, veuve de Charles de Brillac, seigneur de Fenioux, Grandjean et autres lieux.

3. *Fontcouverte,* canton et arrondissement de Saintes.

4. Canton d'Aulnay. — Gui-André de Montmorency-Laval, mort en 1745.

5. Ms. 1 : *Fontenay.* — *Fontenet,* canton et arrondissement de Saint-Jean-d'Angély.

6. *Frontenay-Rohan-Rohan*, chef-lieu de canton (Deux-Sèvres). — François de Rohan, prince de Soubise, seigneur de Frontenay, etc., lieutenant-général des armées du roi, mort en 1712, âgé de 81 ans.

7. *Garnaud,* commune de Poursay-Garnaud, canton et arrondissement de Saint-Jean-d'Angély. — Ms. 3 : *peu de blé et de vin.*

8. Canton de Tonnay-Charente. — Ms. 3 et 4 : *blé, foin et pâcages.* —

GIBOURNE. — 620 livres. A MM. du Chapitre de Saintes. Blé et vin [1].

GOURVILLETTE. — 80 livres. A M. le grand prieur d'Aquitaine. Blé, vin et bois [2].

GRANDJEAN. — 860 livres. A M. de Brillac. Blé, vin et bois [3].

GRANDZAY. — 880 livres. A M. du Rivauhuet. Blé, vin et bois [4].

GUISSALLES. — 285 livres. A M. l'évêque d'Angoulême. Blé et vin [5].

HERPES. — 360 livres. A M. de Montespan. Blé et vin [6].

LA BENASTE et PUYMOREAU. — 1100 livres. Aux Bénédictins de Saint-Jean-d'Angély. Blé et vin [7].

Il s'agit peut-être des héritiers d'Antoine-Aimar de Pons, vicomte d'Aulnay, qui se qualifiait seigneur de Genouillé, en 1670, et que Courcelles, *Hist. des pairs de France*, t. IV, *Pons*, dit être décédé sans postérité.

1. Canton de Matha. — Ms. 3 et 4 : *blé et peu de vin.*

2. Canton de Matha. — Ms. 3 et 4 : *blé, vin et peu de bois.*

3. Canton de Saint-Savinien. — Ms. 3 : 360 livres. Ms. 3 et 4 : *blé, bois et peu de vin.* Peut-être faut-il lire, comme plus haut au mot *Feniou*, *Madame de Brillac.*

4. *Granzay*, canton de Beauvoir, arrondissement de Niort (Deux-Sèvres). — Ms. 3 : *Granzay*. Ms. 1 et 4 : *Du Riveau-Huet.*

5. *Guissalles*, commune de Vindelle, canton d'Hiersac (Charente). — Ms. 1 : *Guizales*. Ms. 4 : *peu de blé et de vin.*

6. Commune de Courbillac, canton de Rouillac (Charente). — Ms. A et 2 : *M. d'Antin*. Ms. 3 et 4 : *blé et peu de vin.* — Louis-Henri de Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan, marié en 1663 à Françoise-Athenaïs de Rochechouart, marquise de Montespan, et mort en novembre 1702, ou leur fils unique, né en mariage, Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan, marquis, puis duc d'Antin, né en 1665 et mort en 1736. Celui-ci avait épousé en 1686 Julie-Françoise de Crussol-Montauzier.

7. Ms. A : *La Bonasse et Juimoreau*. Ms. 1 : *La Canaste et Puymoreau*. Ms. 2 : *La Bonaste et Puymereau*. Ms. 3 : *Lambonante et Puimereau*, mauvaises leçons. Ms. 3 et 4 : *blé et peu de vin.* — *La Benâte*,

LA BROUSSE. — 1300 livres. A MM. de Monsallais et de Crussol. Blé et vin [1].

LA CHAPELLE-BASTON. — 160 livres. A M. l'abbé du lieu. Blé, vin et bois [2].

LA FREDIÈRE. — 180 livres. A MM. du Chapitre de Taillebourg. Bois, vin et blé [3].

LA JARRIE-AUDOUIN. — 960 livres. Aux héritiers de M. Tiraqueau. Blé, vin et bois [4].

LANDES. — 1020 livres. A MM. de Coulonges, Girard, Saint-Bry et Lafond. Blé et vin [5].

LA REVERTISON-CHABOT. — 640 livres. A Madame de Pallé. Blé et vin [6].

LA ROCHENARD. — 720 livres. A Mademoiselle de La Rochenard. Blé et vin [7].

---

canton et arrondissement de Saint-Jean-d'Angély. *Puymoreau*, village de cette commune.

1. Canton de Matha. — Ms. A : *de Monsallois*. Ms. 2 : *de Monsallins*. Ms. 3 : *de Moussalais*, mauvaises leçons. Ms. 1 : *Montsalèz*. — Emmanuel de Crussol, marquis de Monsalèz, marié en 1683 à Marie-Madeleine Fouquet, mort vers 1713.

2. *La Chapelle-Bâton*, canton et arrondissement de Saint-Jean-d'Angély. — Ms. 3 et 4 : *peu de vin, blé et bois*.

3. Canton de Saint-Hilaire. — Ms. 4 : 185 *livres*. Ms. 3 et 4 : *bois, vin et un peu de blé*.

4. Canton de Loulay. — Ms. 3 et 4 : *vin, bois et peu de blé*. — Jacques Tiraqueau, marquis de La Jarrie, marié en 1655 à Jacqueline de Morienne.

5. Canton et arrondissement de Saint-Jean-d'Angély. — Ms. 3 : *Giraud*. Ms. 3 et 4 : *blé et peu de vin*. — De la famille Guibert de Coulonges et de Landes.

6. *La Revêtison*, canton de Beauvoir (Deux-Sèvres). — Ms. 4 : *La Reversion-Chabot*, mauvaise leçon. Ms. 1 : *M. Pallé*. Ms. 4 : *blé et peu de vin*. — Il faut peut-être lire *Paillé*. En ce cas il serait question de la veuve de François de Lostanges, seigneur de Paillé. V. plus loin *Paillé*.

7. *La Rochénard*, canton de Mauzé (Deux-Sèvres). — Ms. A et 2 : *La Rochenard*. Ms. 1 : *La Rochechenard*. Ms. 3 : *La Rochechénard*.

LA VERGNE. — 1120 livres. A Madame d'Ardilleu. Blé, vin, foin et pâcages [1].

LE BOURDET. — 1750 livres. Aux héritiers de M. du Bourdet. Blé et vin [2].

LE DOUHET. — 1850 livres. Aux enfants de M. de Tors. Vin et bois [3].

LE MAYNE-DE-BOYSSE. — 80 livres. A M. le commandeur de Bayers. Fort petit lieu. Peu de blé et de vin [4].

LE PIGNÉ. — 290 livres. A M. Delarbre. Blé et vin [5].

LE SEURE. — 670 livres. A M. de Saint-Georges. Blé et vin [6].

LES ÉGLISES-D'ARGENTEUIL. — 1210 livres. A Madame de Vernault. Blé et vin [7].

LES NOULLIERS avec L'ÉPINIER son annexe. — 1000 livres. A Madame la comtesse de Miossans. Blé et vin [8].

---

1. Canton et arrondissement de Saint-Jean-d'Angély. — Ms. 3 : *Mademoiselle Pardilleu,* mauvaise leçon. — Marie-Anne Boiceau, dame de la Vergne, séparée de biens de Jacques de Turpin, marquis de Jouhé, seigneur d'Ardilleux, qu'elle avait épousé en 1668.

2. Canton de Mauzé (Deux-Sèvres). — Ms. 3 : *blé et peu de vin.*

3. Canton et arrondissement de Saintes. — Ms. 3 et 4 : *Vin, bois et peu de blé.* — Ce sont les enfants de Renaud de Pons, marquis de Thors, marié en 1670 à Judith de La Rochefoucauld.

4. *Le Maine-de-Boixe*, commune de Saint-Amant-de-Boixe (Charente). — Ms. A : *de Bayrefort.* Ms. 1 : *de Bayrot.* Ms. 2 et 3 : *de Bayra.* Ms. A, 1, 2 et 3 : *blé et vin*, omettent *fort petit lieu.*

5. *Le Pinier,* commune des Nouillers, canton de Saint-Savinien. — Ms. 2 et 3 : *L'Épigné.* Ms. 1 : *M. de Labié.* Ms. 2 et 3 : *M. de L'Arbre.* Ms. 4 : *M. de Labré.* Ms. 3 : *fort petit lieu. Peu de blé et de vin.*

6. Canton de Burie.

7. Canton et arrondissement de Saint-Jean-d'Angély. — Ms. A : *M. de Vernault.* Ms. 3 : *Madame de Vernaud.*

8. Ms. 1 : *Les Nouillers.* Ms. 3 : *L'Espinier.* — *Les Nouilliers,* canton de Saint-Savinien. *L'Épinière,* village de la commune de Nouilliers. Ms. 3 et 4 : *Vin et peu de blé.*

LES TOUCHES DE PÉRIGNÉ. — 1800 livres. A Madame de Chesnay. Blé et vin [1].

LES VANEAUX. — 1465 livres. A M. d'Irlaud. Blé et vin [2].

LIGUEUIL. — 630 livres. A M. d'Aubeterre. Blé et vin [3].

LOIRÉ. — 1100 livres. A MM. du Chapitre de Saintes. Blé et vin [4].

LOUBILLÉ. — 690 livres. Au prieur du lieu. Blé et vin [5].

LOULAY. — 870 livres. A M. de L'Espinay. Blé et vin [6].

LOUSIGNAC. — 1140 livres. A M. le marquis de Pons. Blé et vin [7].

LOZAY. — 1040 livres. A M. l'évêque de Saintes. Blé, vin et bois [8].

LUXANT. — 1300 livres. A M. d'Hérisson. Blé, vin et bois [9].

---

1. Ms. 1 : *Les Touches-de-Pérignéz*. — Ms. A : *de Chenoy*. Ms. 1 et 2 : *du Chesnay*. Ms. 4 : *de Chenay*. — *Les Touches-de-Périgny*, canton de Matha.

2. Ms. 3 : *Les Tanneaux*, mauvaise leçon. Ms. 4 : *Le Vaneau*. — *Le Vaneau*, canton de Frontenay (Deux-Sèvres). — Charles de Béchillon, seigneur d'Irlaud, marié en 1636 à Suzanne de Courbon ; il vécut près d'un siècle.

3. Ms. A et 3 : *Ligueal*. Ms. 1 : *Liqueuil*. Ms. 2 : *Ligueail*, mauvaises leçons. Ms. 3 et 4 : *vin et peu de blé*. — *Ligueil*, commune de Courant, canton de Loulay.

4. Canton d'Aulnay.

5. Canton de Chef-Boutonne (Deux-Sèvres). — Ms. 3 et 4 : *Blé et peu de vin*.

6. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély. — Ms. A, 1 et 2 : *de L'Espinoy*. Ms. 3 et 4 : *blé et peu de vin*. — Jean Frottier, seigneur de l'Espinay et de Loulay, fils de Jean et de Marie d'Authon.

7. *Louzignac*, canton de Matha. — Ms. 1 : *Lozignac*. Ms. 4 : *Louzignac*.

8. Canton de Loulay. Cette paroisse est omise dans le Ms. 3.

9. Ms. A : *Luxain*. Ms. 1 : *Luxan*. Ms. 2 : *Louxan*. Ms. 3 : *Louxain*. — *Lussant*, canton de Tonnay-Charente. — Guillaume d'Hérisson, écuyer, seigneur de La Grandforêt, marié en 1682 à Marie Lucas.

MACQUEVILLE. — 810 livres. A M. Bouchaud. Blé et vin [1].

MAIGNÉ. — 3200 livres. A M. d'Estissac. Blé, vin, foin et pâcages [2].

MARESTAY. — 1210 livres. A M. de Bourdeilles. Blé et vin [3].

MARSAC. — 900 livres. A M. l'évêque d'Angoulême. Blé et vin [4].

MASSAC. — 1660 livres. A MM. de Massac et du Vigean. Blé, vin et pâcages [5].

MAZERAY. — 1080 livres. Aux Bénédictins de Saint-Jean-d'Angély. Blé et vin [6].

MAZIN. — 400 livres. A M. de Saint-Georges. Blé et vin [7].

MIGRÉ et LA TANNIÈRE. — 1830 livres. A M. de Mayac. Blé et vin [8].

---

1. Canton de Matha. — Ms. 3 et 4 : *blé et peu de vin.* — Il faut probablement lire : *du Boucheraud;* il s'agirait de Jean de Lastre, seigneur du Bouchereau, en Macqueville, marié en 1660 à Louise des Moulins.

2. *Magné,* canton et arrondissement de Niort (Deux-Sèvres). — Ms. 3 : *Magné.* — François de La Rochefoucauld, marquis d'Estissac, marié en 1657 à Françoise de Gelas de Voisins, ou un de leurs enfants.

3. *Marétay*, commune et canton de Matha. — Ms. 3 : 1080 *livres. Vin et peu de blé.*

4. Canton de Saint-Amand-de-Boixe (Charente).—Ms. 3 : *blé et peu de vin.*

5. Canton de Matha. — Ms. A et 4 : *du Vigen.* — Charles Vigier, seigneur de Massac, marié en 1674 à Anne de Saint-Hermine, duquel mariage vinrent trois fille .

6. Ms. 4 : *Maseray.* — *Mazeray,* canton et arrondissement de Saint-Jean-d'Angély. — Ms. 3 et 4 : *vin et peu de blé.*

7. Commune de Saint-Hilaire-la-Pallud, canton de Mauzé (Deux-Sèvres). Ms. 4 : *peu de blé et de vin.*

8. *Migré,* canton de Loulay. *La Grande* et *La Petite Tannière,* villages de la commune de Migré. — Henri d'Abzac, marquis de Mayac, marié en 1694 à Marie Benoît de Saunier, et mort en 1722. BARIL et VINET, *Notice sur Migré* dans le *Bulletin de la Soc. hist. et scientifique de Saint-Jean-d'Angély,* 4e année, 1866, p. 51.

MIGRON. — 2300 livres. A MM. du Chapitre de Saintes. Blé, vin, bois et pâcages [1].

MONS avec LA GÉNÉTOUSE. — 1200 livres. A MM. de Pons et de Puiballon. Blé et vin [2].

MORAGNE. — 1210 livres. A MM. de Boisrond et Guynot. Blé, vin et bois [3].

MURON. — 2225 livres. Aux Bénédictins de Saint-Jean-d'Angély. Blé, vin, foin et pâcages [4].

NACHAMPS. — 500 livres. Aux Bénédictins de Saint-Jean-d'Angély. Blé et vin [5].

NANTILLÉ.—830 livres. A Madame de Béranger. Blé et vin [6].

NÉRÉ. — 2100 livres. A M. l'abbé de Saint-Jean-d'Angély. Blé et vin [7].

NEVICQ. — 1310 livres. A M. de Montespan. Blé et vin [8].

NOSTRE-DAME-DE-SEIGNÉ. — 160 livres. A Madame la comtesse de Laval. Blé et vin [9].

---

1. Canton de Burie.

2. Ms. 1 : *Le Genétoux*. Ms. 3 : *La Genétouse*. — *Mons*, canton de Matha. — Georges de Goussé, seigneur de Puiballon, marié en 1684 à Marie de Saint-Hermine.

3. Canton de Tonnay-Charente. — Ms. A : *M. Boiron*. Ms. 1 : *de Boisron*. Ms. 3 : *de Boitrond*. Ms. 4 . *de Boiron*. — Antoine Guinot, surnommé de Boisrond à cause de sa femme, Élisabeth-Marie de Saint-Légier-Boisrond. Il fut maintenu dans la noblesse par Bégon, en 1698, avec ses frères, Louis et Joachim Guinot de Moragne.

4. Canton de Tonnay-Charente. — Ms. 3 et 4 : *blé, foin, pâcages et peu de vin*.

5. Canton de Tonnay-Boutonne. — Ms. 3 et 4 : *peu de blé et de vin*.

6. Canton de Saint-Hilaire. — Ms. 3 et 4 : *blé et peu de vin*.

7. Canton d'Aulnay.

8. Ms. 1 : *Neuvic*. — *Neuvicq*, canton de Matha. — Ms. 3 et 4 : *blé, vin et bois*. Ms. A, 1 et 2 : *M. d'Antin*. V. plus haut *Herpes*.

9. *Seigné*, canton d'Aulnay. — Ms. A, 1 et 2 : *Notre-Dame-de-Saignes*.

NUAILLÉ et OULMES. — 800 livres. A M. l'abbé Marin. Blé et vin [1].

PAILLÉ. — 1480 livres. A M. le baron de Paillé. Blé et vin [2].

PÉRÉ. — 300 livres. A M. de Mauclerc. Blé et vin [3].

PRIGNAC. — 870 livres. A M. le marquis de Pons. Blé et vin [4].

PRISSÉ. — 800 livres. A M. de Tesson. Blé et vin [5].

PUYDULAC. — 1210 livres. Aux héritiers de M. de Saint-Surin. Blé, vin et foin [6].

PUYROLLAND. — 1200 livres. A M. de Lescours. Blé et vin [7].

Ms. 3 : *Notre-Dame-de-Seignes*. Ms. 3 et 4 : *petit lieu, peu de blé et de vin.*

1. *Nuaillé,* canton d'Aulnay. *Le Grand* et *le Petit Oulme*, commune de Nuaillé. Nos Ms. ne donnent pour le dernier nom que des mauvaises leçons. Ms. A : *Nuaillé et Champs.* Ms. 1 : *Nouaillé et Champs.* Ms. 2 : *Nuaillé et Hom.* Ms. 3 : *Nuailles Hamps*, mauvaise leçon pour les deux noms. Ms. 4 : *Nuaillé et Homps.* Ms. 3 : *l'abbé Murin.*

2. Canton d'Aulnay. — Henri de Lostanges, chevalier, baron de Paillé. Il était probablement fils de François de Lostanges. BÉTENCOURT, *Noms féodaux; Armorial Ms. de la génér. de La Rochelle;* MAICHIN, *Histoire de Saintonge*, p. 169. V. plus haut *La Revétison-Chabot.*

3. Canton de Surgères. — Ms. 3 et 4 : *Petit lieu. Blé, foin et peu de vin.*

4. Canton de Matha. — Ms. 3 et 4 : *Blé et peu de vin.*

5. *Prissé-le-Grand* et *Prissé-le-Petit*, communes du canton de Beauvoir, (Deux-Sèvres). — Ms. 3 et 4 : *blé et peu de vin.* — François de Castello, chevalier, seigneur de Tesson, marié en 1683 à Marguerite Besnard.

6. *Puy-du-Lac,* canton de Tonnay-Charente. — Ms. 3 et 4 : *blé, foin et peu de vin.* Il s'agit sans doute des nombreux héritiers collatéraux d'Hector de La Mothe-Fouqué, qui se qualifie en 1660 seigneur de Saint-Seurin et de Tonnay-Boutonne.

7. Canton de Surgères.

SANZAY. — 2000 livres. A..... Blé et vin [1].

SAINT-AUBIN-DE-GRIP. — 500 livres. A M. Maboul, maître des requêtes. Blé, vin et bois [2].

SAINT-CLÉMENT. — 1020 livres. A M. le duc de Mortemar. Blé et vin [3].

SAINT-COUSTANT-LE-GRAND. — 1940 livres. Au prieur et à M. d'Agonnay. Blé, vin et pâcages [4].

SAINT-COUSTANT-LE-PETIT. — 110 livres. A MM. de Presles et de Ranville. Blé et vin [5].

SAINT-CRESPIN. — 1160 livres. Aux héritiers de M. de Saint-Surin. Blé, vin et foin [6].

SAINT-DENIS-DU-PIN. — 1460 livres. Aux Bénédictins de Saint-Jean-d'Angély. Blé et vin [7].

SAINT-ÉTIENNE-DE-LA-SIGOGNE. — 250 livres. A Madame de Lavau. Blé [8].

---

1. Ms. A : *Saussay*, mauvaise leçon. — *Sausais*, canton de Frontenay, (Deux-Sèvres). Nos Ms. ne donnent pas le nom du seigneur, Aimable de Villedon, marié en 1695 à Marie Joussaume.

2. *Gript*, canton de Beauvoir (Deux-Sèvres). — Ms. 3 et 4 : *blé, bois et peu de vin.*

3. Canton de Tonnay-Charente. — Ms. 3 et 4 : *blé et peu de vin.* — Louis de Rochechouart, duc de Mortemart, né en 1681, mort en 1746.

4. *Saint-Coutant-le-Grand*, canton de Tonnay-Charente.

5. *Saint-Coutant-le-Petit*, commune de Villemorin, canton d'Aulnày. — Ms. 3 et 4 : *petit lieu, peu de blé et de vin.* — Henri de Caulaincourt, marié en 1694 à Charlotte de Riveron. — Alexandre Frétard, seigneur de Ranville, marié en 1662 à Marie-Blanche Charpentier.

6. *Saint-Crépin*, canton de Tonnay-Charente.

7. Ms. A : *Saint-Deny-du-Pin.* — *Le Pin-Saint-Denis*, canton et arrondissement de Saint-Jean-d'Angély.

8. *Saint-Étienne-la-Cigogne*, canton de Beauvoir (Deux-Sèvres). — Ms. 4 : *Saint-Etienne-de-la-Sigongne.* Ms. 3 et 4 : *peu de blé.* Ms. 1 : *M. de Lavau.* Ms. 2 : *M. l'abbé de Chaumont.*

SAINT-FRAIGNE. — 1730 livres. A. M. l'abbé de Chaumont. Blé et vin [1].

SAINT-GEORGES-DE-REX. — 1750 livres. A M. de Saint-Georges. Blé et vin [2].

SAINT-HERYE. — 1200 livres. A M. de Bourdeilles. Blé et vin [3].

SAINT-HILAIRE-DE-LA-PALLU. — 2100 livres. A M. de Goulard. Blé, vin foin et pâcages [4].

SAINT-HOUEN. — 900 livres. A M. de Laumont. Blé, bois et vin [5].

SAINT-JULIEN-DE-L'ESCAP. — 920 livres. A Madame l'abbesse de Saintes. Vin et blé [6].

SAINT-LAURENT-DE-LA-BARRIÈRE. — 400 livres. A MM. de La Richardière et Rousselet. Vin et blé [7].

SAINT-LUC. — 1300 livres. A MM. de Coulonges, Girard, Saint-Bry et Lafond. Vin et blé [8].

---

1. Canton d'Aigre (Charente). — Ms. 2 : *M. de Lavau.*
2. Canton de Mauzé (Deux-Sèvres). — Ms. 3 et 4 : *blé, vin et bois.*
3. Ms. 3 et 4 : *Saint-Herie. — Saint-Hérie,* commune et canton de Matha.
4. *Saint-Hilaire-de-la-Pallud,* canton de Mauzé (Deux-Sèvres). — Ms. 3 et 4 : *Saint-Hilaire-de-la-Palu.* — Henri-Louis de Goulard, seigneur d'Arsay, marié en 1687 à Philothée Reigner de Champeaux. BEAUCHET-FILLEAU, t. II, p. 841.
5. *Saint-Ouen,* canton de Matha. — Ms. 3 et 4 : *blé, bois et peu de vin.*
6. Canton et arrondissement de Saint-Jean-d'Angély. — Ms. 3 et 4 : *Vin et peu de vin.*
7. Canton de Tonnay-Boutonne. — Ms. 3 et 4 : *blé et peu de vin.* — Jean-Baptiste Griffon, écuyer, seigneur de La Richardière, marié en 1687 à Marie-Rose Rousselet.
8. *Saint-Loup,* canton de Tonnay-Boutonne. — Ms. 3 : 330 *livres. Blé, bois et peu de vin.* Ms. 1, 2 et 3 : *Coulanges.*

SAINT-MARSAULT. — 590 livres. Aux Bénédictins de Saint-Jean-d'Angély et à M. de Maillé. Blé, bois et peu de vin [1].

SAINT-MARTIN-DE-LA-COUDRE. — 680 livres. A M. d'Aubeterre. Blé et vin [2].

SAINT-MARTIN-DE-JUILLÉ. — 620 livres. A MM. du Breuil-Marmaut et Fremont. Blé et vin [3].

SAINTE-MESME. — 390 livres. A M. de Cordeau. Petit lieu. Peu de blé [4].

SAINT-PARDOUX. — 650 livres. A M. de Lauzay. Blé et vin [5].

SAINT-PHÉLIX. — 1280 livres. A MM. de Surgères et de L'Espinoy. Blé et vin [6].

SAINT-PIERRE-DE-JUILLÉ. — 1340 livres. A M. de Courpesteau et aux Bénédictins de Saint-Jean-d'Angély. Blé, vin et bois [7].

---

1. *Saint-Martial-lès-Coivert,* canton de Loulay. — Henri-René de Castello, chevalier, seigneur de Maillé, marié en 1684 à Marie Rousselet.

2. Canton de Loulay. — Ms. 3 et 4 : *blé et peu de vin.* — Louis d'Esparbés de Lussan, marquis d'Aubeterre, marié en 1679 à Henriette-Dorothée Bouchard d'Aubeterre, dame de Saint-Martin-de-La-Coudre.

3. *Saint-Martin-de-Juillers,* canton d'Aulnay. Ms. 4 : *et de Fremont. Peu de blé et de vin.* Ms. 3 : *Blé et peu de vin.* Ms. 1 : *et de Fremont.* — René de Turpin, seigneur du Breuil-Marmaut, maintenu par Bégon en 1700, marié en 1724 à Françoise-Gabrielle de Mirande, mort en 1766 à Saintes.

4. *Sainte-Même,* canton de Saint-Hilaire. — Ms. A : *A M. de Lauzay. Blé et vin.* Ms. 1 et 2 : *Saint-Mesme. A M. du Cordeau. Blé.* — Il s'agit peut-être de Pierre de Gaalon, écuyer, seigneur de Courdault, né en 1637, marié en 1661 à Marie Nadeau.

5. Cette paroisse est omise dans le Ms. A. — Ms. 3 et 4 : *Saint-Pardoul. Méchant fond, peu de blé et de vin.* — *Saint-Pardoult,* canton et arrondissement de Saint-Jean-d'Angély.

6. *Saint-Félix*, canton de Loulay. Ms. 4 : *de Lespinay.*

7. *Saint-Pierre-de-Juillers*, canton d'Aulnay. — Ms. A : *de Louperrou.* Ms. 1 et 2 : *de Courperteau*, mauvaises leçons. — Charles Le Grand, écuyer, seigneur de Courpeteau, marié en 1652 à Marguerite de Puirigaud.

SAINT-PIERRE-DE-JUITS. — 840 livres. A MM. de Tarente et Saint-Andoux. Blé, bois et vin [1].

SAINT-PIERRE-DE-L'ISLE. — 880 livres. A MM. de Mornay et d'Esguières. Blé, vin et bois [2].

SAINT-SAVIN. — 100 livres. A M. de Tarente. Blé et vin [3].

SAINT-SAVINIEN et LES VILLAGES. — 4600 livres. A M. de Tarente et au prieur. Blé, vin et pâcages [4].

SAINT-SYMPHORIEN. — 1980 livres. A M. de Malvin. Blé, vin et bois [5].

SAINT-VAISE. — 590 livres. Au prieur du lieu. Vin et blé [6].

SAINT-VIVIEN-DE-BORDS. — 2320 livres. A MM. de Blénac et de Culan. Blé, vin, foin et pâcages [7].

SIECQ. — 1350 livres. A Madame de Linars. Blé, vin et pâcages [8].

---

1. Cette paroisse est omise dans le Ms. 1. Ms. 2 : *Saint-Pierre-de-Juistes*, Ms. 3 . *Saint-Audoux*. Ms. 4 : *Saint-Andeux*. Ms. 3 et 4 : *blé, bois et peu de vin*. — *Juicq*, canton de Saint-Hilaire.

2. *Saint-Pierre-de-l'Ile*, canton de Loulay. — Ms. 3 et 4 : *vin, bois et peu de blé*. — Jean de Ligoure, seigneur de Mornay et de Riblemont.— Louis d'Aiguières, seigneur de l'île d'Oriou et de Saint-Pierre-de-l'Isle, par sa femme Geneviève de Meaux, mariée en 1687, et fille de Charles de Meaux, seigneur de l'Isle.

3. *Saint-Savin-du-Port*, commune de Taillebourg, canton de Saint-Savinien. — Ms. 3 et 4 : *petit lieu, peu de blé et de vin*.

4. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Jean.— Ms. 3 et 4 : *Blé, vin, foin et pâcages*.

6. Canton de Frontenay (Deux-Sèvres). — Ms. 3 et 4 : *Saint-Syphorien*. Ms. A et 3 : *M. de Malvins*.

5. *Saint-Vaize*, canton et arrondissement de Saintes. — Ms. 1 et 4 : *Saint-Vaize*. Ms. 3 et 4 : *peu de blé et de vin*.

7. *Bords*, canton de Saint-Savinien. — Ms. 4 : *Saint-Vivien-de-Bors*. Ms. A et 4 : *de Bénac*, mauvaise leçon. Ms. 4 : *blé, vin, bois, foin et pâcages*. Ms. 3 : *blé, vin, bois et pâcages*.

8. Canton de Matha. — Ms. 3 et 4 : *blé et vin*.

SONNAC. — 1380 livres. Aux Jésuites de Saintes et à M. de Bourdeilles. Blé, vin et pâcages [1].

TAILLANT. — 800 livres. A M. de Birac et à Madame de Feniou. Blé, vin, brandes et landes [2].

TAILLEBOURG. — 600 livres. A M. de Tarente. Blé, vin et bois [3].

TERNAN. — 410 livres. A MM. de Tarnant et Thierry. Blé, vin et pâcages [4].

TONNAY-BOUTONNE. — 1830 livres. Aux héritiers de M. de Saint-Surin. Blé et vin [5].

TONNAY-CHARENTE. — 7400 livres. A M. le duc de Mortemar. Lieu de grande étendue sur les bords de la Charente. Foires et marchés; blé, vin, foin et pâcages [6].

TORIGNÉ. — 220 livres. A M. de Tesson. Blé et vin [7].

TORS. — 620 livres. A M. le marquis de Pons. Blé et vin [8].

TORXÉ. — 1240 livres. A M. l'évêque d'Angoulême. Blé, vin et bois [9].

---

1. Canton de Matha. — Ms. 3 et 4 : *blé, vin et bois.*

2. Canton de Saint-Savinien. — Ms. A : *Madame de Femort.* Ms. 1 : *Madame de Fornou*, mauvaises leçons. Ms. 3 et 4: *brandes et landes; peu de blé et de vin.* V. plus haut *Feniou.*

3. Canton de Saint-Savinien.

4. *Ternant*, canton et arrondissement de Saint-Jean-d'Angély.

5. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély. Ms. 3 et 4 : *blé et peu de vin. La plupart des habitants sont pauvres.*

6. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Rochefort.

7. *Thorigny*, canton de Beauvoir (Deux-Sèvres). Ms. 3 et 4 : *petit lieu, peu de blé et de vin.*

8. *Thors*, canton de Matha. — Isaac-Renaud de Pons, marquis de la Caze et baron de Thors, marié en 1670 à Constance Foucault du Dognon, et mort en 1721.

9. Canton de Tonnay-Boutonne.

TOUVRE. — 60 livres. A M. l'évêque d'Angoulême. Blé, vin et bois [1].

VANDRÉ. — 1800 livres. A M. de Vandré. Blé, vin, foin et pâcages [2].

VANTOUSE. — 610 livres. A M. de Sansac. Blé et vin [3].

VARAISE. — 1340 livres. A M. de Malaville. Blé et vin [4].

VARS. — 1780 livres. A M. l'évêque d'Angoulême. Blé et vin [5].

VÉNÉRANT. — 990 livres. A M. de Jonzac. Blé, vin et bois [6].

VERVAN. — 460 livres. A..... Blé et vin [7].

VILLEMORIN. — 610 livres. A M. de Villemorin. Blé et vin [8].

---

1. Ms. 2 et 3 : *Touvré*, mauvaise leçon. — *Touvre*, canton et arrondissement d'Angoulême. — Ms. 3 et 4 : *très-petit lieu; peu de blé et de vin.*

2. Canton de Surgères. — Ms. 1 : *Vandrec*, mauvaise leçon. Ms. 3 et 4 : *Madame de Vandré.* Ms. 3 : *blé, foin et peu de vin.* Ms. 4 : *blé, foin, pâcages et peu de vin.*

3. Ms. 1 : *Ventouse.* Ms. 3 et 4 : *Vantouze— Ventouse,* canton de Mansle (Charente). Ms. 3 et 4 : *blé et peu de vin.*

4. Ms. 4 : *Varaize.* Ms. A : *de Malinville.* Ms. 2 : *de Melaville.* Ms. 3 et 4 : *de Melinville*, mauvaises leçons. — *Varaize,* canton et arrondissement de Saint-Jean-d'Angély. — Ms. 3 et 4 : *blé, vin, bois, foin et pâcages.*

5 Canton de Saint-Amand-de-Boixe (Charente).

6. *Vénérand*, canton et arrondissement de Saintes. — Ms. 3 et 4 : *Madame de Jonzac. Blé, bois et peu de vin.*

7. *Vervant*, canton de Saint-Jean-d'Angély. — Ms. 4 : *Vervant.* Ms. 3 et 4 omettent les productions. — Jacques-Martel de Goulard, marquis de Vervant, émigra pour cause de religion et mourut en Angleterre le 14 février 1700 ; c'est peut-être le motif qui a fait laisser en blanc le nom du seigneur.

8. Canton d'Aulnay. — Ms. 3 : *Madame de Villemorin.* Ms. 3 et 4 : *blé et peu de vin.* — François Chevallier, seigneur de Villemorin, marié en 1694 à Marie Baron.

VILLEPOUGE. — 80 livres. A M. de Malaville. Blé et vin [1].

VOISSAY. — 300 livres. A Madame de La Maisonneuve. Blé et peu de vin [2].

VALLANS. — 1000 livres. A M. d'Irlaud. Blé et vin [3].

USSEAU. — 2670 livres. A MM. de La Villedieu, Ussolière et Dompierre. Blé, foin et bois [4].

ÉLECTION PARTICULIÈRE DE MARENNES.

MARENNES. — 5050 livres. A Madame l'abbesse de Saintes et à M. le comte de Soissons. Vin, sel et blé [5].

ALVERT. — 1600 livres. A Madame la duchesse d'Aiguillon. Blé, vin et sel [6].

BAUGEY. — 370 livres. A M. le prince de Soubize. Blé, vin, marais gâts et pâcages [7].

BROUAGE. — 340 livres. A M. le duc de Richelieu. C'est un domaine du Roi engagé. Sel, marais gâts et pâcages [8].

---

1. Canton de Saint-Hilaire. — Ms. A, 1, 2 et 3 : *de Malleville*. Ms. 3 : *à Madame de Malaville*. Ms. 3 et 4 : *très-petit lieu, peu de blé et de vin*.
2. Canton et arrondissement de Saint-Jean-d'Angély. — Ms. A : *Madame de Maisonneuve*.
3. *Vallans*, canton de Frontenay (Deux-Sèvres). — Nos Ms. donnent tous *Vollans*, que nous croyons une mauvaise leçon.
4. Canton de Mauzé (Deux-Sèvres). — Ms. A : *Usoliers*. Ms. 3 : *Ussolier*. Ms. 1, 2, 3 et 4 : *Dompierre*. Ms. 3 et 4 : *blé, foin et peu de vin*.
5. Chef-lieu d'arrondissement de la Charente-Inférieure. — Ms. 3 et 4 : *vin, sel et peu de blé*.
6. Ms. 4 : *Alver*. — *Arvert*, canton de La Tremblade. — Marie-Charlotte de La Porte-Mazarin, mariée à Louis-Armand Vignerot du Plessis-Richelieu, duc d'Aiguillon.
7. *Baugeay*, canton de Saint-Aignan.
8. Commune d'Hiers-Brouage, canton et arrondissement de Marennes.

BROUE. — 170 livres. A M. de Soissons et à Madame l'abbesse de Saintes. Blé et foin [1].

CHAILLEVETTE. — 520 livres. A Madame la duchesse d'Aiguillon. Blé, vin et sel [2].

DOLUS. — 1340 livres. A M. d'Auton. Blé et vin [3].

HIERS joint à BROUAGE. — 500 livres. A M. le duc de Richelieu. Marais salants et gâts [4].

LA TREMBLADE. — 1600 livres. A Madame la duchesse d'Aiguillon. Blé, vin et sel [5].

LE CHATEAU-D'OLERON. — 1300 livres. A M. le baron d'Oleron. Blé, vin et sel [6].

LES ÉPAUX annexe de SAINT-MARTIN-DES-LORIERS. — 90 livres. A M. le prince de Soubize. Blé, vin et pâcages [7].

LE GUA. — 1370 livres. A Madame l'abbesse de Saintes. Blé, vin et sel [8].

LES MATTES et DIRÉE. — 150 livres. A Madame la duchesse d'Aiguillon. Blé, vin et sel [9].

---

1. Ms. 3 : *Madame de Soissons*. — *Broue*, commune de Saint-Sornin, canton et arrondissement de Marennes.

2. Canton de La Tremblade.

3. *Dolus*, dans l'île d'Oleron, canton du Château-d'Oleron, arrondissement de Marennes.

4. Commune d'Hiers-Brouage, canton et arrondissement de Marennes.

5. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Marennes.

6. Chef-lieu de canton, île d'Oleron, arrondissement de Marennes. — Ms. 1 : *Madame d'Aiguillon*, mauvaise leçon. — René du Grenier, baron d'Oleron, seigneur du Pin, d'une famille de Normandie.

7. Ms. A : *Saint-Martin-de-Lorières*. Ms. 1 : *Saint-Martin-de-Laurière*. Ms. 2 : *Saint-Martin-de l'Oriers*. Ms. 3 : *Saint-Martin-de-Loriers*. Ms. 4 : *Saint-Martin-des-Lauriers*. — *Les Épaux* et *Les Lauriers* sont deux villages de la commune de Soubise, canton de Saint-Aignan. — Ms. 3 et 4 ajoutent *mais peu*.

8. Canton et arrondissement de Marennes.

9. *Les Mathes*, canton de La Tremblade. *Dirée*, commune d'Arvert, canton de La Tremblade.

LES PAROISSES DE LA CHATELLENIE DE TALMONT. — 1450 livres. A M. le duc de Montausier. Blé, vin et foin [1].

MOYSE. — 1300 livres. A M. le prince de Soubize. Blé. vin et sel [2].

MONTIERNEUF et SAINT-AGNAN. — 1500 livres. A..... [3].

NOSTRE-DAME-DE-L'ISLE. — 250 livres. A Madame la duchesse d'Aiguillon. Blé et sel [4].

SAINT-DENIS. — 980 livres. A Madame l'abbesse de Saintes. Blé et vin [5].

SAINT-FORT et MALAIGRE. — 260 livres. A Madame de Cominges. Blé et vin [6].

SAINT-FROUL. — 460 livres. A M. le prince de Soubize. Blé, vin et sel [7].

---

1. *Talmont-sur-Gironde*, canton de Cozes. — Ms. 4 : *Talmon*. Ms. 3 et 4 : *blé, vin, bois et foin*. — Charles de Sainte-Maure, duc de Montausier, mourut en 1690. Une de ses filles, Julie, porta Talmont dans la maison de Crussol par son mariage avec Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès.

2. Ms. 1 et 4 : 1030 livres. Ms. 2 et 3 : *à Madame la princesse d'Épinoy*, mauvaise leçon. — *Moeze*, canton de Saint-Aignan. — Ms. 3 et 4 : *Moise*.

3. Nos Ms. ne donnent ni le nom du seigneur ni les productions. — *Montierneuf*, commune de Saint-Aignan. *Saint-Aignan*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Marennes.

4. Notre-Dame-de-l'Isle était une église située dans l'îlot du Paradis, actuellement commune d'Etaules, canton de La Tremblade. Elle fut démolie en 1722, et les matériaux de démolition furent transportés à Etaules où l'église actuelle fut élevée en 1733. GAUTIER, *Statistique du département de la Charente-Inférieure*, 2e partie, p. 336.

5. *Saint-Denis-d'Oleron*, canton de Saint-Pierre d'Oleron.

6. *Saint-Fort-sous-Brouage* et *Malaigre*, villages de la commune de Saint-Jean-d'Angle, canton de Saint-Aignan. — Ms. A, 1, 2, et 3 : *de Coulanges*, mauvaise leçon. Ms. 4 : *blé, bois et peu de vin*. Ms. 3 : *blé et peu de vin*. — Il s'agit probablement de la mère de Louis, comte de Cominges, gouverneur de Saumur, Sybille-Angélique d'Amalbi, mariée en 1643.

7. *Saint-Froult*, canton de Saint-Aignan. — Ms. 1 : *Saint-Frou*. Ms. 2 : *Saint-Frout*. Ms. 3 : *Saint-Froult*.

SAINT-GEORGES. — 1860 livres. A M. le grand prieur de Vendôme. Blé, vin et foin [1].

SAINT-JEAN-D'ANGLE. — 860 livres. A M. le comte de Blénac. Blé et marais gâts [2].

SAINT-JUST. — 2700 livres. A M. le comte de Soissons. Blé, vin, sel et foin [3].

SAINT-MARTIN-DES-LORIERS. — 130 livres. A M. le prince de Soubize. Blé, vin et marais gâts [4].

SAINT-NAZAIRE. — 1690 livres. A M. le prince de Soubize. Blé et vin [5].

SAINT-PIERRE. — 2530 livres. Aux héritiers de M. d'Alesme. Blé, vin et sel [6].

SAINT-SIPHORIEN. — 800 livres. A M. le comte de Blénac. Blé et vin [7].

SAINT-SORLIN. — 1920 livres. A Madame l'abbesse de Saintes. Blé, vin et sel [8].

---

1. *Saint-Georges-d'Oleron*, canton de Saint-Pierre.

2. Canton de Saint-Aignan.

3. Ms. A, 1, 2 et 3 : *Saint-Jean*, mauvaise leçon. — *Saint-Just*, canton et arrondissement de Marennes. — Ms. 3 et 4 : *blé, vin, sel et un peu de foin.*

4. Ms. 4 : *Saint-Martin-des-Lauriers.* — *Les Lauriers*, commune de Soubise, canton de Saint-Aignan.

5. Canton de Saint-Aignan.

6. *Saint-Pierre-d'Oleron*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Marennes. Ms. 1 et 3 : *de Madame d'Alesme*. Ms. A : *de M. de Lesme*, mauvaise leçon. — D'Alesme, famille de Guyenne. V. O'Gilvy, *Nobiliaire de Guyenne*, II, p. 407.

7. *Saint-Symphorien*, canton de Saint-Aignan. — Ms. A, 1 et 2 : *de Benac*, mauvaise leçon.

8. *Saint-Sornin*, canton de Marennes. — Ms. 3 : *Saint-Sorlain. Vin et sel.*

SAINT-TROJAN. — 250 livres. A M. le baron d'Oleron. Blé et vin [1].

SOUBIZE. — 940 livres. A M. le prince de Soubize. Blé, vin et pâcages [2].

L'ILE DE RÉ.

ARS. — Cure. Au Collége des Quatre-Nations. Marais salants, blé et vin [3].

LA FLOTTE. — Cure. Aux Pères de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré, à Paris. Blé et vin [4].

LES PORTES. — Cure. Aux Pères de l'Oratoire. Vin et eau-de-vie [5].

LOIX. — Cure. Aux Pères de l'Oratoire. Vin et sel [6].

SAINTE-MARIE. — Cure. Aux Pères de l'Oratoire. Vin et eau-de-vie [7].

SAINT-MARTIN. — Cure. Aux Pères de l'Oratoire. Vin et eau-de-vie [8].

Ces six dernières paroisses ne payent point de taille, l'île de Ré en étant exempte.

---

1. Canton du Château-d'Oleron, île d'Oleron. — Ms. 3 et 4 : *peu de blé et de vin.*
2. Canton de Saint-Aignan. — Ms. 3 et 4 : *blé, vin et peu de pâcages.*
3. Ms. A, 1, 2 et 3 : *Airs,* mauvaise leçon. — *Ars,* chef-lieu de canton.
4. Canton de Saint-Martin.
5. Canton d'Ars.
6. Canton d'Ars.
7. Canton de Saint-Martin.
8. Chef-lieu de canton.

APPENDICE [1].

AUNAY. — Gros bourg. Prévôté royale. Forêt du Roi et maîtrise particulière [2].

BLANZAY. — M. du Breuil-Dignac [3].

CHIVES [4].

CONTRÉ [5].

CROIX-COMTESSE (LA) [6].

DAMPIERRE. — M. Fourré, marquis [7].

ESDEUX (LES) [8].

ROMAZIÈRES. — M. de Fénelon. Prieuré commandataire de 200 livres [9].

SAINT-BRIX [10].

---

1. Les dix-neuf paroisses suivantes, qui font aujourd'hui partie du département de la Charente-Inférieure, dépendaient de la généralité de Poitiers et de l'élection de Niort. Le *Mémoire concernant la province du Poitou*, par Maupeou d'Ableiges, ne contient pas la liste des paroisses ; nous nous sommes servis du *Dénombrement du royaume*, par M***, Paris, 1709, t. I, p. 244, et du *Dict. des Gaules et de la France*, par l'abbé Expilly. — M. Dugast-Matifeux ayant publié ce *Mémoire*, dans *l'État du Poitou sous Louis XIV*, (Fontenay-Le-Comte, 1865, in-8°), nous avons soin de citer les pages qui nous concernent.

2. *Aulnay*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély. *État du Poitou*, p. 517, 533, 534, 535.

3. Canton d'Aulnay. *État du Poitou*, p. 536 : *M. du Breuil-Dignat.*

4. 5. Communes du canton d'Aulnay.

6. Canton de Loulay.

7. *Dampierre-sur-Boutonne*, canton d'Aulnay. *État du Poitou*, p. 536 : *M. Fourré-Marquis*, mauvaise leçon.

8. *Les Éduts*, canton d'Aulnay.

9. Canton d'Aulnay. *État du Poitou*, p. 535 et 536 : *M. de Feneton.*

10. *Saint-Mandé*, canton d'Aulnay.

SAINT-GEORGES-DE-LONGUEPIERRE [1].

SAINT-SÉVERIN. — Abbaye. A M. l'évêque de Nîmes, de 3000 livres [2].

SALAIGNE [3].

SALLES [4].

VERGNÉ [5].

VILLEDIEU-D'AUNAY (LA) [6].

VILLENEUVE-LA-COMTESSE. — M. de La Laurentie [7].

VILLENOUVELLE. — M. Fleury [8].

VILLIERS-COUTURE [9].

VINAX [10].

---

1. Canton d'Aulnay.
2. Canton de Loulay. *État du Poitou*, p. 535.
3. *Saleignes*, canton d'Aulnay.
4. *Salles-lès-Aulnay*, canton d'Aulnay.
5. Canton de Loulay.
6. Canton d'Aulnay.
7. Canton de Loulay. *État du Poitou*, p. 536. — Pierre-Henri de La Laurencie, marié en 1685 à Jeanne du Laux.
8. Canton de Loulay. — Gabriel de Fleury. BEAUCHET-FILLEAU, II, 106.
9 et 10. Canton d'Aulnay.

IMPRIMERIE PAUL BOUSEREZ, A TOURS.